

HAKAO'HOKA :

ÉTUDE D'UNE VALLÉE MARQUISIENNE

Cette publication est le fruit de la recherche effectuée en 1984 - 1985,

**par P. Ottino, de l'ORSTOM,
et M. - N. de Bergh, du CNRS**

A 30193 ex 2

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire

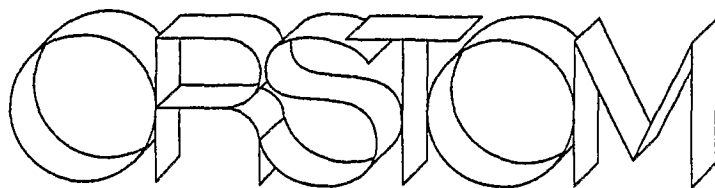
N° : 30193 ex 2

Cote : A

HAKAO'HOKA : étude d'une vallée marquisienne.

Cette publication est le fruit de la recherche effectuée, en 1984-1985, par P. Ottino, ORSTOM, et M.-N. de Bergh, L.A. 275 du CNRS. L'ORSTOM assura le financement de P. Ottino et la Commission CORDET le financement de la mission (billet d'avion) de M.-N. de Bergh, dans le cadre du programme CORDET " Sciences humaines et sociales" n° 903 C 650 64 : Ethno-histoire de la Polynésie française.

TDM 66



Editions de l'ORSTOM

INSTITUT FRANÇAIS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE
POUR LE DÉVELOPPEMENT EN COOPÉRATION

Collection :

Travaux et Documents Microédités

PARIS 1990

ISBN : 2-7099-1003-9

© ORSTOM

F 2

La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 « et 3 de l'article 41, d'une part, que les «copies ou reproductions « strictement réservées à l'usage privé du copiste et non des- « tinées à une utilisation collective» et, d'autre part, que les « analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et « d'illustration, «toute représentation ou reproduction intégrale, « ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses « ayants droit ayants cause, est illicite» (alinéa 1^{er} de l'article 40).

« Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé « que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par « les articles 425 et suivants du Code pénal.»

TABLE DES FIGURES

1 - Carte de l'île de Ua Pou	5
2 - Katina (Musée de Tahiti et des îles)	8
3 - Principaux types d'aménagements lithiques de Hakaohoka	10
4 - Zone I ou Aire littorale	11bis
5 - Paepae des pêcheurs (upe 3 et 4)	14
6 - Zone II ou Basse vallée	17bis
7 - Zone III ou Moyenne vallée	22bis
8 - Angle et façade d'un upe (upe 27)	25
9 - Meae, vue partielle	31
10 - Paepae associés (upe 54 et 55)	38
11 - Zone IV ou Haute vallée	39bis
12 - Zone V ou Fond de vallée	47bis
13 - Zone VI ou Vallée marginale	50bis
14 - Structure funéraire de la princesse Vaehokaateui (upe 26)	52
15 - Teniuaefiti, vue partielle (upe 77, structures A et B)	54
16 - "Case marquisienne" et coupe (selon L. Rollin, 1929)	58
17 - Appareillage d'un mur latéral (upe 36)	60
18 - Coupe du hae tohua de Hakauï à Nuku Hiva (K. von den Steinen, 1928)	62
19 - Surface d'un upe, vue plongeante (upe 53)	63
20 - "Cases de Naturels à Nouka-Hiva" (J. Dumont d'Urville, 1841-1854)	66
21 - Longueur et largeur des upe à "véranda"	69-70
22 - Paepae de chef, vue de face (upe 31)	72
23 - Unité d'habitation (upe 29, 30 et structure E)	75-76-77
24 - Hamipohue : paepae du chef de Hakaohoka. Plan et coupes (upe 31)	89
25 - Tapuato. Plan et coupe (upe 32)	90
26 - Bordure de Keetu (upe 31)	92
27 - (Hakaohoka : plan général des relevés	99-100

TABLE DES MATIERES

Table des figures	1bis
I - PRESENTATION	2
II - L'ORGANISATION SPATIALE D'UNE VALLEE MARQUISIENNE	6
1) Présentation de la vallée de Hakaohoka	6
2) Découpage spatial de Hakaohoka	9
III - LES SIX ZONES DE HAKAOHOKA	12
1) Zone I ou aire littorale	12
2) Zone II ou basse vallée	18
3) Zone III ou moyenne vallée	23
4) Zone IV ou haute vallée	40
5) Zone V ou fond de vallée	48
6) Zone VI ou vallée marginale	51
IV - UNE STRUCTURE D'HABITAT : LE <u>PAEPAE</u> ET SON <u>FAE</u>	57
1) Caractères du <u>paepae</u> ou <u>upe</u>	59
2) Caractères du <u>fae</u> ou <u>hae</u>	61
V - UNE UNITE D'HABITATION : LE <u>UPE</u> ET SES ANNEXES	65
1) Répartition des <u>upe</u>	65
2) Différenciation entre les <u>upe</u>	65
VI - CONCLUSION : L'ORGANISATION DU TERRITOIRE D'UNE TRIBU MARQUISIENNE	78
1) Les trois facteurs déterminants : la mer, l'horticulture, le centre communautaire	78
2) Le cas de Hakaohoka	80
* L'espace littoral	80
* Les espaces à vocation horticole	83
* L'espace communautaire central	86
* Les espaces marginaux	95

I - PRESENTATION

L'archipel des Marquises est composé d'une douzaine d'îles s'étirant du nord au sud sur 350 kms. Seules six sont actuellement habitées par une population beaucoup moins importante qu'autrefois. Les terres les plus proches sont les atolls de Pukapuka et Napuka, à 450 kms.

Dans l'état actuel des recherches les Marquises semblent avoir été un important centre de dispersion, sinon le point de départ de la colonisation en Polynésie orientale, pour des îles telles que l'île de Pâques, les îles Hawaii et même les îles de la Société. Si l'origine du peuplement reste une des questions essentielles posées à l'archéologue, la connaissance du milieu où vécurent ces Polynésiens, les progrès et tâtonnements de leur adaptation constituent actuellement un des aspects primordiaux de la recherche.

La société marquisienne, pour sa part, constitue une entité bien différenciée au sein de la Polynésie et ceci est dû en très grande partie au milieu.

Ces îles, d'origine volcanique, ont un relief jeune, extrêmement accidenté. Les terres y sont découpées en vallées étroites aux versants très pentus, arrosés de cours d'eau souvent intermittents. Il n'y a pas de plaine côtière, ni de récif corallien. Les côtes sont constituées de falaises interrompues de petites baies, souvent frangées de galets et seuls points de débarquement. Le climat, influencé et modifié par le relief, se décompose en micro-climats rattachés au type sub-tropical. Leur variété et les sécheresses récurrentes ont eu de grandes répercussions sur l'adaptation des Marquisiens à leur archipel.

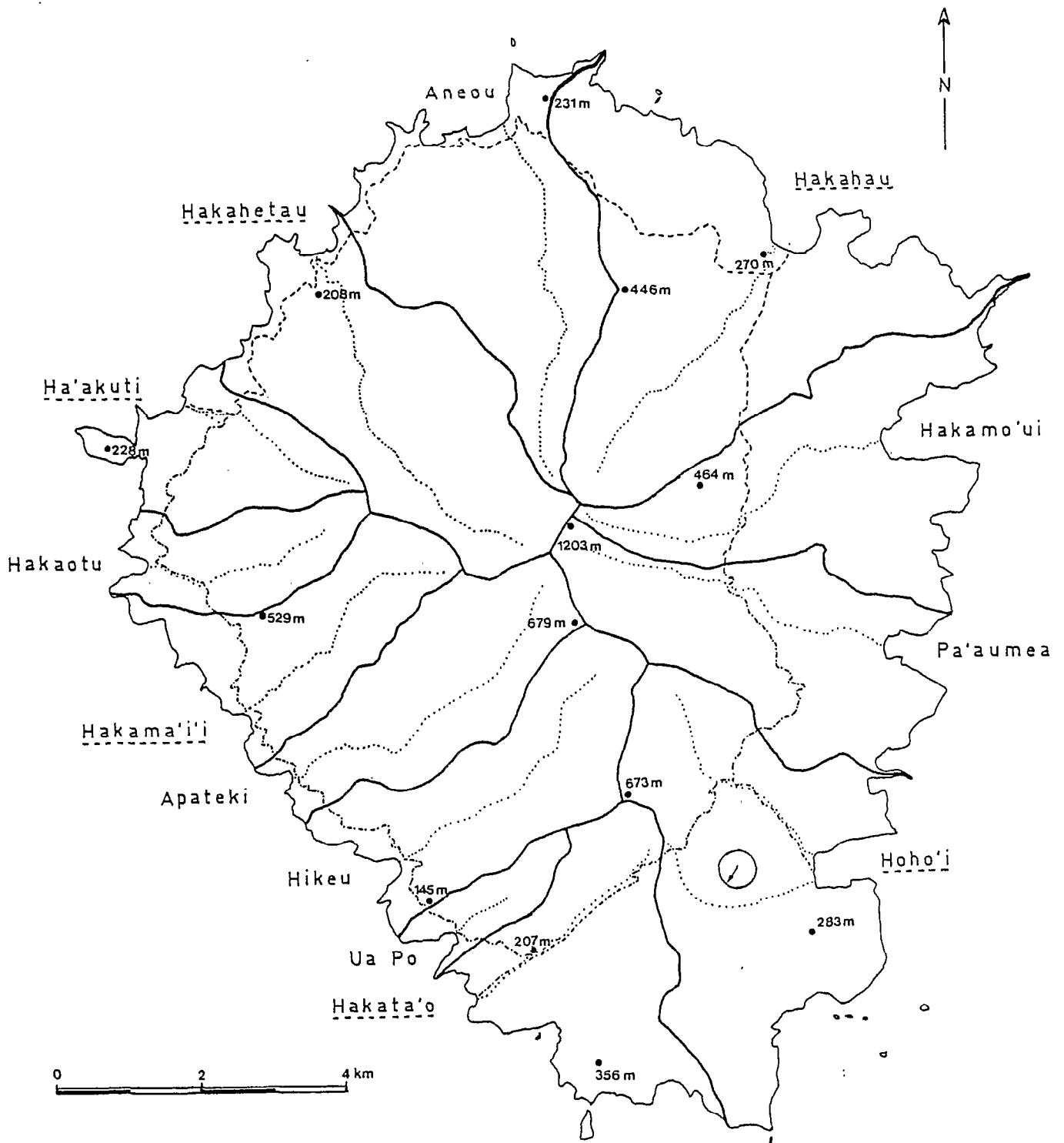
Cette société polynésienne se caractérise, à l'intérieur de chaque île, par un "système de vallée" (1). La vallée constitue en effet le cadre géographique, social et, pour une très grande part, économique de la tribu ou du clan marquisien. Le relief contribue tout spécialement à faire de ces espaces encaissés, limités par des lignes de crêtes très difficilement franchissables, un "fenua", une entité territoriale particulière, isolée et isolante.

Les Marquisiens ont ainsi développé une organisation tribale jalouse de son indépendance. Le refus d'un pouvoir unifié, au simple niveau d'une île, caractérise cet archipel. Le cas de Ua Pou constitue une exception assez tardive avec prééminence d'une vallée et d'un chef. Enfin, les signes extérieurs de supériorité hiérarchique ressortaient apparemment si peu que les Européens séjournant rapidement dans ces îles en étaient étonnés. Les nuances de considérations et de pouvoirs reposaient sur une infinité de détails difficiles à saisir aux yeux d'un Occidental ; l'aménagement du territoire en porte néanmoins les traces.

Des temps pré-européens subsistent de nombreuses structures lithiques ; elles sont toutefois mieux conservées dans les vallées peu habitées. Quelques études leur furent consacrées par des chercheurs anglo-saxons entre les années 1961 et 1972 sur les îles de Nuku Hiva, Ua Huka et Hiva Oa. Ces recherches faisaient partie de travaux plus étendus sur la culture polynésienne et, pour certaines, étaient assez rapidement traitées. Quant à Ua Pou, les structures de l'île restaient à inventorier. La vallée d'Hakaohoka, fossilisée en quelque sorte depuis la

(1) DENING : "The marquesan Journal of Ed. Robarts, 1797-1824", A.N.U. Press, Canberra, 1974.

période européenne, présentait en outre d'abondantes structures non perturbées, s'organisant avec cohérence tout au long d'un torrent principal.

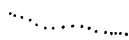


Hakahau

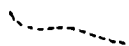
Vallée Habitée



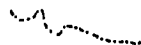
Limite de Vallée (ligne de partage des eaux)



Rivière Principale



Route ou chemin carrossable



Sentier



Localisation des Recherches



Altitude



88m
Motu 'Oa

Fig. 1

II - L'ORGANISATION SPATIALE D'UNE VALLEE MARQUISIENNE

1) Présentation de la vallée de Hakaohoka.

La vallée de Hakaohoka, située au sud-est de l'île de Ua Pou, s'ouvre sur la baie de Hohoi, de même que la vallée voisine et plus étendue, qui donna son nom à cette large baie.

Plus loin, vers le sud, les terres deviennent sèches, les sols très pauvres et les pentes raides. Seuls quelques rares et petits fonds de vallons bénéficient d'un peu d'eau. Les conditions écologiques ont certes pu changer mais la répartition des structures anthropiques dans le sud de l'île semble confirmer une similitude de conditions entre le passé et le présent.

La limite naturelle de Hakaohoka est assurée, au sud, par une longue crête qui joint le pic Touao (673 m), à l'ouest, au piton de Tamaka (381 m), à l'est. La crête ouest, la plus élevée (environ 575 m d'altitude) sépare très nettement l'ensemble des vallées de Hakaohoka et Hohoi de la vallée qui leur est opposée : Hakatao, sur la côte ouest de Ua Pou. En direction du nord, une troisième ligne de crête, bien moins large, part du pic Upetau (650 m), à l'Ouest, pour rejoindre le site refuge de Teniuaefiti (530 m), d'où l'on découvre un très vaste panorama.

La vallée s'étend sur plus de deux kms, du littoral vers l'intérieur des terres. La partie profonde qui forme un coude avec le reste de la vallée est très encaissée. Ses pentes, fort raides, sont souvent recouvertes de gros blocs d'éboulis et les glissements de terrain n'y sont pas rares. Ainsi, seuls les mille six cents premiers mètres à partir de l'embouchure ont été vrai-

ment occupés par les anciens Marquisiens. Les divers aménagements sont essentiellement localisés le long de la rivière principale, sur un espace d'environ 70 m de part et d'autre de son lit. Au-delà, les versants abrupts et plus secs ne comportent que des structures bien particulières ; elles y sont en outre rares. Exception faite de ces sites, la vallée "occupée" s'étend, en altitude, du niveau de la mer à plus de 200 m, soit une pente moyenne de 6 degrés.

Tandis que la vallée de Hohoi est aujourd'hui encore habitée, celle de Hakaohoka, déserte et difficilement accessible, ne voit que les passages de rares personnes y ayant quelques "jardins". Son dépeuplement remonte à la période "historique", dans les années suivant immédiatement la grande épidémie de 1863. Elle est ainsi préservée des perturbations dues à l'occupation humaine contemporaine. Dans les décennies antérieures, la dépopulation fut telle que la dégradation des sites anciens par les quelques familles résidant à l'embouchure ou dans la vallée voisine peut être considérée comme négligeable.

Cette vallée pratiquement fossilisée depuis le milieu du XIXème siècle, de taille moyenne, abritait un clan unique : celui des Kaavahoepoa, réputé pour sa force et allié à ses voisins de Hohoi, les Tavaka mais hostile au clan de Hakatao, les Te Ahipateo.

Quelques récits historico-légendaires purent encore être recueillis auprès d'un originaire de cette vallée installé à Hohoi : Pouau, par l'ethnologue H. Lavondès dans les années 65. Enfin, une partie du mobilier, assez riche de l'abri funéraire

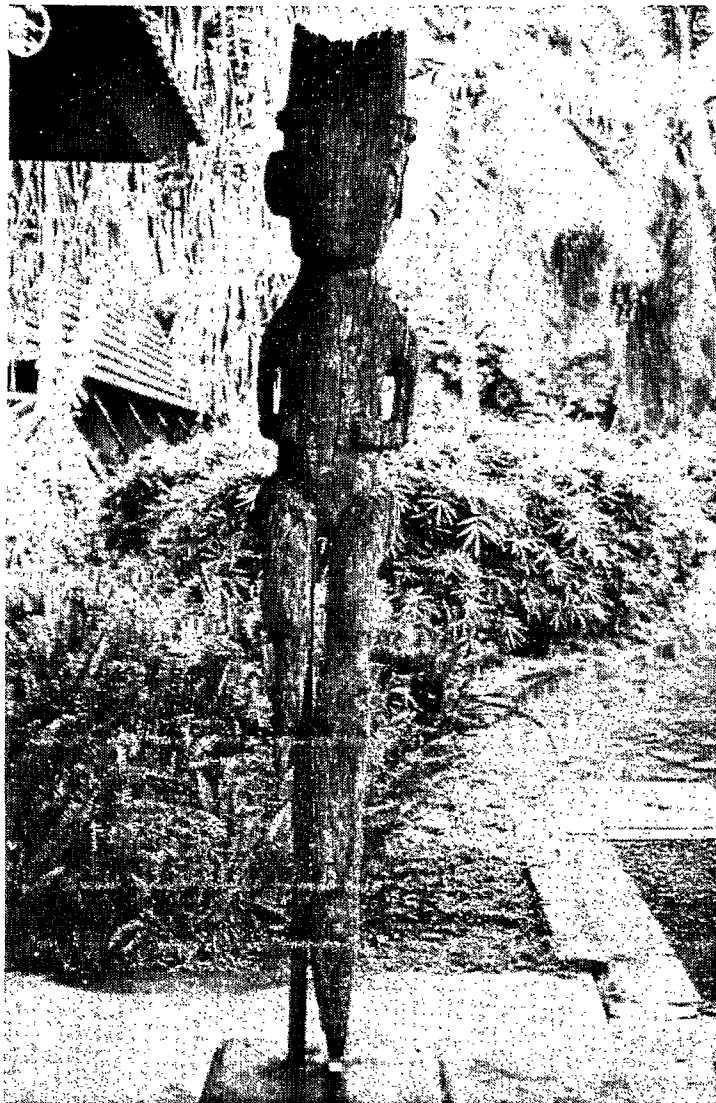


Figure n° 2 : Katina

(photographié au Musée de Tahiti et des îles.)

Ce poteau de façade (*Katina*) sculpté d'une représentation de *tiki* fut probablement taillé dans un tronc de *mei* (arbre à pain). Il provient de Tamakapaepae (*upe* n° 26 à Hakaohoka). Ce dernier était le *paepae* funéraire de la princesse Vaehokaa-teui. Le poteau fut offert au Musée en 1947 par Madame Teikie-huupoko. Il mesure 1,73 m de hauteur, on distingue très bien la longue partie enfouie dans le *paepae*. L'échancrure concave, au sommet de la coiffe, était destinée à supporter une poutre du *haé* ou celle d'une plate-forme funéraire en bois.

de Avau fut recueillie par le prêtre de l'île, puis déposée dans les collections des Pères des Sacrés Coeurs dans les années 1945-1950. La tradition locale pouvait encore, à cette époque, nommer la dernière princesse déposée en ces lieux et certaines des structures s'élevant dans la vallée. Enfin, les structures lithiques (1) et les sols d'habitat de cette vallée, encore relativement bien conservés, constituent de très intéressants "documents" couvrant l'ensemble de cette unité géographique, territoriale et sociale que représente Hakaohoka. Sans être les monuments les plus spectaculaires de l'archipel, ces structures offrent une image très fidèle de la conception marquisienne de l'aménagement de l'espace. Elles reflètent également une organisation sociale ancestrale de caractère polynésien teinté par l'originalité, propre à chacun de ces groupes insulaires, de cette communauté particulièrement isolée. La figure (p. 99 et 100) offre une image de l'ancienne occupation humaine de Hakaohoka. Seuls les aménagements lithiques sont représentés ; ils consistent principalement en paepae (2) (ou upe (2)), en plates-formes, pavages, murs et murets (voir fig. 3 p. 10). Leur répartition et leur plus ou moins grande densité révèlent une partition de la vallée en différentes zones.

2) Découpage spatial de Hakaohoka.

L'image de l'organisation de la vallée telle que les structures lithiques et leur répartition la révèlent, souligne une division du territoire en six zones bien différenciées.

(1) Celles de cette vallée sont considérées par les Marquisiens eux-mêmes comme de taille remarquable.

(2) Le terme de paepae est employé dans le groupe sud des îles Marquises, celui de upe se rencontre au contraire dans le groupe nord. Ces deux termes équivalent seront utilisés dans le texte. Le paepae, ou upe est une plate-forme lithique quadrangulaire surélevée. Elle était destinée, le plus souvent, à supporter une structure végétale et servait alors d'habitation habituelle ou occasionnelle.

PRINCIPAUX TYPES D'AMENAGEMENTS LITHIQUES DE HAKAŌHOKA.

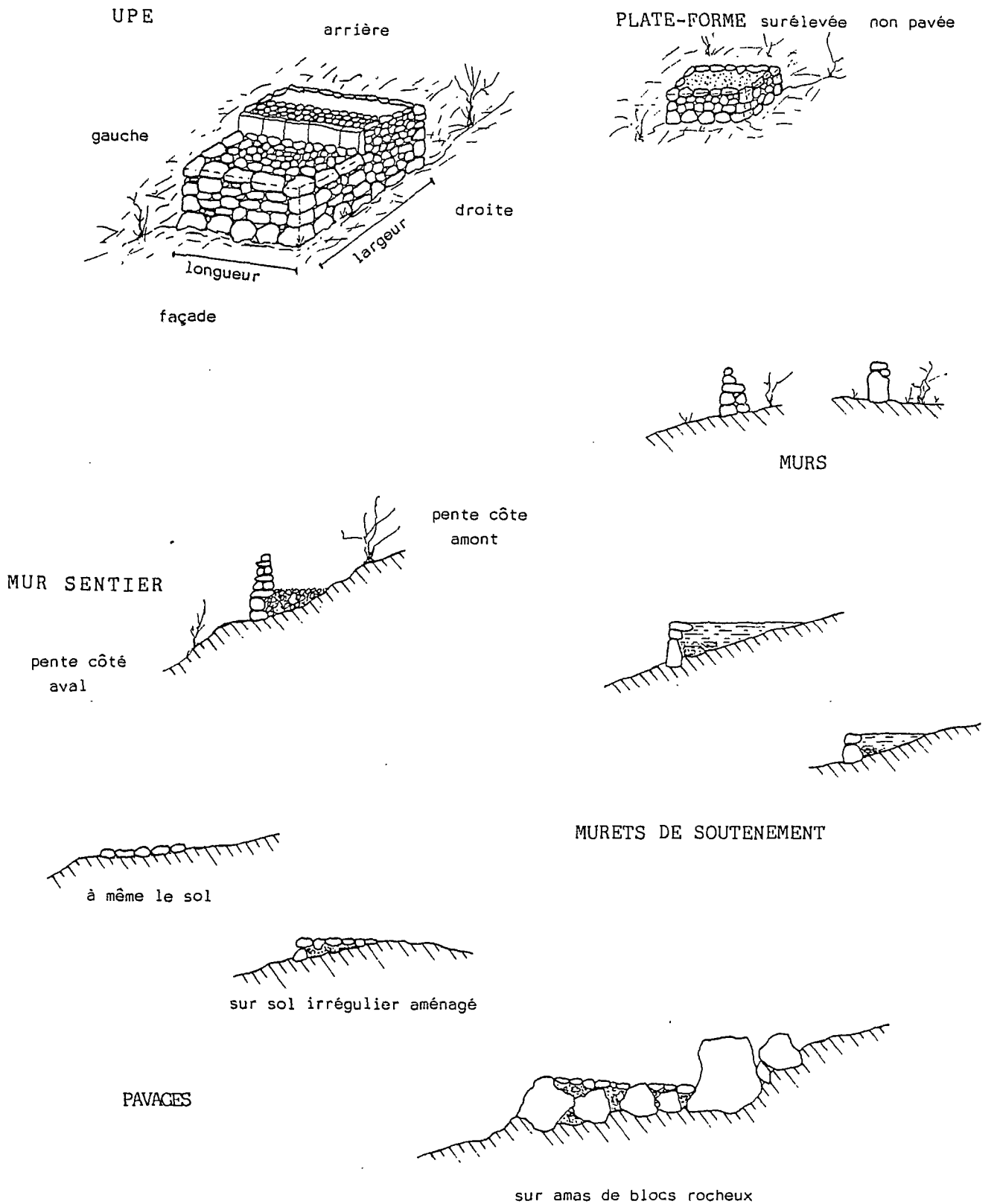


Fig. 3

La première zone (I), borde le littoral d'une mince bande de 50 m de large comprenant essentiellement des paepae. La seconde zone (II), en arrière, est très étendue. Elle s'étale jusqu'à environ 700 m de la côte. Si quelques paepae et des zones pavées ont été relevés, l'essentiel des structures consiste en murs, murets et enclos. La zone III ne s'étend que sur 400 m environ. Elle se situe à peu près au centre de la vallée. Les murets et enclos y sont nombreux mais c'est surtout la concentration des plates-formes d'habitation qui retient l'attention. La zone IV, moins importante, s'étend sur un peu plus de 400 m ; murs et enclos y sont bien représentés. Sur cette aire sont localisés quelques plates-formes mais surtout des ensembles plus complexes. La zone V, à partir de 1530 m du littoral, est très pauvre. Le fond de la vallée est, en effet, peu hospitalier. Quelques plates-formes (upe) s'y trouvent néanmoins mais sont généralement plus petites. Des murs et ensembles complexes y ont été relevés. La zone VI est rattachée à Hakaohoka bien que géographiquement plus en marge. Elle est formée de deux ensembles : le premier où se trouve l'abri de Avau et deux upe, le second correspond au site de Teniuaefiti qui domine toute la vallée.

La vallée de Hakaohoka déploie donc de la mer à la montagne (de tai à uta), différentes zones aux fonctions qui paraissent spécifiques. L'occupation de l'espace est totale. Seuls les terrains ingrats (trop rocheux, trop pentus...) n'ont pas reçu d'aménagements importants, mais cela ne signifie nullement qu'ils n'aient pas été utilisés ou fréquentés. Des emplacements plus "marginiaux" et isolés, ont été associés à cette occupation concentrée le long de la rivière, leur rôle semble plus spécifiquement funéraire ou défensif (zone VI).

11bis

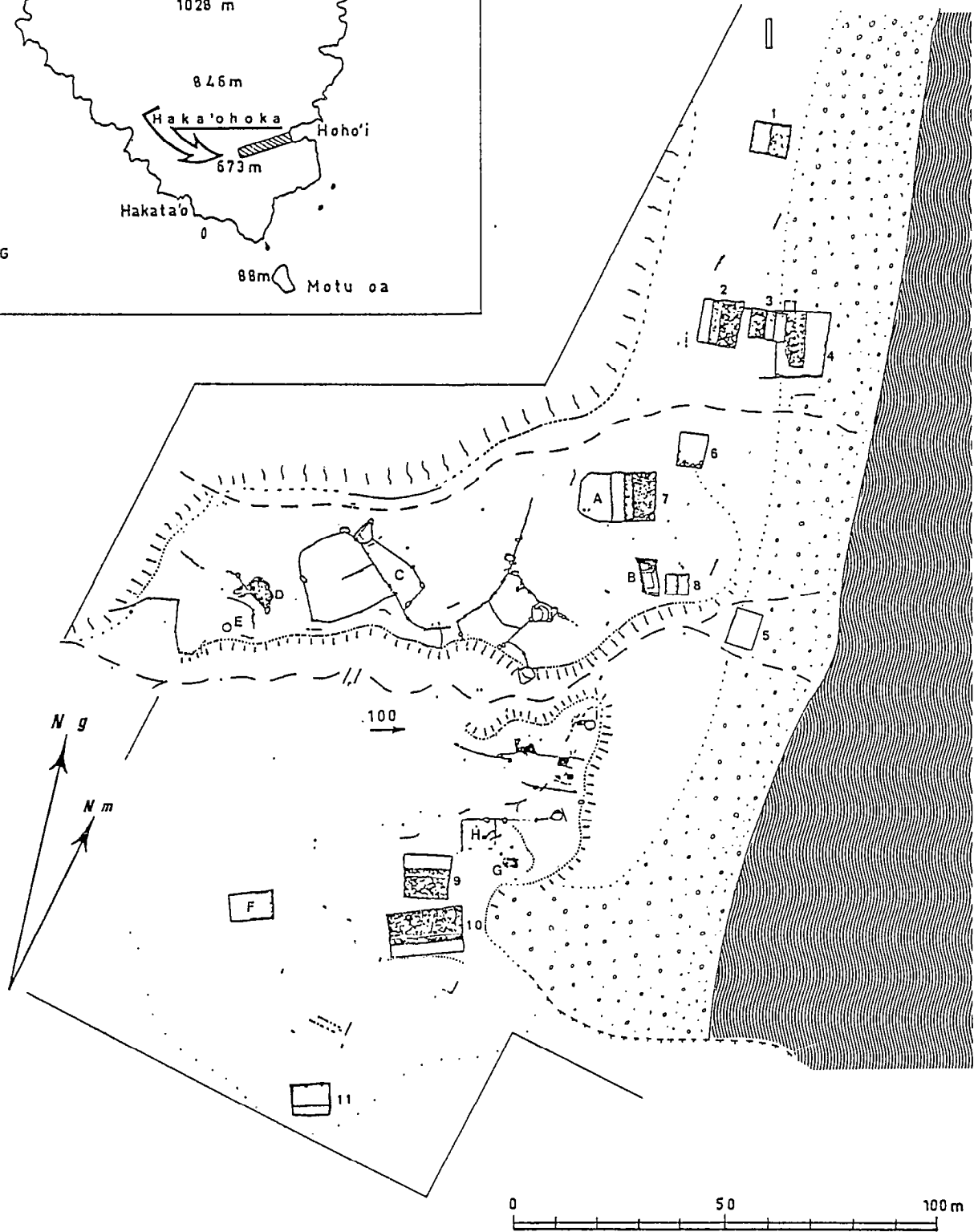
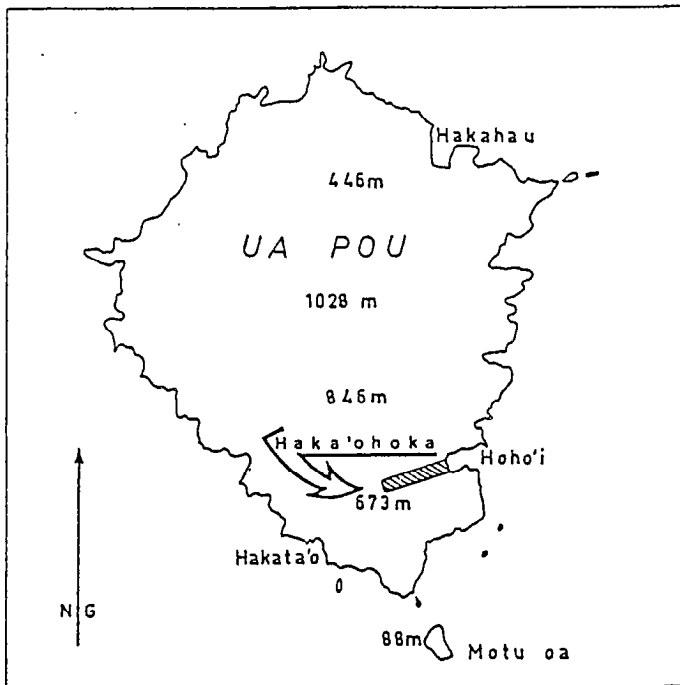


Fig. n° 4 :Hakaohoka, Zone I ou aire littorale.

III - LES SIX ZONES DE HAKAOHOKA.

1) Zone I ou aire littorale.

Cette zone côtière est bordée d'une succession de upe qui selon la topographie du terrain se différencie en trois espaces.

Au nord, à la limite entre Hakaohoka et Hohoi, et en bordure de grève s'alignent un ensemble assez complexe de upe et deux upe plus isolés. Chacune de ces structures fut tapu et leur nom est encore présent dans la mémoire des habitants de Hohoi.

Ces structures se répartissent le long d'un espace plan et étroit, compris entre la grève de galets et la base du versant fortement incliné de la terre Aumoehu qui, pour les habitants actuels de Hohoi, ne semble pas faire partie de Hakaohoka dont elle est séparée par un léger relief. L'emplacement où elles se trouvent les expose sans protection aux embruns, au vent, au soleil et également aux lames de fond. Cette situation rendait nécessaire un entretien permanent.

Toutes les structures relevées ne feront pas ici l'objet d'une description détaillée, seuls quelques exemples ou cas exceptionnels seront étudiés de plus près.

- Le upe 1 (voir plan ci-contre et fig. p.99-100), mesure 8 m sur 9 ; sa hauteur moyenne est de 0,80 m. Il est pavé de galets de 0,40 m dans leur plus grande longueur. Implanté juste en arrière de la grève, il est orienté face à la mer. Ce upe aurait

été une construction tapu destiné aux pêcheurs.

- Les upe 2, 3 et 4 forment un ensemble plus complexe. Le upe 2 mesure 9 m de large sur un peu plus de 10 m de long (1) pour une hauteur de 1,30 m. Il se situe, de même que le n° 1, en arrière de la grève et face au vent du large. Le upe 3, plus élevé mais plus petit, lui fait face et tourne donc le dos à la mer ; comme ce dernier, il est pavé de galets. Ses dimensions sont de 7 m sur 8. Ce upe 3 est postérieur à une grande plate-forme de 13 m sur 15, sur laquelle il fut construit ; celle-ci s'avance loin sur la grève d'où ont été tirés les matériaux qui la composent. Cette situation, très exposée, lui a fait subir des dommages importants lors des derniers raz de marée. Cette plate-forme s'appuie, à l'ouest, sur le niveau du sol et s'élève, à l'est, à 2 m de hauteur. Les blocs qui la composent sont particulièrement importants : ils avoisinent 1,50 m de longueur en façade et environ 0,80 m d'épaisseur, ce qui représente, dans ces matériaux basaltiques des îles hautes, plusieurs tonnes à déplacer pour la mise en oeuvre d'un seul bloc. Une petite structure annexe, quadrangulaire, lui est associée au nord ; elle est pratiquement enfouie sous les galets. Cette plate-forme n° 4 assimilée à un upe, est pavée sur sa plus grande surface, sauf à l'ouest et au sud. Au sud, un alignement de pierres et la zone non pavée pourraient révéler l'emplacement d'une construction en matériaux périssables (2) ; celle-ci aurait alors été orientée est-ouest, offrant ainsi son plus petit côté au vent. Le reste de la plate-forme pouvait être destinée à diverses activités, et recevoir quelques abris.

Cet ensemble paraît, par la variété et l'importance de ses aménagements lithiques, correspondre tout à fait à un site

(1) voir schéma d'un upe, p. 10.

(2) voir chapitre IV, p. 57 sur le paepae et le hae ainsi que les fig. n°16 p. 58 et n°18 p.62.



Figure n° 5 : Paepae des pêcheurs

(Hakaohoka : *upe* 3 et 4).

Il comporte trois plates-formes dont la plus grande est ici au premier plan (*upe* n° 4) et la seconde plus en arrière (*upe* n° 3). La troisième est cachée par les *mio* (*Thespesia populnea*). Cette structure, située sur le littoral entre l'embouchure des vallées de Hakaohoka et Hohoi (à l'arrière plan) s'avance sur la grève jusqu'à 15 m du niveau moyen de la mer. Ceci lui valu d'être en partie détruite par des lames de fond.

De nos jours, lorsque le temps est beau, les gens font sécher leur coprah sur ces pavages, propres et qui emmagasinent la chaleur solaire.

de pêcheurs.

Le upe 5, situé entre deux bras de la rivière d'Hakaohoka, est aujourd'hui pratiquement détruit tant par les crues et les raz de marées que par les travaux d'aménagements de la voie d'accès communale. A noter la longueur de ses côtés : environ 8 m (mesure dont nous soulignerons par la suite le caractère). La tradition rapporte qu'il avait appartenu au héros mi-historique mi-légendaire : Hokateui, grand guerrier de Ua Pou.

Plus en retrait et plus en hauteur un second ensemble se situe sur une bande de terre délimitée par un torrent intermittent, au nord, et la rivière, au sud. La structure la plus importante de ce groupe est le upe n°7 auquel est accolé un enclos plus récent (cf. plan de la zone). Mesurant 11 m de long, 10 m de large et 1,70 m de haut : son pavage est entièrement constitué de galets. Une construction de 6 m sur 7, haute d'1,70 m environ, mais endommagée par les crues, lui était associée et semble avoir été un autre upe (n°6).

Les autres structures de cette partie sont petites : un petit upe (le n° 8 : 4,5 m sur 5,5 m), des bordures et pavages de galets à même le sol (B). En amont de cet espace construit, des zones rocailleuses en terrain assez plan, furent aménagées et protégées des débordements de la rivière principale par un long mur aujourd'hui presque entièrement éboulé. Murets, pavages et enclos organisent cet espace délimité par les deux cours d'eau.

Un mur, côté sud, protège enfin les parcelles des débordements de la rivière principale. Il est aujourd'hui presque en-

tièrement éboulé. La hauteur moyenne de tels murs oscille entre 0,60 m et 1 m. Ils sont constitués de roches basaltiques et présentent quelques rares blocs de tuf. Ils s'appuient souvent sur de gros blocs en place. De hautes pierres mises de chant sont utilisées de temps à autre, elles peuvent atteindre 1,30 m de long et contribuent à consolider ces murs, montés le plus souvent de petits blocs empilés et calés.

Deux aires planes, dont l'une était sûrement pavée, furent aménagées sur un important remplissage lithique, elles représentent deux surfaces minimales de 102 et 80 m² (C et D).

Un amas de blocs présente en son centre une dépression. Cet amas circulaire (E) de 2 m de diamètre, pour plus d'1 m de hauteur ne peut être identifié sans fouille. Il pourrait simplement s'agir d'un amas destiné à protéger autrefois le tronc d'un arbre contre les cochons errants par exemple, cette technique est encore employée de nos jours.

Le troisième ensemble est situé le plus en hauteur de la zone I. Il s'agit d'un promontoire dominant la rivière et la grève d'environ 10 m. D'accès malaisé et facilement contrôlable, cet emplacement permet d'observer et de surveiller toute la baie. Déboisé depuis une cinquantaine d'années, ce terrain extrêmement sec est lessivé par les pluies et son sol entraîné par les ruissellements. Une partie des structures annexes des upe 9 et 10 ont disparu en partie ou totalement. Du upe 11, il ne reste presque que l'ossature dont les mesures sont de 8 m sur 7 m. En contrebas, sur un emplacement plan, s'élève une plate-forme de 10 m sur 6 m qui semble inachevée et en attente d'un

remplissage (F). L'usage de blocs de parement de forme et de taille égales sur tout le pourtour laisse supposer qu'il s'agit d'une construction d'époque assez récente (époque des premiers contacts ou postérieure ...). Plus à l'est, deux upe se font face : le plus grand (1) (n°10) mesure 17 m de long, 10 m de large et 1,20 m en façade; face à celui-ci, un upe carré de 10 m de côté et 2,40 m de haut, présente comme son voisin un pavage de galets.

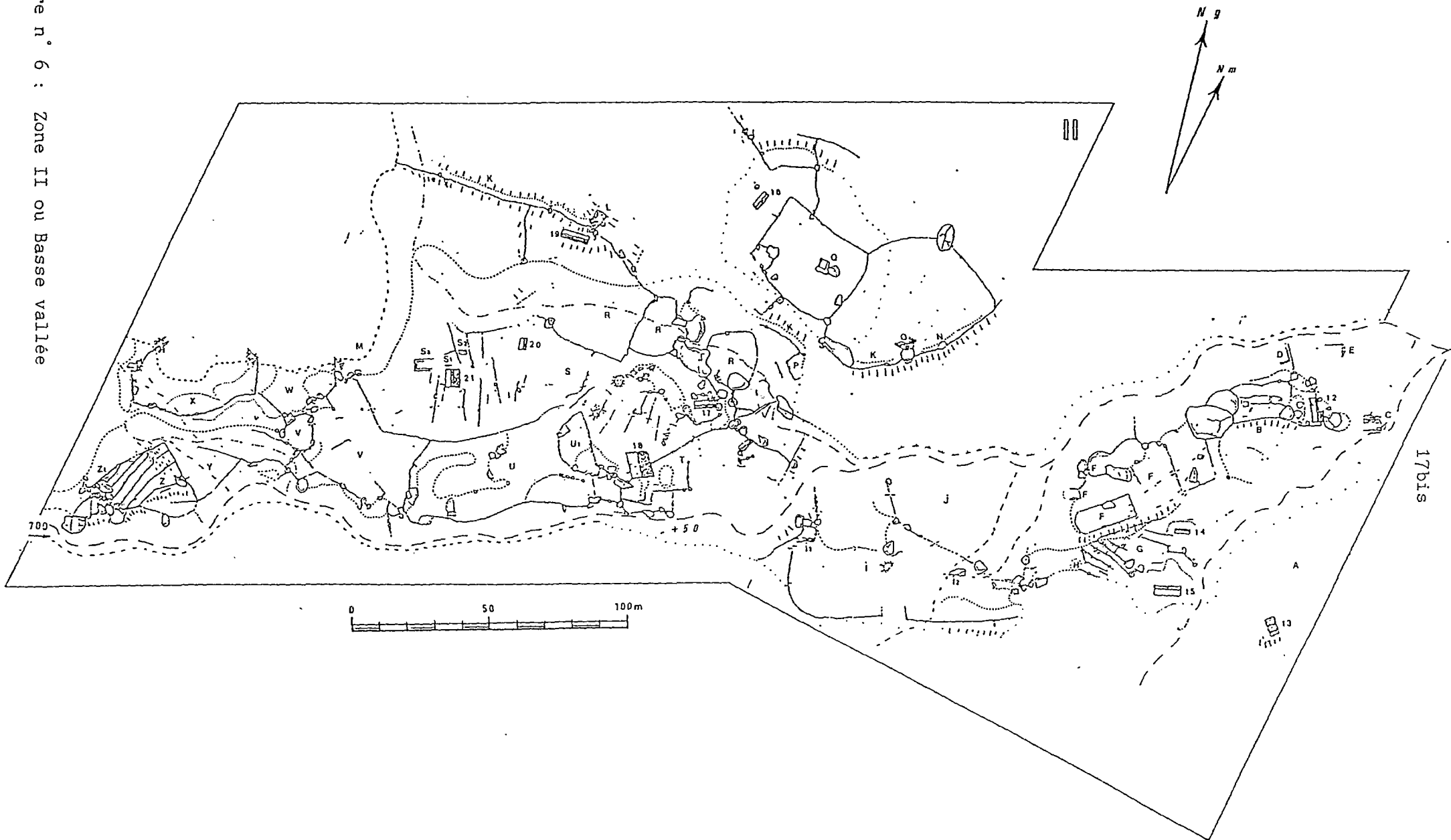
Les autres structures consistent en un reste de pavage de gros galets (G) et une plate-forme maintenue par un mur de soutènement de plus d'1 m d'élévation. Ses dimensions sont de 6 m sur 7,5 m et sa surface est encore en partie pavée de galets (H). Dans un endroit particulièrement raviné, des pierres implantées de chant esquissent un cercle de 2,20 m de diamètre (I).

Le reste du promontoire est aménagé en terrasses successives, parallèles à la pente et retenues par des murets de soutènement en général peu élevés (0,30 m de moyenne). Un pavage de galets est encore visible en de nombreuses places ainsi que des espaces couverts de gros graviers. Il semble que ces terrasses aient formé de larges marches, pavées de galets ou couvertes de graviers.

La situation de ce promontoire, ainsi que les aménagements qu'il porte, inclinent à penser qu'il eut un rôle de contrôle sur l'accès de la vallée par le littoral.

(1) Ce paepae d'habitation fut celui de la princesse HEKETETE, sa construction remonte à 5 ou 6 générations.

Figure n° 6 : Zone II ou Basse vallée



2) Zone II ou basse vallée.

En arrière de la zone I, qui frange l'embouchure de la vallée, la végétation devient dense et ombrage le sol. La zone II s'étend ainsi sur plus de 500 mètres ; la grande majorité des structures est représentée par des murs, murets et enclos. Les pavages ne sont plus de galets. Cette zone sera partagée en deux aires localisées à droite et à gauche de la rivière. La première de ces aires, la plus en aval, se situe sur la rive droite ; elle se découpe selon les lits des torrents intermittents.

Tout à fait sur la hauteur et à l'écart des autres structures de cette zone, se trouve un petit upe (n° 13) (4 m sur 6) dont la situation et les dimensions laissent supposer qu'il s'agit d'un upe ayant eut un rôle funéraire. En contrebas, la pente couverte d'éboulis est organisée par des murs de soutènements formant des terrasses successives où quelques pavages se devinent encore. Ce vaste espace (A), de plus d'un hectare, n'est pas utilisable pour l'horticulture. Son état actuel ne permet malheureusement pas sans des travaux de dégagement important, de se faire une idée sur sa vocation : lieu de réunion ?

Au bas de cet aménagement, dans un interfluve protégé de l'érosion fluviale par un énorme rocher situé en amont, un chaos rocheux formé d'énormes blocs reçut d'importants aménagements aujourd'hui fortement ruinés (B). Il s'agit de terrasses étagées dont trois sont encore nettement visibles et qui portent des traces de pavages. La plus grande de ces terrasses est également la plus élevée. Ses dimensions sont de 17 m sur 5 et elle

se dresse, au sud, à plus de 2 m du niveau du sol. Prolongeant la précédente côté nord, la deuxième terrasse pavée mesure 12 m sur 2,50 m. La troisième, au contour plus irrégulier, a 17 m de long pour 4 m de large. Entre la terrasse supérieure et l'intermédiaire s'ouvre une fosse quadrangulaire de 2 m sur 1,60 m dont la profondeur ne semble pas dépasser 0,50 m mais qui est rehaussée sur ses bords par un muret d'environ 0,70 m. En aval de ces aménagements, mais toujours dans cette zone rocheuse, le upe n° 12 a tiré parti, pour sa construction, des roches en place. Il mesure 10 m de long pour 3 m de large. Proche de ce upe et protégé des débordements du torrent par un gros mur protecteur, un reste de pavage formant palier est encore en partie visible (C). Il pourrait s'agir d'une petite structure associée à la précédente. La pente descendant vers la rivière est ici peu prononcée, elle est aménagée par des murets de soutènements et d'autres lambeaux de pavage sont encore visibles (D et E). En amont de cette zone rocheuse se développe un vaste enclos (F) bordé d'importants rochers en place. Plus d'1,50 m de dénivellation sépare la partie haute de l'enclos, où sont installés les upe 14 et 15, et la partie basse, facilement inondable, dont la terre est maintenue en quatre beaux plans par de petits murets de 0,30 m, 0,50 m de haut. Au nord-ouest une plate-forme a été aménagée sur les rochers ainsi qu'un pavage facilitant la circulation dans cette zone rocheuse, un muret construit sur ces roches accentue encore leur fonction de limite. Les upe 14 et 15 présentent la caractéristique de ne pas posséder de niveau antérieur faisant office de "véranda" (1) comme dans les upe "d'habitation" plus courant dont on verra la description ultérieurement (chapitre IV). leur largeur oscille autour de 3 m pour des longueurs de 9,30 m pour l'un et 6 m pour l'autre. Ces upe ne

(1) Voir ce terme p. 58 et 61.

présentent donc qu'une partie "arrière" (celle qui était couverte par le hae) partagée dans la longueur en un espace pavé et un espace couvert de petite pierraille et de terre. A l'ouest de ces upe se développe une surface de 35 m sur 15, couverte de terrasses parallèles à la pente, qui constituait une zone de culture nécessitant un contrôle des eaux de ruissellement qui l'ont aujourd'hui fort perturbée (G). Ces eaux semblent avoir été guidées vers une dépression, située en amont de ces parcelles, qui pouvait constituer une sorte de "réservoir" temporaire (H). L'eau pouvait également être acheminée de la rivière dans des canalisations de bambous (*Schizostachyum glaucifolium*), ou plus probablement pour cette vallée, de pandanus (*Pandanus tectorius*), mais également par de petits canaux.

Un autre grand enclos, ayant également subi des aménagements en vue de l'aplanir et de l'irriguer, a été très perturbé lors des crues (I). Ses murs, qui atteignent en moyenne 1 m, représentent un déplacement de roches et un travail très impressionnant mais qui, dans ces vallées, n'est nullement exceptionnel. Une sorte de upe (5 m sur 5,5 m) sommairement bâti à l'ouest de cette zone fait plus penser à un abri ou hangar qu'à une habitation (I1).

La seconde aire qui divise cette vallée, s'étale plus en amont et uniquement sur la rive gauche de la rivière. La rive droite, d'un relief extrêmement tourmenté et très pentue, n'est guère praticable. La rivière y a taillée son lit. La rive gauche par contre, plus hospitalière, a reçu un réseau très dense d'aménagements principalement constitués par des terrasses, murets et enclos. Quelques upe sont en quelque sorte les gardiens de

ces lieux. Un torrent intermittent, naissant au pied du mont Teniuaefiti, sépare là encore l'espace en deux parties aux topographies pratiquement opposées.

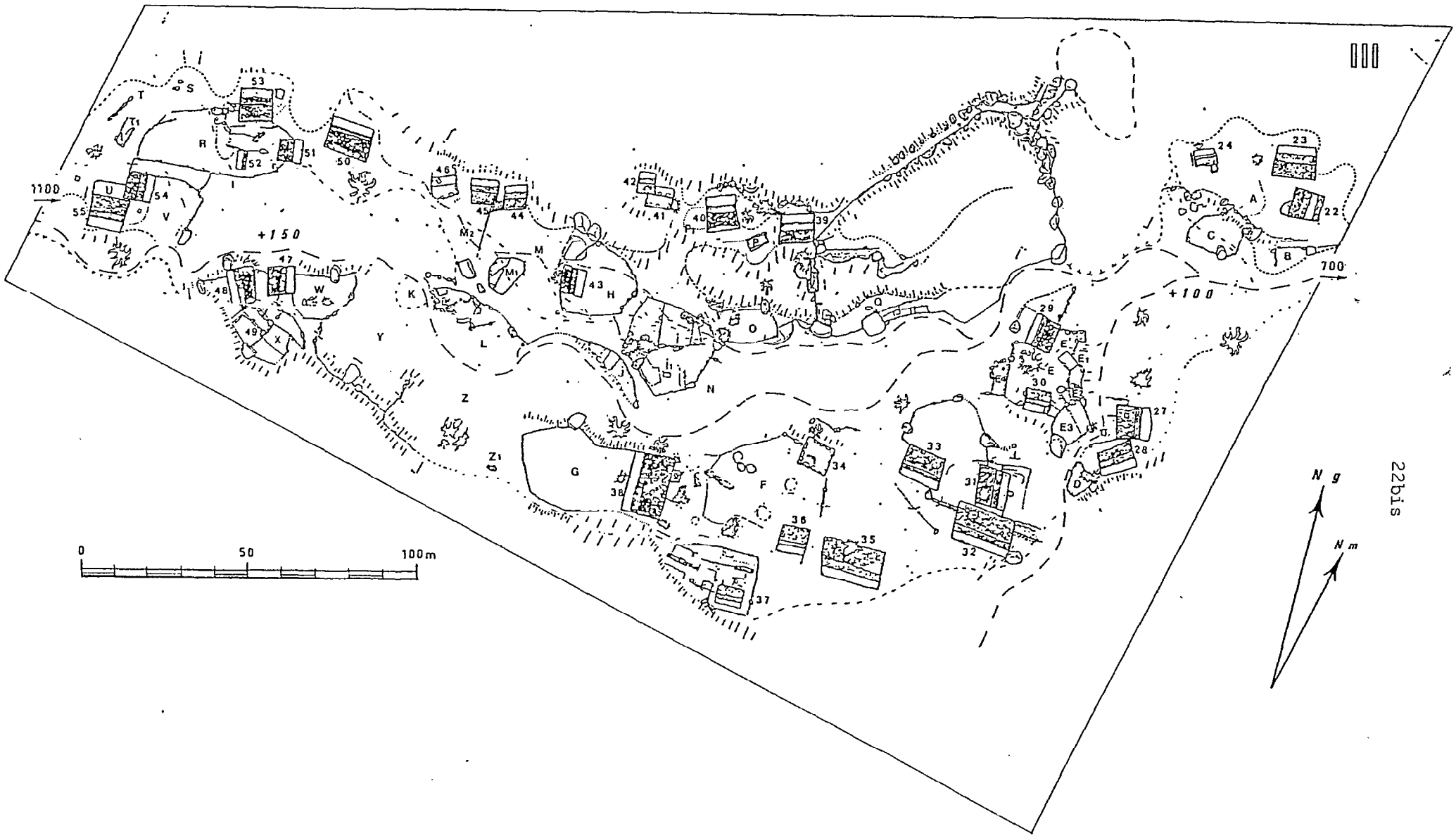
Au nord et jusqu'à une dizaine de mètres du torrent, une très forte concentration d'éboullis est caractérisée par des murs de retenue formant enclos et un axe de circulation bien aménagé, se présentant en trois tronçons (K).

Ce sentier court le long du versant sur plus de 200 m et se retrouve, fractionné par les éboulements, tout au long de la vallée (voir plan de la zone et dépliant encarté). Son installation nécessita des aménagements importants. Un muret de soutènement a été monté sur 0,40 m à 1 m de haut, parfois bien davantage selon la topographie des lieux. Les parties en dépressions, sur le côté amont du versant, furent remblayées afin de ménager un couloir plan de 1 m à 2 m de large au grand maximum. Le muret de soutènement fut ensuite rehaussé de 0,60 m à 0,80 m formant ainsi, côté pente, un parapet (voir fig. n°3 p.10). Enfin, le côté emprunté de ce chemin présente un "parement" mieux appareillé, plus régulier. Cette voie limite, en pratique, la zone occupée du territoire et permet une circulation plus aisée, à l'écart, en hauteur de l'espace habité, et sans doute loin des lieux les plus tapu. Ce sentier comporte en outre, par endroits, divers aménagements : pavage (7 m sur 3) à proximité du upe 19 (L), points d'escalade ou "goulets de contrôle", petite plate-forme de guet (M, de 1,90 m sur 1,20 m) surplombant le sentier et qui, bien en vue du piton de Teniuaefiti, embrasse toute la basse vallée et la baie. .

Les deux seuls upe situés sur ce terrain, upe n°16 et 19, ont une "véranda" inexistante ou embryonnaire. Leur largeur se situe aux environs de trois mètres et leur longueur est respectivement de 7 et 8 m.

La partie située en contrebas de celle qui vient d'être décrite se présente donc, à l'inverse, comme un terrain moins pentu et épierré, coupé de très nombreux murets de soutènements. Ceux-ci forment autant de terrasses de culture, séparées par un dénivelé de 0,30 à 0,50 m, et ce sur une surface de plus de 100 m sur 30 (S). Plus près de la rivière, de plus petits enclos se modèlent en fonction du terrain (T). D'autres s'échelonnent le long du torrent intermittent (R). Entre les deux espaces S et T se dresse le upe 18 qui présente des dimensions plus en accord avec les upe d'habitation (9 m de long sur 7,50 m de large) mais il est antérieur à la mise en place du grand enclos central (S) ; le upe 21, bien que petit (7 m sur 5), possède aussi une véranda. Des parcelles de culture l'entourent. Par contre son voisin, le n°20 (5 m sur 3), n'a pas de véranda ; le upe 17 (environ 6 m sur 3) non plus. Ce dernier semble également contemporain du vaste enclos central (S). Au coeur des parcelles cultivées environnantes, il est implanté sur l'emplacement le plus difficilement utilisable (concentration rocheuse) et n'empiète en rien sur la surface exploitable. Les enclos se multiplient ainsi sur toute l'étendue de cette vaste zone consacrée à la culture. Certains sont parfaitement épierrés (U1, V, Y, Z), d'autres apparaissent plus comme des espaces de retenues des éboulements de falaises ou cônes d'érosion des eaux de ruissellement (W et X). Certains de ces enclos sont protégés du ravinement, d'autres sont gagnés par remblaiement sur une pente aisée-

Figure n° 7
Zone III ou Moyenne vallée



22bis

ment irriguable... Le mieux conservé de ces enclos irrigué est le Z. Le torrent intermittent, dont le lit habituel est bordé de murs, semblait pouvoir être guidé vers deux enclos. L'un (Y) de forme triangulaire, est très endommagé par les crues, l'autre (Z) conserve encore en parfait état ses cinq terrasses d'environ 23 m de long sur 3 de large. Il est fermé par un mur de 0,80 à 0,90 m. La terrasse supérieure, beaucoup plus petite, fut utilisée comme zone de rejets ou d'épierrement. Les murets de soutènement des terrasses, épousent les courbes de niveau et s'incurvent vers une rigole pour mieux capter les eaux de ruissellement. La berge fut elle même aménagée pour cultiver ces terres aisément inondables.

3) Zone III ou moyenne vallée.

A 700 m du littoral, la moyenne vallée s'étend sur près de 400 m le long de la rivière. La végétation est plus dense, le sol très ombragé. C'est le figuier des banyans (*Ficus indica*) qui domine ici, constituant une des caractéristiques de cette zone. Le banyan n'est pas seulement une espèce utile en Polynésie, sa présence est souvent liée à un espace sacré ou ayant une importance symbolique quelconque.

Sitôt quitté la basse vallée, deux grands upe se dressent et donnent une idée des dimensions des constructions qui vont suivre, associées très souvent à tout un réseau d'enclos. Les upe 22 et 23 accompagnés des structures environnantes constituent l'ensemble le plus en aval de cette moyenne vallée.

Le upe 22 est pratiquement carré. Ses côtés mesurent environ 8 m et il s'élève à une hauteur moyenne de 2,50 m. Le upe 23, rectangulaire, a 12 m de long pour 9 m de large. Sa hauteur moyenne est de 1,30 m. En contre-haut de ces deux upe associés s'élève un petit upe (24) qui mesure 6 m de long pour 4,70 m de large. Il semble avoir été reconstruit ou agrandi du moins, et une petite plate-forme d'environ 2 m sur 2 m lui est accolée en façade. L'espace (A) aménagé entre ces trois upe présente de nombreux éclats thermiques et de façonnage, ainsi que des zones charbonneuses ; il constituait sans doute une zone d'activités, commune aux occupants de cet ensemble. En dehors de ces structures, divers aménagements en vue d'endiguer la rivière et d'en tirer partie pour l'horticulture, sont bien repérables (B et C).

Après avoir traversé la rivière, la rive droite s'élargit suffisamment pour avoir reçu la plus forte concentration de upe de la vallée dont les trois plus importantes structures de ce type. La première concentration se répartie de part et d'autre d'un torrent intermittent, sitôt la rivière passée. Sur la rive droite se dressent les upe 27 (9,50 m de côtés, 3,40 m de hauteur moyenne avec un mur atteignant plus de 5 m) et 28 (11 m sur 7, d'une hauteur de 1,50 m en façade). Sur la rive gauche (cf. fig. 23 p. 75, 76, 77) se trouvent les upe 29 (entre 8 et 9 m de côtés) et 30 (8 m sur 6,50 m). Tous deux ont une hauteur en façade d'1,40 m ainsi que la petite plate-forme (E1) qui leur est associée de 5 m sur 2,50 (légèrement moins élevée) dont la surface non pavée est couverte de petits cailloutis. A quelque distance et plus en hauteur, se situent les upe 31 (hauteur moyenne 3 m pour une longueur de 11 m et une largeur de plus de 9 m) et



Figure n° 8 : Angle et façade d'un upe.

(Hakaohoka : *upe* 27).

Cet angle avant gauche se dresse à 5 m de hauteur. Construit sur une pente, il doit supporter la masse de l'édifice. Aussi a-t-il été élevé avec un soin particulier. Le fruit est peu prononcé pour une telle hauteur (5° seulement). Les blocs ont été choisis pour leur grandes dimensions et leur régularité. La chaîne d'angle forme un triangle dont la large base s'appuie sur le sol, il se rétrécit progressivement vers le sommet. Cette disposition permet de mieux contenir les poussées internes de l'édifice, plus fortes à la base qu'au sommet.

Le mur de façade est fait de blocs plus réduits, posés en lits horizontaux. Les roches sont particulièrement bien ajustées pour un parement de blocs naturels.

32 (18 m de long, 11 m de large). Un peu plus à l'écart mais associé à ces deux derniers upe, le upe n° 33 a une longueur de 12 m pour une largeur de 9 m.

Tout cet espace est remarquable à plus d'un titre : la hauteur à laquelle s'élève ces structures est bien supérieure à celles de la basse vallée ; leur largeur ainsi que leur longueur est sensiblement plus importante. La présence de vérandas est systématique ; l'association de deux upe, parfois séparés par moins d'un mètre est courante ; la dimension des blocs mis en oeuvre est impressionnante (2,40 m de long pour pas loin d'un mètre d'épaisseur sur le upe 32). La présence enfin, pour certains upe, de blocs de tuf taillés formant des dalles implantées de chant à la rupture des deux niveaux de la structure (entre la partie arrière couverte et la véranda avant non couverte). Voilà pour l'essentiel. En dehors des différences affectant directement les upe le découpage du territoire et sa vocation même apparaît très vite bien différente des deux grandes zones précédentes. Les terrains plans ou aisément nivelables deviennent beaucoup plus rares et les grands enclos, ou séries de terrasses, manifestement de culture, disparaissent tout à fait. Par contre, les structures d'habitation, particulièrement denses, sont l'âme même du maillage de murets, enclos et autres aménagements nécessaires à l'organisation de l'habitat. Les concentrations de blocs rocheux semblent avoir disparu, en fait, ils se retrouvent dans les massifs formant nombre de upe, ou bien encore, pour les plus imposants, dans les murs ou murets sillonnant l'espace, d'autres ont été envoyés sous des terrasses et parfois recouvert d'un sol de terre fertile. On se rend compte alors du formidable travail de dégagement de l'espace qu'il fallut entreprendre et de

l'astuce des constructeurs devant l'utilisation de ce matériel rocheux si abondant, mais informe, qui bloquait inutilement de vastes parts de leur territoire.

S'associant aux upe nous avons rapidement cité une plateforme située entre les upe 29 et 30 (E1), quelques autres apparaîtront plus haut dans cette moyenne vallée. De dimensions limitées, elles sont situées à très peu de distance du, ou des upe dans la "cour" desquels elles se situent. On peut en effet parler de cour, pour cette partie tout au moins de la vallée, lorsque l'espace circonscrit l'est, soit par un muret, soit par un alignement de blocs rocheux, soit enfin par la topographie même du lieu, plus tourmenté à l'extérieur de cet espace central, communautaire ou familial. Un autre type d'enclos parfaitement limité se rencontre en cette partie de la vallée. Il renferme quelques mètres carrés de terre à proximité ou au pied du upe. Souvent, il joue le rôle de retenue de terre et selon les cas, facilite simplement la circulation sur un site pentu, ou permet la culture de plantes d'usage ou d'entretien fréquent, en outre, il est le plus souvent aisément irriguable et présente une couche importante de "bonne terre". Ces petits espaces plans peuvent enfin constituer de simples annexes où s'installer pour une occupation particulière. Ils sont gagnés sur un terrain peu utilisable et contribuèrent au dégagement d'espaces de déambulation, d'horticulture soigné, de travail ou activités des plus divers, etc...

Nous verrons, dans une partie plus analytique, d'autres aspects très intéressants de ces ensembles 27 à 33.

En progressant plus à l'intérieur de la vallée, après le groupe des upe 31, 32, 33, l'on débouche sur un lieu qui ressort par son vaste espace dégagé et son peu de relief (F). La vallée en effet s'élargit à cet endroit. Les lignes de crêtes plus éloignées, moins hautes, laissent pénétrer plus abondamment le soleil. A notre arrivée, toutefois, tout un pan de cette "esplanade" était totalement dissimulé sous les lianes et l'on nous recommanda de ne pas y travailler, du moins fallait-il attendre... Nous parlerons donc d'abord des autres structures bordant en quelque sorte cette "esplanade" ou "place" (F) entre la rivière et cette zone tapu au pied du site funéraire d'Avau.

Trois upe sont à décrire rapidement. Le premier upe rencontré (n°35) se situe un peu en retrait de cette "place", et profite d'une situation plus élevée. Ses dimensions et certains aspects de sa construction rappellent le upe 32 qui le précède. Sur le même alignement que le upe 35, le upe 36 parfaitement carré (8 m) fera ultérieurement l'objet de remarques particulières. Face à cette structure, une structure pratiquement de même dimension, mais plus ancienne servit de "carrière de pierres", du moins n'en reste-il que l'arase à peu de distance de la rivière (n°34). Un alignement de blocs rocheux reliait ces deux structures 34 et 36. A l'ouest du upe 34, un mur de retenue sépare la "place" du lit tourmenté de la rivière. Un autre mur (au nord et à l'est du upe 34), au bord même de la rivière, se prolongeait jusqu'aux structures plus en aval, et protégeait ces lieux des débordements fluviatiles.

Côté rivière, la "place" était donc bordée par un muret mesurant encore 6,50 m et reliant le upe 34 au upe 38, l'un des

plus imposants de la vallée malgré les attaques du temps. Lui aussi mesure 18 m de long, sa largeur est supérieure à 12 m. Sa hauteur moyenne en façade est de 1,90 m. La vallée se rétrécissant à cet endroit, entre le pied du versant pentu au sud et la rivière au nord, la façade de ce paepae borde entièrement la place côté est.

A l'arrière de ce upe s'étend un bel enclos de 60 m² (G). Du côté du versant quelques murets de soutènement, prolongeant le système de retenue de pente installé en amont de l'espace ce tapu, protègent des éboulis ce côté du upe.

S'étalant au pied du versant et bordant au sud cette place, l'endroit tapu, totalement envahi par une végétation très couvrante, présentait des structures que l'on ne retrouve nulle part ailleurs dans la vallée. Aucun souvenir précis ne concernait ce type de structure. Aucune affirmation ne nous fut donnée par la suite quant à son rôle. Seul le sentiment que des gestes tout à fait tapu et "païens" étaient en relation précise avec ce lieu put être noté. On rapprocha également cet ensemble à l'ancienne idée que les victimes d'affrontements pouvaient y être exposées et sacrifiées. Mais en dehors de rares hypothèses, ce qui prévalait avec force était le respect unanime et la prudence constante qui accompagna tout abord et tout travail en ce lieu particulièrement tapu.

Cet ensemble tapu fut aménagé par étapes successives comme l'indique les chevauchements et légères déviations des alignements. L'ensemble s'étale sur 28 m de long et 15 m de largeur. La pente est organisée en terrasses, dont la plupart ont

été pavées ; elles forment de grands paliers retenus par de petits murets d'une hauteur variant de 0,20 à 0,60 m vers l'est. Un mur haut de 0,70 m borde cet ensemble. L'utilisation de gros galets apportés de la zone littorale est caractéristique ; c'est la première fois que nous retrouvons des pavages de galets pour des structures autres que certains paepae (nous en retrouverons d'autres dans quelques cas particuliers encore plus en amont dans la vallée). Deux plates-formes, ou massifs lithiques, beaucoup plus longues que larges, ont été édifiées sur ces paliers. La première, à l'est, mesure 5,50 m pour 1,20 m de large et 0,30 m à 0,80 m de haut selon le côté. A l'ouest, la seconde plate-forme est longue de 6,20 m pour une largeur d'1,30 m et une hauteur variant avec la pente de 0,75 à 0,80 m. Ces massifs furent pavés à leur sommet. L'un des deux, moins ruiné, présente encore en surface des dépressions en trous de poteaux.

A l'arrière du site, côté versant, sensiblement au milieu, se dresse une autre plate-forme d'aspect plus ramassée (3 m sur 2 m) et formée par un coffrage de pierres posées de chant, en surface elle est pavée de gros galets dont un sert de polissoir. A côté de cette structure, à l'est, s'élève un upe de 8 m de long pour plus de 5 m de large, il est orienté vers la place au nord et domine en quelque sorte cet ensemble très particulier. A noter la présence devant ce upe (37), sur la terrasse juste en contrebas, du seul rocher isolé qui ait été conservé ou placé intentionnellement. Il mesure 1,30 m de long, 1 m de large et 0,90 m de haut, sa surface lisse est naturellement concave.

Quant au sol de la place, il conserve par endroits divers

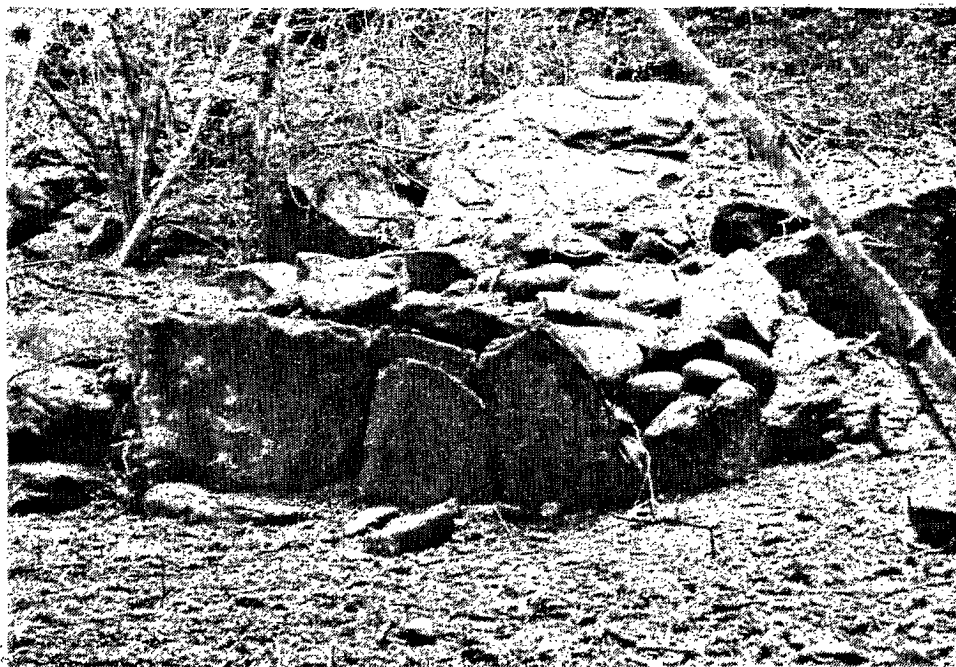


Figure n° 9 : Meae, vue partielle
(Hakaohoka).

Mis à part les *keétu*, les pierres implantées de chant sont rares à Hakaohoka. Cet ensemble en comporte un grand nombre. Il mesure 27 m sur 16 et est constitué de diverses terrasses pavées dominant, au sud, la place centrale de la vallée (F).

La structure visible sur la photo se situe à l'ouest du *upe* 37. Elle mesure 3 m sur 2 m, sa hauteur est de 0,80 m ; elle se caractérise par des dalles posées de chant (de 0,60 à 1,10 m de longueur) supportant une terrasse pavée de galets. Devant, au sol, quelques pierres sont les seuls restes du pavage qui devait couvrir entièrement cet espace.

L'association galets-pierres sur chant est, à Hakaohoka du moins, caractéristique de structures très particulières, probablement *tapu*.

alignements, des restes de pavages et une quantité impressionnante de pierres chauffées. Cinq surfaces circulaires, légèrement en dépression, se sont révélées être de vastes fours comblés.

De l'autre côté de la rivière, sur la rive gauche, les upe sont en général situés au pied du versant ou sur la pente. L'espace entre la rivière et les habitations (upe ou paepae) est occupé par des enclos et terrasses de culture ainsi que par un axe de circulation bordé de murets. Le upe 43, le plus proche de la rivière, le seul au milieu de ces enclos, est aussi le seul qui soit isolé et orienté vers l'amont, tournant ainsi le dos à la place (F). Les upe 39, 40 et 42 s'alignent en hauteur sur la forte pente du versant. Entre eux et la place, la distance et la végétation, même limitée aux espèces les plus utiles, font écran.

Le long de la rivière, le terrain se trouve arrosé lors de la saison humide, par le cours d'eau principal, sur les bords duquel sont aménagées des parcelles en terrasses, et le ou les bras selon les circonstances, d'un torrent intermittent pouvant charrier énormément de colluvions. Celui-ci a du reste fortement bouleversé les structures encore visibles. Enfin, le sentier, bordé de murets, débute au guet situé au pied du upe 38, longe divers enclos pour aboutir à un bassin aménagé dans la rivière principale à un endroit où son lit traverse une concentration de très gros rochers. Cet endroit fort plaisant (K) et qui n'était pas unique est le mieux préservé de ces bains de la vallée.

Le upe 43 mesure 8 m sur 7 m. l'enclos qui lui est attenant (H) mesure 9 m sur 9. les autres enclos mesurent pour I

: 12 m sur 12 et pour J, le long de la rivière : 20 m sur 5, ceci pour les plus importants. En dehors de ces enclos, d'autres aménagements sont encore visibles, il s'agit principalement de terrassements ; certaines de ces terrasses, proches de la vasque formant bassin, furent pavées et le sol très plan à cet endroit est par place très charbonneux.

Surplombant cette zone d'enclos, trois upe (44, 45 et 46) s'alignent au pied du versant nord et à l'ouest du upe 43. La structure 46, en grande partie détruite, semble avoir été réutilisée pour des activités liées à l'occupation des upe 44 et 45. une fosse quadrangulaire y a été creusée, bien parementée sur toute sa profondeur. Ses dimensions internes sont de 1,10 m sur 0,70 m, pour une profondeur d'environ 1 m. Il pourrait s'agir d'une fosse à ma (1). Ces trois upe associés possèdent des dimensions sensiblement égales : un peu moins de 8 m pour la longueur et de 6,5 à 7 m pour la largeur. A l'est du upe 43, nous avons vu que quatre upe s'alignaient sur la pente ; un important réseau de murs, murets de soutènement, et murs sentiers est à relier à ce groupe. A l'est du petit enclos O, débute un mur de soutènement solidement implanté et parfaitement parementé. Il atteint parfois 1,70 m de haut ; principalement destiné à retenir la pente, très forte à cet endroit, il forme également d'étroites terrasses (Q) bénéficiant d'une importante hauteur de terre où poussent les seuls ihi (*Inocarpus edulis*), ou chataigniers de Polynésie, de cette partie de la vallée. S'appuyant par endroits sur les très gros rochers de la pente, ce mur se prolonge sur environ 25 m le long de la rive puis remonte pratiquement en ligne droite et perpendiculairement à la rivière. Il rejoint alors le mur-sentier prolongeant celui décrit dans la basse val-

(1) Ma : pâte fermentée du fruit de l'arbre à pain. Conservée dans des silos creusés dans le sol et recouverte de feuilles puis de terre, cette préparation pouvait se conserver de très nombreuses années.

lée. Ce chemin implanté à flanc de coteau rejoint à l'ouest le upe 39. Un quatrième muret perpendiculaire à la pente, relie cette dernière structure à la rivière. Une vaste part du versant est ainsi délimitée, par ces murs et murets. Le terrain ainsi enclos est par endroits très pentu, cela n'a toutefois pas empêché l'aménagement de quantité de petits murets de soutènement et de petites bandes de terre sur cette pente particulièrement ingrate. Le upe 39, solidement ancré sur les rochers, s'élève en moyenne à 1,70 m ; ses dimensions sont de plus de 10 m de long sur 8 m de large. A trois mètres vers l'ouest se trouve une plate-forme (P) très proche du type de celle (E1) accompagnant les upe 29 et 30. Elle mesure 6 m sur 3 m et son mur de façade fut doublé afin de remédier à la poussée interne du remplissage de ce massif implanté sur la pente. Un peu en retrait de cet ensemble se trouve le upe 40, dont l'état peut faire penser qu'il fut abandonné plus anciennement que le upe dont nous venons de parler. Il est vrai que la pente sur laquelle il est implanté a pu le ruiner plus rapidement. Ses dimensions sont de 9 m de côté. Un passage n'atteignant pas 2 m a été dégagé entre l'arrière de la plate-forme et les rochers d'éboulis du versant. Des "fossés" de ce type sont souvent repérables lorsque les upe sont adossés aux pentes, ils facilitent entre autres l'évacuation des eaux de pluies. Accolés au côté ouest de la construction, une surface plane obtenue par remblaiement (P1) offrait aux occupants du upe 40 une surface utile de 7 m sur 6.

Le upe 42, à 14 m à l'ouest du précédent, est en partie implanté sur l'arase d'un upe plus grand (n°41). Ce dernier mesurait 8 m sur au moins 6 m de large, tandis que le upe 42, moins

long que large (4,5 m sur 6), pourrait se rapprocher du "type" des upe funéraires, sans que l'hypothèse d'un petit upe d'habitation soit à exclure. On notera toutefois la présence, dans le oki (1) de cette structure, d'un crâne que le ravinement des pluies a rendu visible. En accord avec les personnes travaillant avec nous, ce crâne fut laissé en place et protégé, autant que faire se peut des passages éventuels d'animaux...

Si nous revenons sur la rive droite, en amont de l'enclos s'étendant à l'arrière du upe 38, après avoir dépassé un terrain assez pentu (Y et Z) où quelques pavages et des murets de soutènement sont encore parfois visibles, bien que ruinés ou couverts par les colluvions de pente, nous arrivons à un ensemble formé de trois upe auxquels sont associés des enclos, reliés par un long mur, à l'enclos du upe 38. Le upe 47 est le premier rencontré. L'enclos W lui est directement attenant, à la façon des enclos H du upe 43 ou G du upe 38... Le muret de limite varie en hauteur de 0,70 à 0,90 m. Le upe 47 installé à l'aplomb de la rive, comme le upe 48 auquel il fait face, est solidement ancré sur les rochers en place et est protégé des débordements de la rivière par d'autres accumulations rocheuses qui présentent, en outre, quelques belles surfaces planes. Complétant ce système côté rivière, là où les rochers ne suffisent pas, quelques murets de soutènement ont été montés, particulièrement au pied de l'enclos W et à l'arrière du upe 48. Les dimensions du upe 47 sont de 9 m de long pour 8 m de large et celles du upe 48 sont de 10 m sur 7,50 m. Le upe 49 touche par l'un de ses angles antérieurs cette dernière construction mais paraît avoir été abandonné depuis plus longtemps et réutilisé comme surface annexe ; sa partie arrière aménagée en enclos à une période rela-

(1) Oki : partie arrière de l'habitation correspondant à un dortoir collectif.

tivement récente (murs à angles droits et surtout à double parement) fut utilisé pour l'élevage de quelques cochons. Il mesure au moins 9 m de long et 7 m de large. Toute la pente à l'arrière de ce muret, bien qu'assez forte, fut aménagée par de petits murets de soutènements en retenue de pente, de petites terrasses et peut être même par quelques espaces pavés.

Il semble que le mur joignant l'enclos W à l'enclos G soit un mur-sentier passant entre les enclos des upe 47 et 49 ; là comme pour le upe 39, où plus bas encore dans la basse vallée, il fallait passer sur, ou tout à fait au pied, de ces upe pour aller au-delà. A cet endroit de la vallée pour continuer plus en amont, il faut traverser la rivière et revenir sur la rive gauche. Ici, la vallée s'élargit suffisamment pour que cinq upe soient implantés avec leurs enclos et quelques terrasses de culture. Il s'agit des upe 50, 51 et 53 en vis à vis des upe 47, 48 et 49 ; en redescendant vers la rivière, plus en amont, on rencontre deux upe accolés, les derniers de la moyenne vallée, les n° 54 et 55.

Le plus grand upe du groupe, le n°50 mesure 13 m de long et plus de 9 m de large. La hauteur moyenne en façade est de 2 m. A moins de 20 m vers l'ouest et orienté de la même façon, le upe 53 se dresse, en façade, à 3 m du sol. Sa longueur est de 10 m et sa largeur de 9 m. Ce upe domine l'ensemble des cinq upe du groupe et possède la plus grande des trois fosses quadrangulaires qui les accompagnent. Elle est creusée à l'angle nord-est de la plate-forme. Elle n'a pas de rebord extérieur et à été parementée sur ses quatre côtés. Ses dimensions sont de 2,50 m sur 2 m et sa profondeur est au minimum d'1 m, soit une capaci-

té minimale de 5 m³.

Partant de l'angle sud-est et de son côté Ouest, deux murs forment un enclos (R) qui rejoint, par d'autres murets les upe 54 et 55. Le upe 51 est pris dans le mur d'enclos et est pratiquement arasé ; il semble avoir servi de carrière de matériaux lithiques et offre encore en cet état une surface utile de forme carrée (6,5 m de côtés). A l'intérieur de l'enclos et lui faisant face, les restes du upe 52, très peu élevés, sont recouverts par les colluvions. Cette structure mesurait sans doute 5 m de long et n'avait pas de surface antérieure pavée.

Le mur d'enclos, joignant l'angle sud-est du upe 53 au côté du upe 51, mesure 0,75 à 0,80 m de haut. Il se poursuit de l'autre côté du upe 51 et joue alors un rôle de mur de soutènement. L'enclos ainsi formé (R) mesure 40 m de long sur environ 14 m de large et est aménagé par quelques retenues de pentes situées entre de grands blocs rocheux et quelques terrasses au pied du upe 53. Ces dernières furent établies afin d'assurer une meilleure assise à cette structure. Quelques bandes de terrain sont aménagées en paliers. Hors de cet enclos et à environ 18 m à l'ouest du upe, trois blocs émergent du sol (S). Leur longueur varie entre 1 m et 1,50 m. Deux de ceux-ci portent les seuls pétroglyphes relevés dans la vallée. Ils furent exécutés par piquetage. L'essentiel des motifs sont constitués de lignes courbes et concentriques ainsi que de quelques représentations humaines d'influence apparemment européenne. Il est probable que le couvert végétal masque de telles gravures en d'autres points de cette vallée mais leur existence jusque là était ignorée.

PAEPAE ASSOCIES

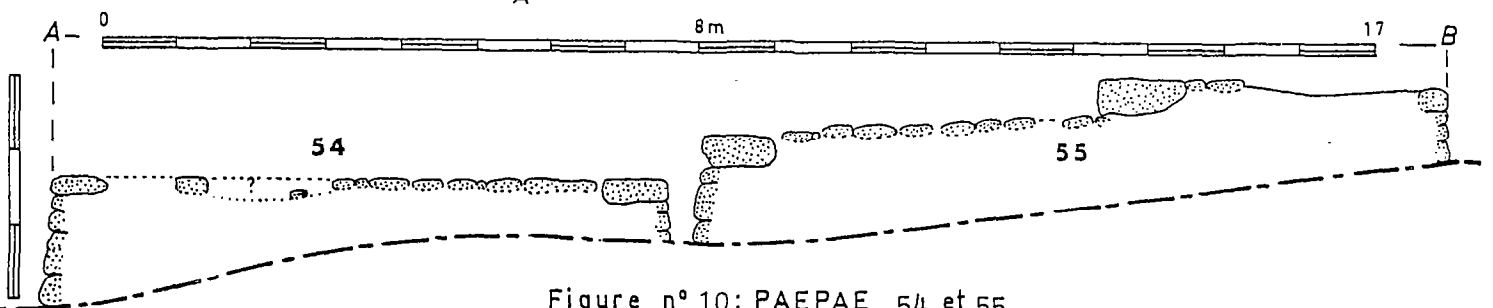
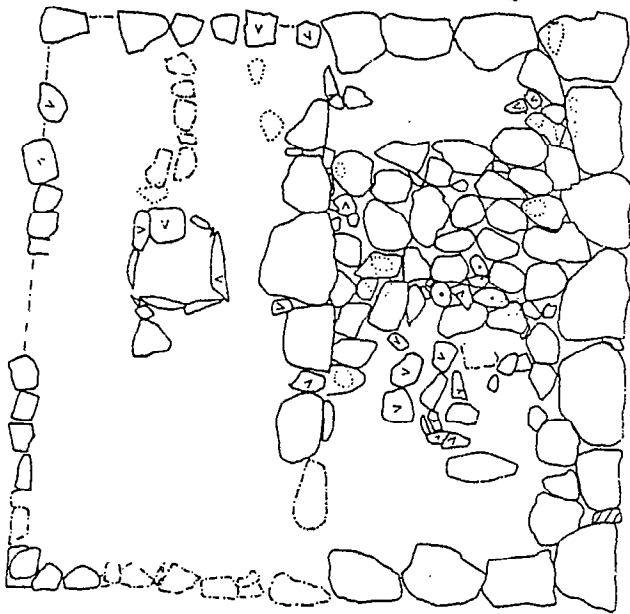
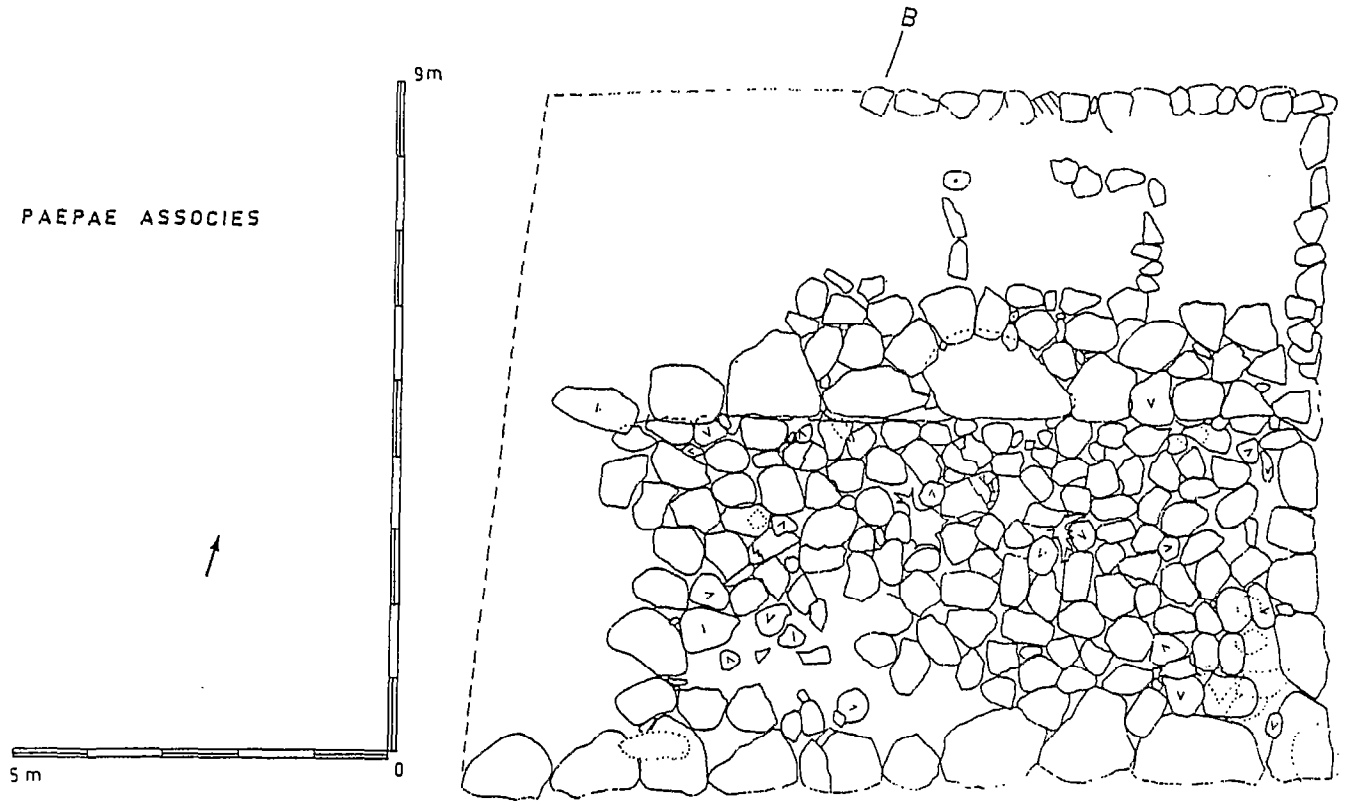
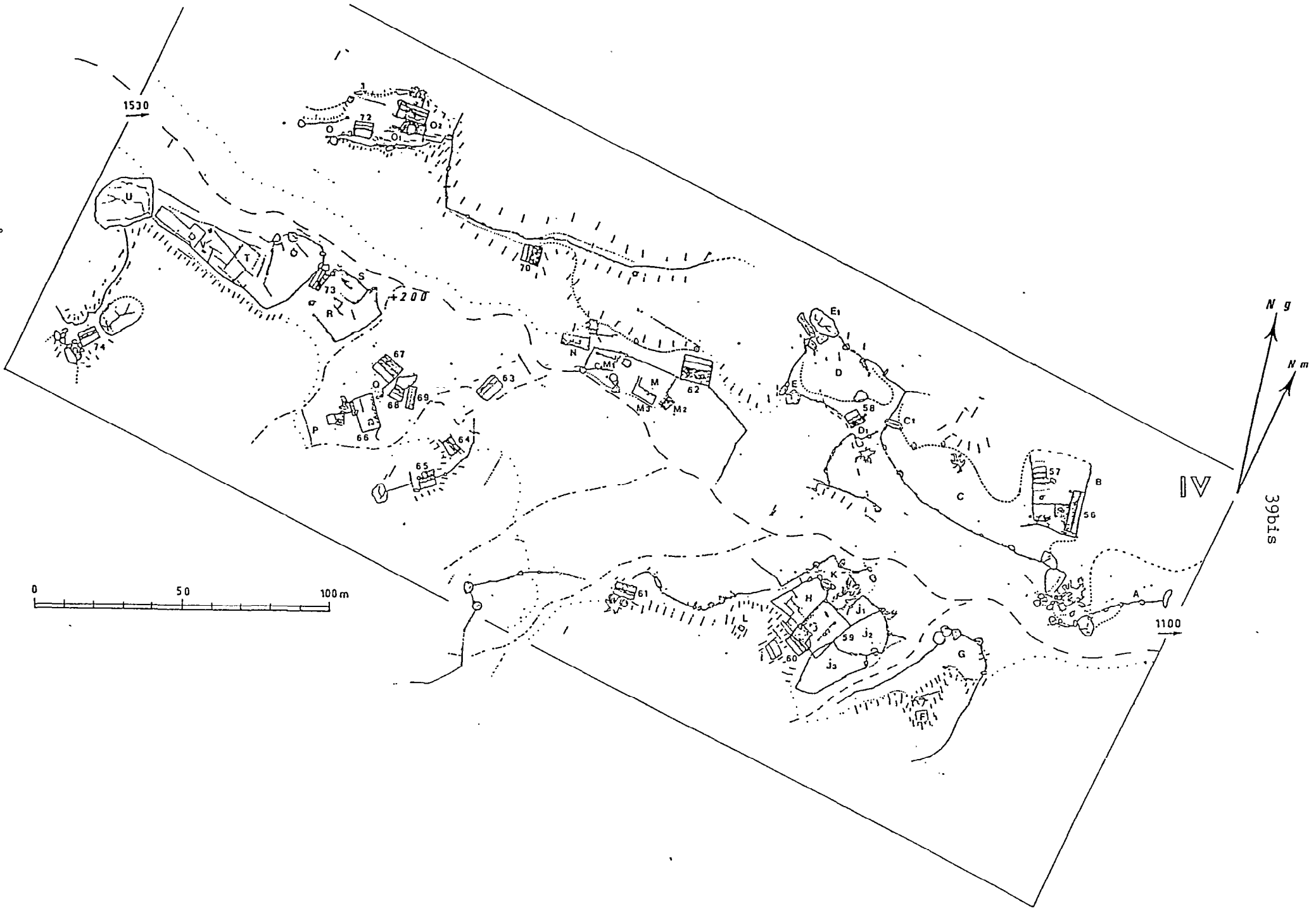


Figure n° 10: PAEPAE 54 et 55.

Au sud de ces aménagements, à quelques mètres de la rivière coulant en contrebas, se dressent les upe 54 et 55 sur lesquels et aux alentours desquels poussent les premiers arbres à pain (*Artocarpus altilis* ; mei marquisien) de la vallée, du moins les premiers bosquets importants (les tout premiers se trouvent, très peu nombreux dans l'enclos face au upe 39. Quelques plus jeunes arbres poussent sur les berges de la rivière, au pied des enclos J et G). Les deux upe se touchent pratiquement, le faible espace (0,30 m) qui les sépare étant comblé par des pierres. Le plus grand des deux, tourne le dos à la rivière et s'ancre sur les énormes blocs rocheux qui la bordent. Il mesure 11 m de long pour 9 m de large. Le upe 54, plus petit, est carré. Ses côtés mesurent 8 m. Il est placé de telle sorte que sa "véranda" communique par un angle, avec le précédent, tout en lui étant légèrement inférieure. L'enclos s'appuyant sur la façade de ces upe présente une forme rectangulaire (U). Habituellement, les terrains sont clos par des murs formant des lignes courbes ou irrégulières. L'arc de cercle ou le demi-cercle outrepassé semble être les formes le plus souvent adoptées. Il pourrait donc s'agir ici d'un enclos plus récent, hâtivement construit car à simple parement (contrairement au petit enclos du upe 49) ; de nombreuses pierres du dallage des upe 54 et 55 ont, du reste, servi à monter ces murets. Les aménagements à l'arrière de ces upe sont de style plus habituel (terrasses et murets de soutènements), un palier commun aux deux upe (à l'est du 55 et au sud du 54) comprend une petite fosse quadrangulaire assez endommagée. Elle mesure 1 m de côté et aux alentours de 0,50 m de profondeur. Une autre fosse identique fut creusée à l'ouest des deux plates-formes d'habitation. Elles sont parementées ; comme la fosse du upe 53, elles ne présentent pas de bordure

Figure n° 11

Zone IV ou Haute vallée



extérieure. Au delà de cet ensemble, la vallée se rétrécit, la végétation et le type de structures se transforment.

4) Zone IV ou haute vallée.

Cette zone située de part et d'autre de la rivière, s'étend sur un peu plus de quatre cents mètres, le long de son lit. De nombreux torrents découpent le versant droit de la vallée. Cette portion de Hakaohoka se caractérise un peu comme une étape, ou une zone intermédiaire, entre la moyenne vallée où se concentrent les structures d'habitat et le fond de vallée sporadiquement fréquentée.

Les constructions en cet endroit sont moins spectaculaires mais plus étendues quant aux aménagements qui les environnent. Elles sont également de types plus variés. Les upe moins nombreux sont ici le plus fréquemment associés à des plates-formes et pavages formant des ensembles complexes, diversifiés et isolés les uns des autres par des zones de plantations ou d'horticulture, séparés par de très long réseaux de murs. Les banyans deviennent plus rares ; deux espèces d'arbres se répartissent les terres riches de cette partie de la vallée. Ce sont le long de la rivière les châtaigniers de Polynésie et surtout, sur les versants de la rive droite, les arbres à pain. Aux endroits où la rivière se ralentit et divague, les terres humides sont encore maintenant les lieux où poussent avec prédilection les taros (*Colocasia esculenta*) devenus sauvages.

Le premier aménagement rencontré est un sentier (A),

formé d'un mur de soutènement rehaussé d'un parapet, selon le type habituel dans la vallée sitôt que le relief devient trop accentué. Il faut passer un véritable goulet constitué par une accumulation naturelle d'énormes blocs rocheux pour aboutir à un dégagement relatif où les pentes restent fortes. Un mur de soutènement remontant du sentier vers le nord-ouest aboutit à deux upe (n°56 et 57) implantés sur les côtés d'un aménagement assez complexe, d'une surface sub-rectangulaire de 26 m de long sur 17 m de large (B). Cette terrasse implantée sur de très gros rochers est pavée et quelques murets de soutènement permettent de rompre par paliers le dénivelé. Sur le côté est, s'étire un long upe (n°56 : près de 14 m de long pour 4 m de large). En amont de celui-ci, sur le côté ouest, a été installé un petit upe (n°57) adossé à la pente, de 5 m de long sur plus de 5 m de large. Plus en amont les colluvions ont recouvert la partie nord de ce vaste ensemble. Un large bosquet de ti (*Cordyline fruticosa*) se dresse à 2,50 m de hauteur, à côté du upe 57.

Si l'on retourne au sentier, celui-ci se prolonge vers l'amont de la vallée ; il est bordé côté nord par un haut mur de soutènement qui bifurque vers le nord pour rejoindre des alignements rocheux, fermant ainsi un enclos de 60 m de long sur environ 15 m de large (C). La limite ouest de cet enclos est formée par la "cour" du upe 58, petit et peu élevé, de 5 m de côté. Un petit pavage lui est accolé au nord et un petit espace plan, en façade (D1) de 4,50 m sur 7 m est retenu par un muret de soutènement, s'interrompant pour laisser passer le mur sentier précédemment décrit. A l'arrière de ce upe prolongeant une terrasse aménagée au flan du versant un mur sentier se dirige vers un très gros rocher (E1). Après une coulée d'éboulis, un mur

reprend à l'est et oblique vers le sud pour fermer un vaste enclos de 35 m sur 18 (D), très pentu, au sol recouvert d'éboulis sauf une petite partie, au sud-est, entourant le upe. Au-delà du rocher E1, si l'on dépasse une zone tout à fait éboulée, l'on retrouve un long "mur-sentier" se dirigeant vers les upe 70 et 71 situés bien plus à l'ouest. Au sud du upe 58, un mur atteignant parfois 1,20 m du côté aval de la pente, se dirige vers la rivière où il rejoint un mur parallèle à la rive. Ce dernier joue également le rôle de mur de soutènement mais fut fortement endommagé par les crues. Ce mur conservé sur 17 m se poursuivait certainement jusqu'à l'ensemble comprenant le upe 62.

Face aux premières structures de cette zone, sur la rive droite de la rivière, un vaste ensemble de upe et plates-formes est partagé par le petit vallon d'un torrent intermittent. A l'est du vallon, cette partie est moins aménagée. La pente y est très forte. Une petite plate-forme a cependant été établie, juste en arrière d'un grand bloc émergeant du versant et sur le côté duquel une mince langue de terre est retenue. La plate-forme (F) a 4 m de long sur 3 m de large. Elle ne semble pas avoir été pavée et n'est retenue que par trois murets dont le plus important, en façade, devait atteindre 0,90 m de hauteur. Vers la rivière, la pente est retenue par un alignement de gros blocs entre et sur lesquels s'appuie un muret dont les côtés remontent de part et d'autre de cette structure vers les hauteurs du versant.

A l'ouest du torrent, l'ensemble de la pente a été aménagée. Un vaste upe (n°59), implanté perpendiculairement à celle-ci semble bien avoir eu de 11 à 12 m de large et au moins autant

de long. C'est sur ce upe démantelé que s'est construit, sur le côté sud, un plus petit upe dont la forme inhabituelle étonne. En premier lieu fût bâtie la partie arrière de 7 m de long sur 3 m de large avec un pavage antérieure étroit d'environ 1,20 m. Ce upe (60), sous cette forme, pouvait avoir été implanté juste en bordure de son grand voisin, le n°59, qui pouvait avoir alors près de 15 m de long (les limites de celui-ci à cet endroit sont masquées par les colluvions de pente). Une seconde étape a consisté à agrandir une partie de la terrasse antérieure du upe 60. Son mur ouest a été conservé mais doublé par le nouvel aménagement ce qui explique le décroché visible.

Au nord-ouest du upe 59, un espace (H) limité, au nord par un muret de soutènement, ainsi qu'à l'ouest, est fermé pour le reste par de gros rochers en place dont un gros bloc de tuf. De nombreux alignements internes faits de dalles posées de chant délimitent diverses terrasses ayant pu recevoir un pavage. Ce type d'aménagement se poursuit sur la pente, jusqu'en arrière du upe jusqu'à une plate-forme de 5 m sur 2, en partie creusée dans la pente et pour l'autre partie établie en remblai (I).

Au nord, à l'est et au sud du upe 59, trois enclos ont été implantés sur la pente. Ils ont 35 m² pour le plus petit (J1), 153 m² pour J2 et 207 m² pour J3. Les aménagements situés en bordure de la rivière ont été très bouleversés par celle-ci (K) ; un pavage localisé sur son bord est encore visible sur un peu moins de 3 m². Il se situe sur le passage du sentier dont il a été précédemment question et qui passe ensuite au pied de l'enclos H, puis se dirige vers le upe 61.

La petite structure L, située sur la pente à peu de distance du upe 60, est placée de l'autre côté d'un relief qui la masque à cette construction. Elle ne semble pas avoir été pavée et mesure près de 2 m sur 1,40 m.

Le upe 61, adossé à la pente, a été endommagé par l'érosion. Sa façade n'est élevée que de 0,70 m ; il mesure 8 m de long pour près de 4,50 m de large. Le sentier contourne cette structure par l'avant.

Au-delà, vers l'ouest, un très long mur, jalonné de grands blocs, se poursuit sur près de 40 m puis oblique vers le sud-est et continue, au pied du versant, sur près de 80 m. D'une hauteur moyenne variant entre 0,70 et 0,90 m, ce mur encadre une zone d'éboulis, affouillée par un torrent, beaucoup plus qu'il ne clos un vaste espace.

Sur la rive gauche de la rivière principale, un ensemble s'étend à l'ouest du upe 62, entre la berge et le talus du versant, sur un espace d'environ 44 m sur 16 m.

Le upe 62, comme c'est très souvent le cas, tourne le dos à la pente. Il a 8 m de large pour 9,50 m de long. Sa façade se dresse à une hauteur moyenne de 2,30 m pour atteindre jusqu'à 3 m. En contrebas, au sud, un palier (M) aménagé par terrassements est bordé à l'est par un muret et une plate-forme (M2) dressée sur ses quatre côtés (hauteur maximale 1 m). Sa longueur est de 4 m pour 3,50 m de large. Son pavage comporte, et c'est à souligner, de nombreux galets de grande taille (moyenne 0,30 m) et provenant de la côte. A l'ouest de la plate-forme les restes

d'une structure pourraient correspondre à la partie arrière d'un upe (M3). Plus à l'ouest, l'aménagement en terrasses s'est effectué sur des blocs en place et se termine par un pavage autour d'une structure circulaire de 2 m de diamètre, soulignée d'une bordure de pierres et très peu profonde (0,15 m). Cette organisation semble correspondre à une structure liée à la préparation du ma destiné à être ensillé, d'autant plus qu'à côté, un peu plus au nord, une fosse carrée d'environ 2 m de côtés et parementée fut creusée à plus d'1,60 m de profondeur. Le parement se prolongeant par un rebord de 0,30 à 0,40 m, ceci porte la hauteur totale de la fosse à 2 m au moins. A l'extérieur de l'enclos, vers l'ouest, sur un terre-plein aménagé sur de gros éboulis, seule est visible la façade d'un upe (N) maintenant fossilisé sous les colluvions, malgré l'existence de retenues de pente ; sa longueur atteignait au moins 9 m.

Sur le même versant, plus en hauteur, le upe 70 se situe entre deux grands ensembles. Le premier dont nous venons de parler, le long de la rivière, le second en retrait par rapport à celle-ci. Le upe 70, de 6 m de côté, est accolé au mur-sentier qui se poursuit donc vers l'ouest. Bien qu'irrégulièrement conservé, son parapet atteint encore parendroits 1,40 m. La partie du mur formant soutènement a une hauteur moyenne de 0,60 m mais peut atteindre, côté aval, 3 m. A une trentaine de mètres de ce upe, un mur s'appuyant sur de gros blocs, rejoint le sentier et remonte droit vers le nord en escaladant une très forte pente ; il passe à une vingtaine de mètres de l'ensemble formé par les upe 71 et 72. Ces derniers sont implantés au prix de considérables travaux de terrassements, sur une forte pente couverte d'un véritable chaos rocheux. le mur de retenue de ce ter-

re-plein, atteignant une trentaine de mètres de longueur et une hauteur de 3,50 m par endroits, est formé de blocs calés sur d'autres rocs en place. Cet espace semble avoir été remanié ultérieurement par des murets rapidement montés. L'espace plan le plus à l'ouest (0), mesure 15 m sur 4,50 m. Il est bordé à l'est par le upe 72, adossé à la pente et mesurant 5 à 6 m de long pour une largeur de 5 m. Cette structure eut beaucoup à souffrir de remaniements ultérieurs. A l'est de ce upe, la surface 01 devait être pavée, comme certains lambeaux de pavage peuvent le laisser supposer. Le upe 71 qui fait face à cette "cour", a lui aussi beaucoup souffert des aménagements ultérieurs. Il devait mesurer 8 m de long ou 11 au grand maximum, pour une largeur de 5 m.

De ce point l'on distingue assez bien, en contrebas sur la rive droite, le upe 73. Il existe cependant d'autres structures plus à l'est, ce sont ces dernières qui vont d'abord retenir notre attention. A près de 60 m de la rivière, sur un petit mamelon, le upe 65 fut établi sur un léger replat ; ses côtés ont entre 5 et 6 m. Le mur qui se poursuit de part et d'autre de cette structure ne se présente pas comme un mur d'enclos mais plus comme une limite. Au nord de ce upe, le upe 64 a beaucoup souffert de l'érosion de la pente malgré l'existence de murets de soutènement. Il mesure plus de 5 m et devait avoir entre 3,50 et 5 m de large. Plus près de la rivière, une autre structure presque entièrement détruite par le torrent fut probablement un upe (n°63) de 8 m sur 5,5 m.

Plus à l'ouest, entre deux torrents intermittents, se trouve un ensemble formé par quatre upe. Le plus grand (n°66)

n'a pas conservé son pavage. Il mesure 11,5 m de long sur 6,5 m de large. A l'arrière de celui-ci, sur la pente aménagée, l'on rencontre plusieurs structures. Tout d'abord, une plate-forme rectangulaire pavée, de 5 m sur 1,60 m de côtés. En arrière, trois structures quadrangulaires se succèdent. La première et la seconde sont pavées ; pour la troisième, les dégâts causés par l'érosion ne permettent pas d'en juger. L'angle nord du upe 66 est relié à l'angle sud du upe 67 par un muret de soutènement à l'ouest duquel fut aménagée une belle surface plane (Q). Les dimensions du upe 67 sont de 8 m sur 7.

Sur une retenue de pente, en contrebas, fut aménagé un petit upe de 4 m sur 4,50 m (68) ; plus bas encore, l'on ne peut plus que deviner les restes d'un upe (69) dont les dimensions visibles sont de 5,50 m sur 2,50 m.

Plus en amont, l'ensemble groupé autour du upe 73, est essentiellement formé d'enclos et murs ou murets de soutènement formant diverses terrasses. L'enclos R mesure 11 m sur 9, tandis qu'une plate-forme, gagnée par un remblai sur les bords de la rivière, présente une surface qui fut, du moins en partie, pavée, de 11 m sur 6 (S). A l'ouest de ces aménagements, le upe 73 fut établi sur un amas rocheux. Il mesure 5 à 6 m de long pour 4 m de large. Au sud-est de ce upe, une fosse carrée, d'1 m de côté, aux parois parementées, atteint au moins 1 m de profondeur. Le parement se prolonge par un rebord peu élevé et une petite surface pavée fut ajoutée contre son côté nord. Attenant à ce upe l'enclos T s'étire sur 56 m jusqu'à un énorme bloc (U) de 20 m de long qui verrouille en quelque sorte, en cet endroit, le fond de la vallée entre son versant droit et le lit de la rivière.

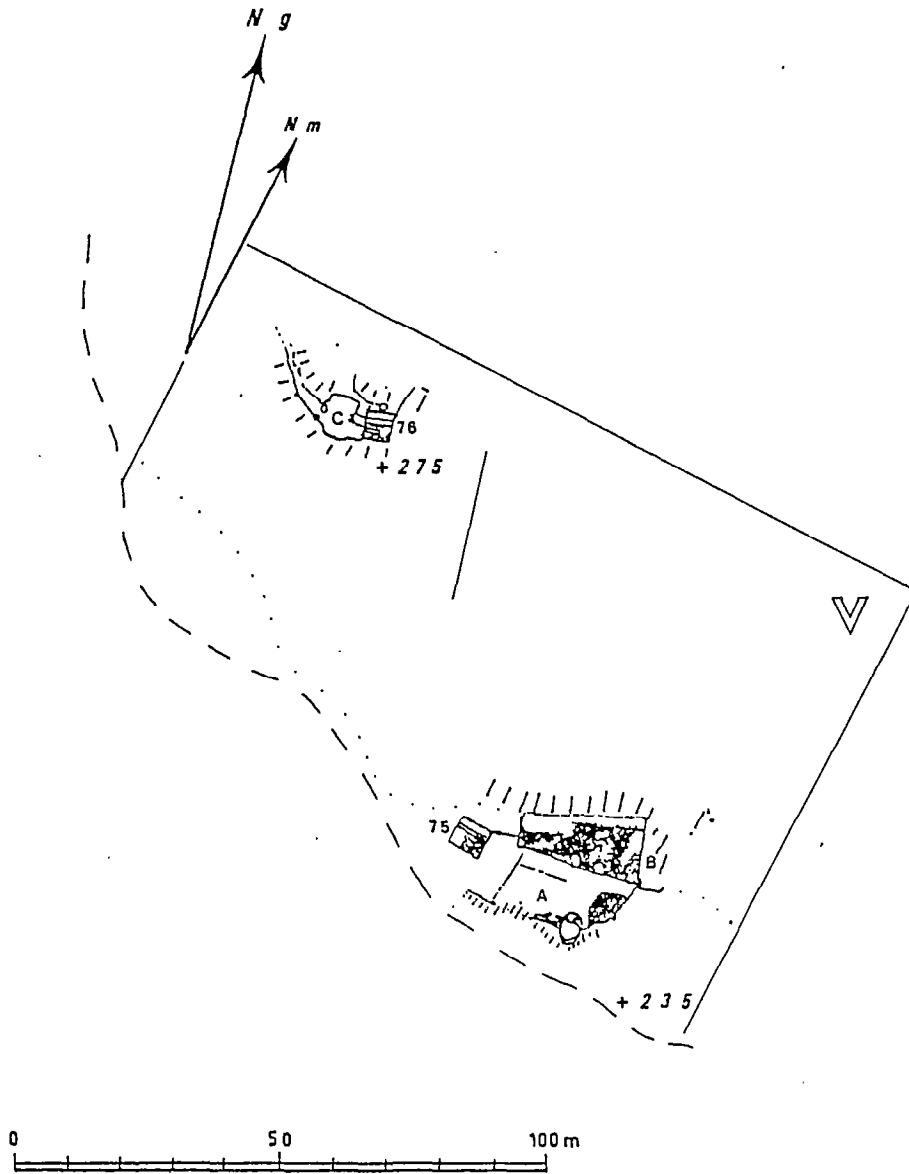


Figure n° 11 :Hakaohoka, Zone V ou fond de vallée.

re. L'espace interne de cet enclos est partagé par de petits murets de soutènements en terrasses de 5 à 7 m de longueur. Il y a peu d'autres structures. Il faut cependant citer une petite surface pavée supérieure à 1 m² (V) et une fosse circulaire, d'un diamètre de 1,80 m, bordée de blocs et peu profonde. Une autre fosse quadrangulaire, parementée sur ses quatre parois, mesure 1,60 m de côté. Sa profondeur avoisine 1,80 m. Tout cet ensemble est planté d'arbre à pain et pouvait recevoir diverses plantes nécessitant un sol profond et humide. Surplombant ce vaste jardin en bordure de rivière, un upe (74) fut établi sur un mamelon entre de gros blocs de rochers. Il profite d'une situation bien aérée et d'une vue très dégagée sur le piton de Teniu-aefiti, la crête sud et la mer. Il mesure 6,50 m sur 4,50 m. Une fosse circulaire de plus d'1 m de diamètre a été creusée contre son côté droit. Divers espaces plans furent aménagés autour de ce upe, entre les rochers.

5) Zone V ou fond de vallée.

Un étranglement de la vallée et de vastes zones d'éboulis marquent la fin de la zone IV. Au-delà, les versants deviennent plus abrupts, sont couverts d'éboulis et d'une végétation toute différente.

Très encaissée et humide, cette zone n'offre guère d'espaces facilement aménageables. Un tronçon du mur-sentier déjà rencontré est repérable devant un petit upe de 4 ou 5 m, très endommagé par le banyan qui prospère à ses côtés. Le sentier se poursuit, toujours sur la rive gauche, jusqu'à un ensemble

s'étageant de la berge à une bonne hauteur du versant nord de la vallée. Il s'agit principalement de deux vastes plates-formes pavées entourées par un ensemble de murs et quelques plates-formes noyées sous les éboulis parmi lesquelles un upe (n°75).

Le long de la berge, un mur de soutènement de plus d'un mètre de hauteur et atteignant au sud-ouest 2,50 m, délimite une large surface de 26 m de long sur 11 m de large (A). Ce mur prend appui sur des blocs en place. La dimension des roches déplacées pour aménager cet espace est particulièrement étonnante. La plupart ont autour d'1 m, ou plus, d'épaisseur et dépassent souvent 1 à 2 m de longueur. Des blocs encore plus imposants furent utilisés pour asseoir les plates-formes et de moins importants pour les pavages. Ce travail exécuté sur un terrain très difficile, offrant certes des matériaux abondants, dépasse l'initiative d'un petit groupe de personnes pour nécessiter l'habileté de manoeuvre et la force de mise en oeuvre d'une large communauté. Surplombant ce premier niveau d'1,30 m à 2 m, une très grande terrasse (B) fut aménagée sur les éboulis du versant. Longue de 23 m et large de 8 m, cette terrasse est bordée, en façade, de blocs mégalithiques. Sa surface en déclivité est entièrement pavée.

A l'est, la façade d'une petite plate-forme de 2,20 m sur 1,50 m dépasse le pavage de la terrasse de 0,40 m. A l'arrière sa surface également pavée se confond avec celle de la terrasse (B).

Au pied de cette petite plate-forme, une fosse quadrangulaire de 0,30 m de côté, profonde d'une quarantaine de centimè-

tres peut faire penser aux fosses aménagées dans les upe lors de leur construction. Cependant, il peut également s'agir du "trou" d'un "fouilleur" clandestin.

Du côté amont de la pente, vers le nord et protégeant la surface de cette terrasse des éboulis de pente, un mur de soutènement fut élevé jusqu'à environ 1 m. Plus en arrière et en hauteur, parallèlement à ce dernier, un second mur, moins élevé, le double. Au-delà, les éboulis très instables, rendent le cheminement dangereux. On distingue cependant un pavage et d'autres murs de soutènement partant à l'assaut du versant. A l'ouest, du upe 75 envahi par les bananiers, on ne peut donner sûrement que la longueur : 5,5 m. Plus à l'ouest et bien plus en hauteur, le petit upe 76 fut construit sur une très forte pente encore couverte d'éboulis. Sa façade se dresse à environ 2 m du sol, sa longueur est de 5 m et sa largeur de 4,50 m environ. A l'angle sud-ouest de ce upe l'on retrouve un mur-sentier aménagé le long de la pente. Le couloir est assez étroit (1,30 m en moyenne) et se perd dans les glissements de terrain. Il devait rejoindre, en amont, le lit de la rivière qui à une certaine distance de là devient le seul moyen de cheminement possible dans la vallée.

En contrebas du upe 76, une zone aurait pu se prêter à l'aménagement de terrasses irriguables. Elle est à présent trop bouleversée pour que l'on puisse en juger.

Après plusieurs cascadelles et une petite chute, la rivière a taillé son lit dans la roche. Le profil longitudinal de la vallée se redresse nettement, son profil transversal est très encaissé. L'on se trouve à quelques 1800 m de la côte et

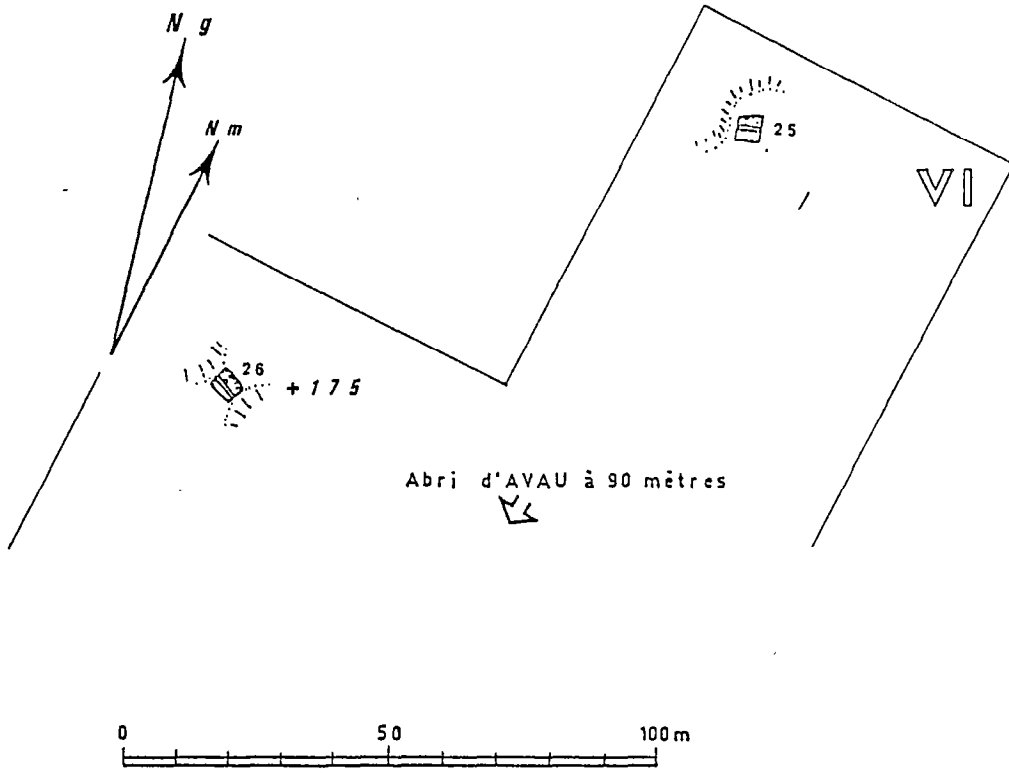
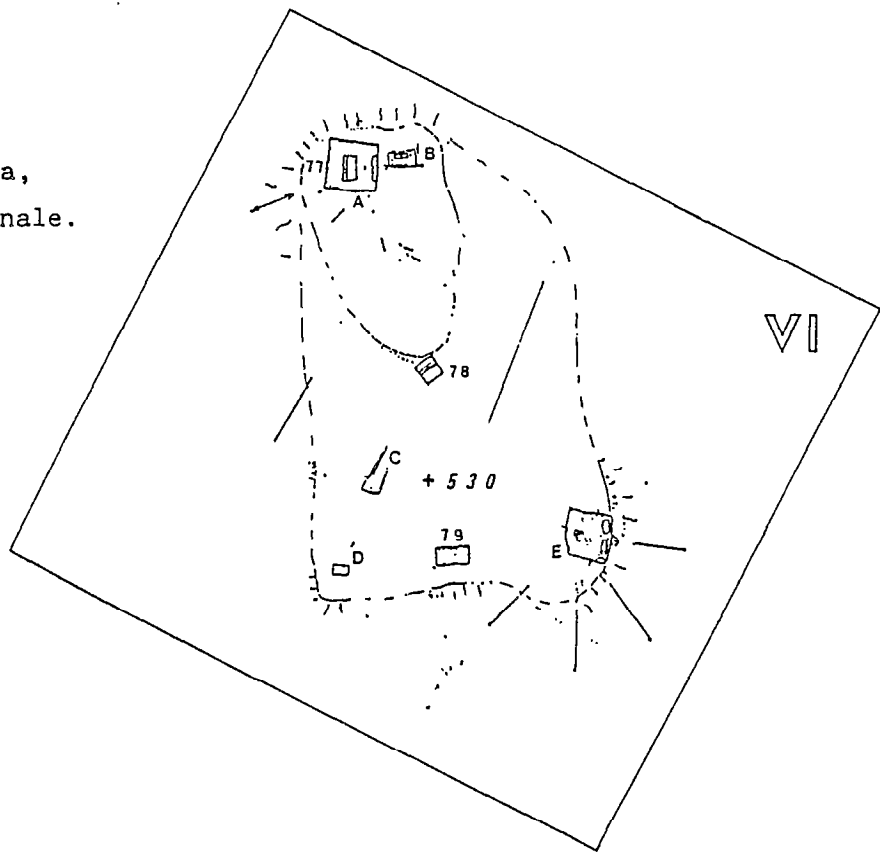


Figure n° 13 : Hakaohoka,
Zone VI ou vallée marginale.



environ 300 m au-dessus du niveau de la mer.

6) Zone VI ou vallée marginale.

Jusqu'à présent nous avons suivi la vallée en remontant la rivière et en présentant les structures qui la bordent. D'autres aménagements sont plus isolés, à l'écart de ces ensembles échelonnés au long des rives. De cette vallée marginale, deux ensembles ont été repérés et relevés. Le premier domine la moyenne vallée. Il est constitué de structures relativement éloignées les unes des autres : deux upe et un abri-sous-roche. Le second ensemble est concentré sur un éperon rocheux dominant la vallée.

Du premier ensemble, situé sur le versant sud, l'on embrasse une bonne part de la vallée, l'éperon situé en amont et la mer. Les deux upe 25 et 26 se situent sur une pente assez aride et lessivée par les pluies. Ils sont construits sur des replats naturels. Aucun sentier ne semble y avoir mené, ou du moins n'en a facilité l'accès. Ils sont distants de plusieurs dizaines de mètres et séparés par un vallon. Le upe 25 mesure 4,70 m de long sur 5 m de large. L'un de ses poteaux (en tou : *Cordia subcordata*) est encore sur place, couché sur le sol. Il mesure près d'1,30 m.

Le upe 26, situé plus en altitude, est à peine plus petit. Il mesure 5 m de long sur 4,50 m de large. Là encore, l'on retrouve quelques débris de poteaux résistants aux intempéries mais ayant perdu toute trace d'une éventuelle sculpture.



Figure n° 14 : Structure funéraire
de la princesse Vaehokaateui (Hakaohoka : upe 26).

La dalle, aujourd'hui inclinée vers la gauche, est un *keētu* séparant les deux niveaux de ce petit *upe*. Le galet faisait partie du pavage du *paehava oto*. Le morceau de bois est ce qu'il reste du poteau gauche supportant, en façade, le *hae*. Ce poteau repose dans un trou aménagé lors de la construction du *upe* ; il était plaqué contre le *keētu* qui fut creusé d'une concavité, plus prononcée à la base (car plus large qu'au sommet), afin de le recevoir.

Plus au sud, à environ 70 m à vol d'oiseau, se situe l'abri funéraire d'Avau, derrière un bois de mio (*Thespesia populnea*) que la légende a rendu tapu. Ce tapu s'étend en fait à toute cette partie du versant. L'abri funéraire consiste en quelques niches ménagées au pied d'un éboulis. Les ossements visibles sont nombreux et leur dépôt se prolonge loin, semble-t-il, sous la nappe d'éboulis. Cet abri fut visité, et donc perturbé, il y a quelques dizaines d'années. Il s'agit non pas de corps qui étaient déposés à cet endroit mais d'un ossuaire. Ces niches ou abris funéraires, ainsi que les upe 25 et 26, occupent des emplacements probablement liés aux activités funéraires et religieuses. Ces upe pourraient être des lieux d'exposition et de conservation des corps. Pour l'un d'eux (n°26), la tradition a conservé le nom de la dernière princesse qui y fut déposée.

Le second ensemble, du nom de Teniuaefiti, groupe six structures localisées sur un espace d'environ 80 m sur 50 m. Les parois de ce piton, situé à 530 m d'altitude, sont très difficiles à escalader et le seul accès vraiment possible, par la crête, est aisément contrôlable du fait de l'étroitesse même de cette ligne de crête (moins de 0,50 m par endroits). Après avoir parcouru la ligne de crête et escaladé un passage difficile car abrupt, on aboutit à une structure se développant autour du upe 77. Ce upe se trouve en situation dominante. Il est en effet situé sur le point le plus élevé de ce petit espace en déclive et, qui plus est, réhaussé sur une sorte de plate-forme artificielle d'environ 9 m de côté (A). Le upe quant à lui mesure 4,50 m de long sur 2,50 m.

Cette plate-forme entourant le upe porte par endroits

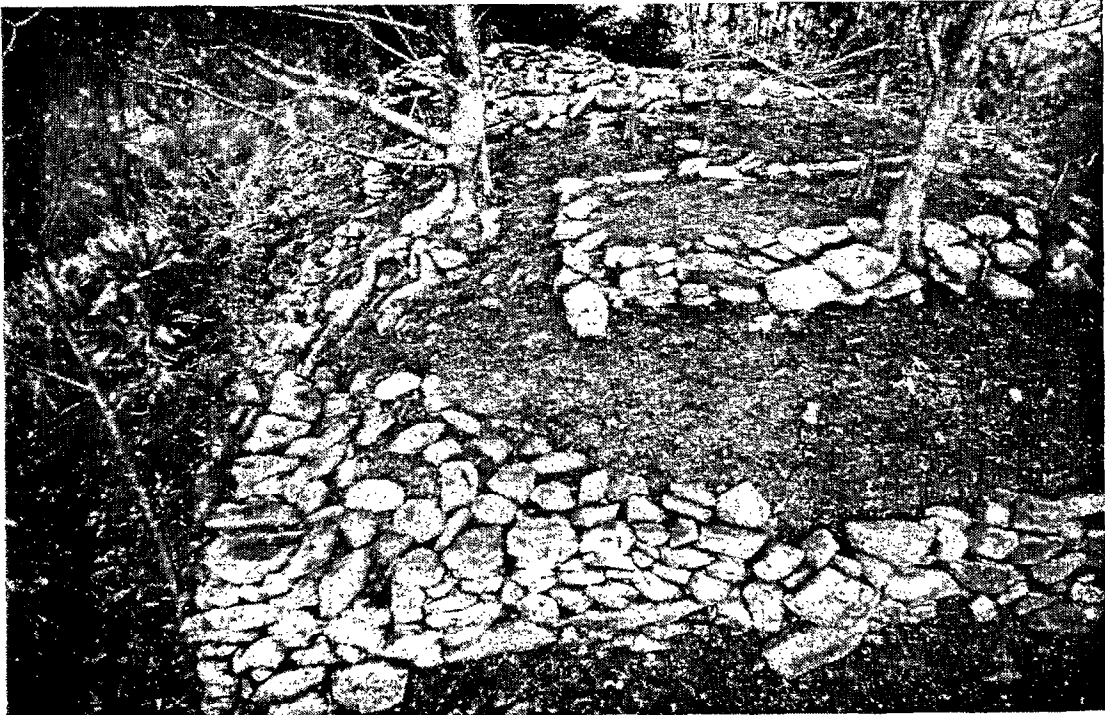


Figure n° 15 : Teniuaefiti, vue partielle
(Hakaohoka : *upe* 77, structures A et B).

Au sommet du piton qui culmine à 530 m, le chemin de crête donne accès, après une escalade, à cette plate-forme quadrangulaire qui supporte un petit *upe* de 4,50 m sur 2,50 m. Un arbre de fer a poussé dans le *paéhava oto* ; derrière, le *oki* est encore entourée d'une bordure de pierres.

A gauche de la plate-forme, la pente est très raide, une touffe de cordyline s'y accroche. A l'arrière de la plate-forme, les dalles implantées de chant forment une structure funéraire. A l'arrière plan, un amas de blocs est ce qui reste d'une construction comportant au moins une ciste longue de 1,80 m et large de 0,60 m.

des traces de pavage. Une réserve de pierres de jet, ou de fronde, fut repérée près de l'un des angles. La face nord-est de la plate-forme est prolongée par une structure rectangulaire de 4,50 m sur à peine 1 m de large ; formée de pierres posée de chant supportant une couverture de dalles, aujourd'hui désorganisée, elle laisse entrevoir deux crânes par les interstices. A moins de 2 m de là, une structure de type semblable, disposée de façon perpendiculaire à la précédente, est encadrée d'un massif de pierres totalement bouleversé et apparemment volontairement (B). La structure formant coffrage est ouverte et mesure 1,80 m sur 0,50 à 0,70 m.

A plus de trente mètres en contrebas un petit upe s'adosse à la pente ; il mesure 4 m de côté (n°78). Plus au sud deux alignements dissymétriques font penser à deux étapes d'aménagements d'une structure (C). Dans l'angle sud, une petite structure non pavée mesure 3 m sur 1,80 m (D). Au nord-est, une plate-forme (n° 79) de 6 m de long sur 3 m se présente comme un upe sans véranda, du type de la basse vallée. Il n'est qu'imparfaitement aménagé. A une vingtaine de mètres au nord-est, à la limite de la pente, un vaste terre-plein pavé (E) est le point d'où l'on peut balayer du regard la plus vaste portion de cette partie de l'île : toute la baie et également les baies voisines sans compter les lignes de crêtes, Hakaohoka et une partie de Hohoi, la grande vallée voisine. les dimensions de cette construction sont de 8,50 m sur 8 m de large. Elle se termine par deux structures installées en façade, en surplomb de la pente, vers l'est. Ce sont deux sortes de cistes faites de pierres plantées sur chant et mesurant chacune 2,30 m sur 1 m. Un espace pavé d'un mètre les sépare et permet d'accéder à un rocher incliné vers

la pente qui offre une large gorge longue d'environ 1,50 m, et orientée vers la pente. Ce site aisément défendable ne semble pas pouvoir accueillir une grande population. Aucun silo n'a été repéré, un point d'eau se trouve à l'extérieur, non loin du chemin de crête. Ce piton apparaît comme un lieu privilégié de surveillance pouvant servir de refuge à une partie de la population ou à un groupe social particulier... il semble également avoir servi de lieu sacré pour les restes de certains individus. D'autres hauteurs refuges ont été aménagées plus sommairement semble-t-il en quelques endroits de l'autre versant.

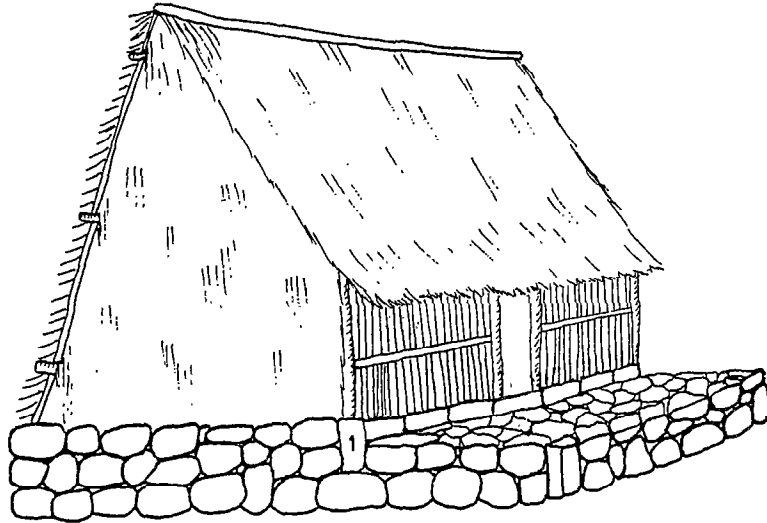
Avec ce dernier ensemble se termine la partie descriptive de l'étude effectuée dans la vallée de Hakaohoka. Son but était de saisir les structures et les principes d'organisation caractéristiques de l'habitat.

La suite de ce rapport présentera un élément d'habitation qui connut dans l'archipel une évolution originale. Nous évoquons ensuite les facteurs déterminants du territoire d'une tribu marquisienne.

IV - UNE STRUCTURE D'HABITAT : LE PAEPAE ET SON FAE.

Parmi les vestiges de l'ancienne occupation humaine aux Marquises, il en est un très caractéristique de cet archipel, le paepae ou upe. Ce terme vernaculaire désigne une fondation lithique destinée à recevoir, sur une partie de sa surface, une construction en matériaux périssables. Aujourd'hui, les mots paepae et upe, désignent indifféremment toute plate-forme de pierres, destinée, ou non, autrefois, à recevoir une structure d'habitation. Souvent leur localisation, leurs dimensions, la taille des blocs utilisés, notamment dans le groupe nord, ont étonné les découvreurs occidentaux. Les observations précises sont malheureusement tardives. Pour compléter celles du Rvd. W.P. Crook en 1797 et du Père Mathias en 1843, il faut attendre le passage de Karl von den Steinen en 1897-1898 et l'expédition des américains E.S. et W.C. Craighill Handy et Ralph Linton, en 1920-1921, pour reconstituer de façon satisfaisante les caractères de ce type original de construction. Des structures lithiques rencontrées, le paepae est la plus courante. Que cette plate-forme ne soit destinée qu'à l'habitat, ou qu'elle ait eu un rôle plus complexe, son aspect général suit un modèle type. Des variantes sont sensibles mais surtout d'une île à l'autre. Le gigantisme de ces constructions frappa les observateurs à Nuku-Hiva, alors qu'à l'extrême sud, Fatu-Hiva se distinguait, à l'inverse, par leur faible élévation.

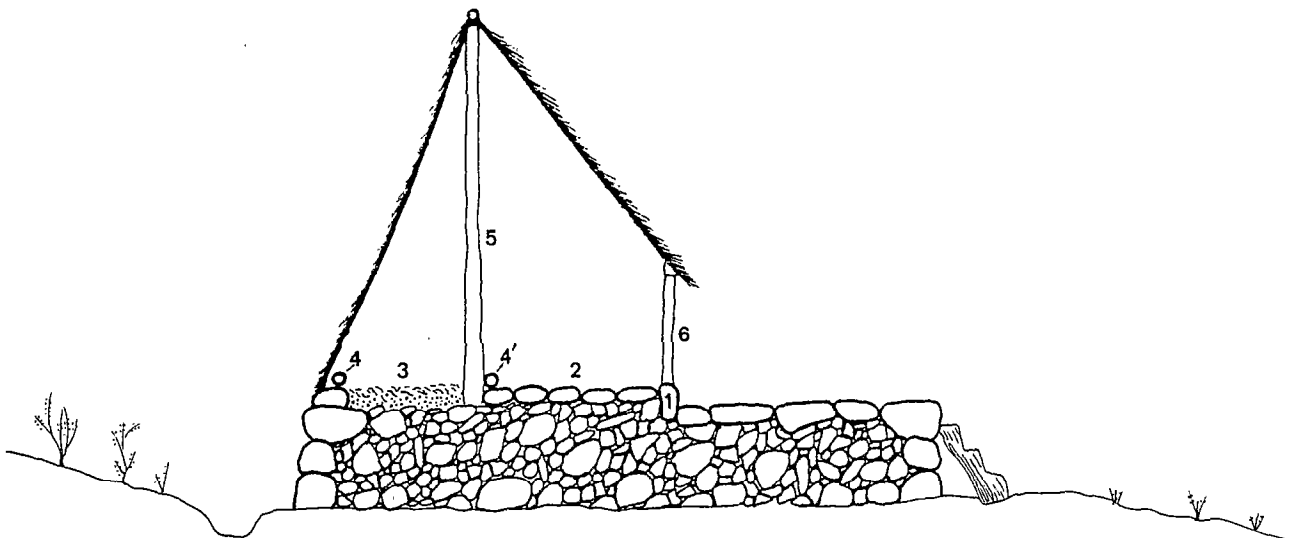
L'étude de ces structures a permis de reconnaître des nuances dans leur mode de construction, leur emplacement, leur spécificité. Leur fonction a parfois été précisée ou approchée. Associés aux autres structures, ces paepae permirent de caracté-



Structure d'habitation marquisienne

(Selon Rollin, 1929, d'après une photographie de Linton, 1923)

On distingue les deux niveaux de la plate-forme lithique, upe ou paepae : la terrasse ou paehava vaho se situe en contrebas et à l'avant du niveau arrière, ce dernier est couvert par la superstructure en matériaux végétaux, hae ou fae. Une bordure de keetu (1), dalles taillées dans une roche pyroclastique et mises sur chant, sépare ces deux niveaux.



Coupe transversale de la structure précédente

(selon Rollin, 1929)

La terrasse est entièrement pavée ainsi que le paehava oto (2). Le remplissage de l'aire de couchage, oki (3), est fait de végétaux et de nattes, la tête des dormeurs reposait sur une "poutre de tête" (4) et leurs pieds ou jarrets sur une "poutre de pieds" (4'). Les poteaux principaux (5) soutenaient la poutre faîtière, les poteaux frontaux réhaussaient le pan du toit en façade, ils reposent ici sur les keetu (1). On accédait au upe par un tronc entaillé d'encoches, pikika, ou des blocs en débord.

riser l'occupation humaine de la vallée de Hakaohoka. Six zones furent ainsi différenciées.

1) Caractères du paepae ou upe.

Le paepae est une plate-forme lithique quadrangulaire surélevée (surface moyenne = 85m² à Hakaohoka, île de Ua Pou ; 32m² à Hanatekua, île de Hiva-Oa). Sa surface constitue le sol d'habitat, et une partie porte la maison, ou hae. Pour sa construction, cette plate-forme nécessite l'accumulation d'un matériau omniprésent dans tout l'archipel : la pierre. Trouvées au fond des vallées, dans le lit des torrents, sur les versants ou sur le littoral, toutes les roches sont utilisées. La matière, leur taille, leur forme, leur degré d'érosion guident leur utilisation. On ne peut pratiquement jamais parler de travaux de fondation. Handy donne à la ligne délimitant au sol le futur bâtiment, le terme imagé de "sentier du rat" -te aanui kioe. La première assise, posée sur un sol aménagé, utilise parfois des rochers en place ou les vestiges d'anciennes structures. Elle délimite un espace interne comblé au fur et à mesure du montage des assises par un remplissage constitué, pour l'essentiel, d'un blocage fourni pour l'épierrement des alentours. C'est ainsi qu'est construit peu à peu le paepae, à partir de ses murs extérieurs. Ceux-ci se présentent comme une superposition parfois très régulière de blocs rocheux. Parfois quelques blocs, formant saillies, pouvaient suffire à l'escalade du mur frontal donnant accès à la "véranda" ; dans d'autres cas, un tronc aménagé d'encoches, pikika, remplissait le même office. La surface supérieure délimitée par ces murs se divise longitudinalement en deux parties parfois égales, et presque toujours de niveaux différents.



Figure n° 17 : Appareillage d'un mur latéral.

(Hakaohoka : *upe* 36).

Ce mur gauche du *paepae* du *tauá*, prêtre, montre les divers types de poses de pierres les plus employés.

A l'extrême droite, les pierres forment une chaîne d'angle. Au sol, l'assise de base est faite de blocs présentant à l'extérieur leur face la plus large. Au-dessus, les pierres sont disposées de façon irrégulière. Au sommet, une série d'arases est constituée de grandes dalles placées horizontalement.

- Le premier niveau, le plus bas (sa hauteur, par rapport au sol, est de 2m en moyenne à Ua Pou et de 1m à Hiva Oa), constitue la partie frontale du paepae ; on trouve dans Dordillon le terme marquisien de ae vaho et surtout celui de paehava vaho, pour le désigner. Linton utilise le terme de "veranda" qui traduit bien un espace ouvert et utilisable pour diverses activités ; cette "véranda" ou terrasse est en général pavée sur toute sa surface.

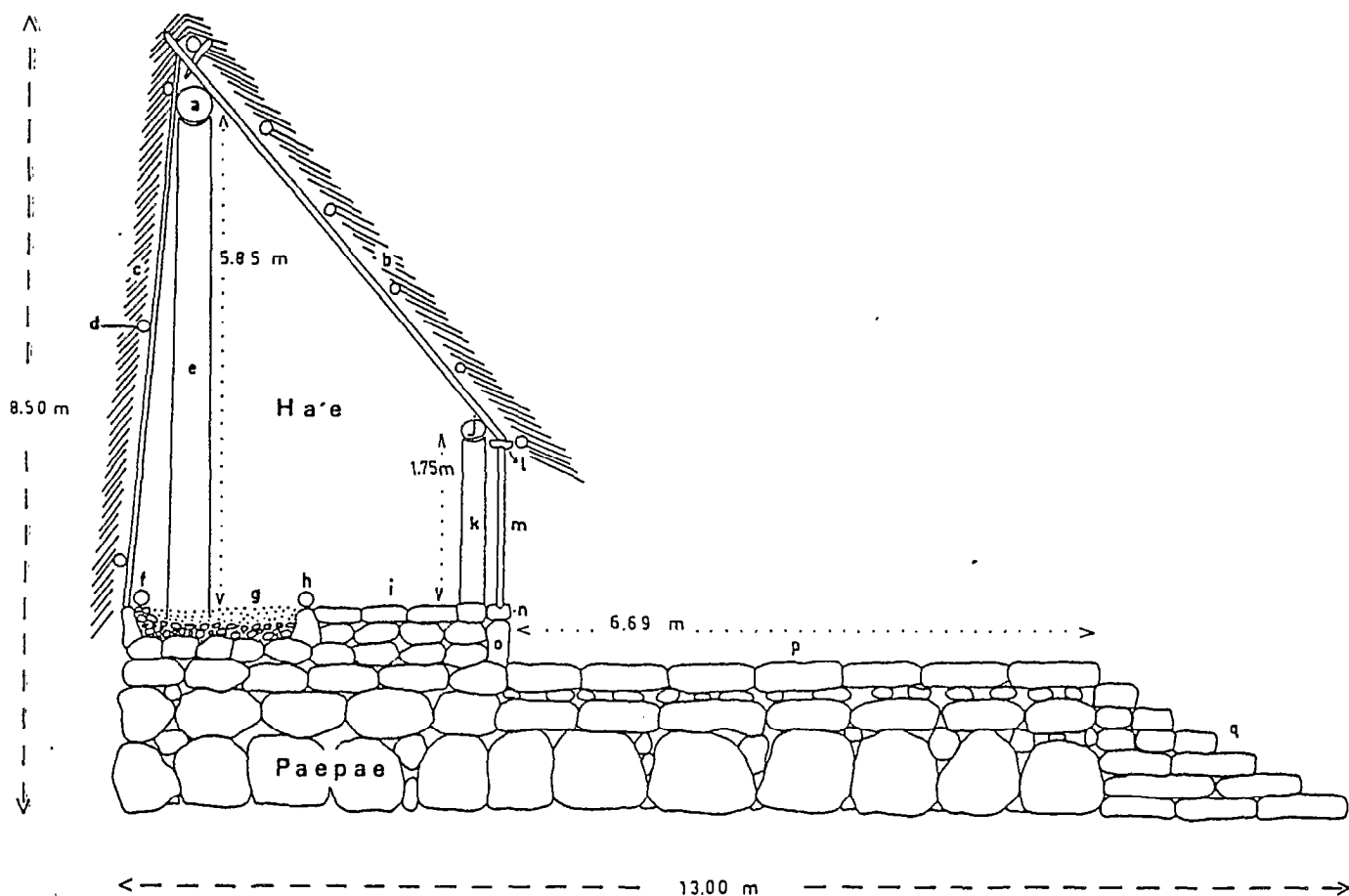
- Le second niveau, plus élevé de 40 à 60 cm, est séparé du premier par une bordure de blocs basaltiques ou un alignement de keetu : dalles rectangulaires posées sur chant, et taillées dans un tuf volcanique. Cet espace constitue la partie arrière du paepae et se trouve entièrement couvert par l'habitation, le hae ou fae. Là encore on retrouve une division longitudinale en deux parties à peu près égales : une partie avant pavée, désignée par le terme paehava oto, et une partie arrière, non pavée, ou oki.

2) Caractères du fae ou hae.

Une description du hae ou fae type permettra de comprendre la fonction de cette partie du paepae. L'espace couvert est donc divisé en deux. La partie avant : paehava oto, peut être fort étroite. Le oki, à l'arrière, correspond à un espace de repos aménagé avec soin, sur un sol de terre et graviers recouvert de couches successives de végétaux et de nattes. Des troncs de cocotiers, ou d'arbre à pain : les puako, limitent sur les deux longs côtés ce dortoir où les marquisiens dormaient côte à côte, la tête vers le fond sur le puako upoko et les jambes tournées vers l'avant sur le puako vaevae. Le hae s'ouvre sur la terrasse

HA'É TOHUA Hakaui, Nuku Hivá

coupe transversale



a hiva : poutre faïtière
 b ao : pan du toit en façade
 c tua : pan arrière ou mur
 du fond de l'habitation
 d kaava tua : panne arrière
 e pou : poteau faïtier
 f puako upoko : poutre de
 tête
 g oki : couche, lieu de repos
 h puako vaevae : poutre des
 pieds

i pæhava oto : pavage intérieur
 j kaava ao : panne sablière
 k tuutuu : poteau de façade
 l pækutu : filière de toit
 m kanina : potelet de façade
 n auau : sablière basse
 o keetu : dalle restangulaire
 taillée dans le tuf et posée
 sur chant
 p pæhava vaho : pavage extérieur,
 "véranda", *ferrasse*.
 q pikika : marche ou échelon

Figure 18

D'après Karl von den Steinen
 1928, t. II, p. 30.



Figure n° 19 : Surface d'un upe, vue plongeante.

(Hakaohoka : upe 53).

Au centre, la ligne de *keétu* sépare les deux parties de ce *upe* long de neuf mètres.

* A gauche : la partie anciennement couverte par le *haé*, *oki* non pavé et pavage (de galets et pierres roulées par les eaux) entre le *oki* et les *keétu*.

* A droite : le *paehava vaho*, non couvert par l'habitation et plus en contrebas. Il est pavé sur toute sa surface excepté un espace carré de 1 m, bordé de *keétu*, qui est destiné à diverses structures de combustion.

La hauteur de ce *upe* est d'environ 1,50 m à l'arrière, de plus de 3 m en façade.

où se déroulaient la plupart des activités ; elle recevait pour cela divers aménagements.

Pour la construction du hae deux poteaux principaux : pou, hauts de plus de trois mètres, étaient dressés de façon à supporter une poutre faîtière ou hiva. Derrière les keetu étaient placés deux poteaux ou plus : les tuutuu hauts de 0,90 à 1,40m, en moyenne. Si le sol a certainement été aménagé pour recevoir les pou, il n'en va pas systématiquement de même pour les tuutuu qui plus souvent semblent s'être insérés dans les creux du pavage ou avoir reposé sur celui-ci. Les tuutuu soutiennent une poutre : kaava oa, reliée à la poutre faîtière par trois chevrons principaux. D'autres chevrons puis des perches transversales viennent compléter cette charpente très pentue dont le pan postérieur, pratiquement vertical, fait office de mur. La couverture du toit était faite couramment en feuilles d'arbres à pain (mei : *Artocarpus altilis*), fixées sur une gaule, ou de demi-palmes de cocotier tressées (ehi : *Cocos nucifera*). Le pandanus (haa ou faa : *Pandanus tectorius*), semble avoir été d'un usage exceptionnel ; il en est de même pour les larges palmes du vaake, réservées à un usage spécifique : auvent, doublure interne de toit... Les parois latérales de ces habitations sont formées soit de perches, soit de feuilles. Ces deux matériaux peuvent être utilisés sur le même panneau. Les parois ne sont pas porteuses, aussi la "façade" du hae est-elle traitée différemment selon les besoins. Elle peut rester ouverte. Une entrée est cependant toujours indiquée en son centre par deux poteaux frontaux plus rapprochés. Des perches disposées verticalement ou horizontalement ferment parfois tout ou partie de celle-ci. Les bois utilisés pour la construction sont le hau (*Hibiscus tiliaceus*), le mio (*Thespesia populnea*), le mei, le ehi, le kohe (bambou : *Scizostachyum glaucifolium*).

tiliaceus), le mio (*Thespesia populnea*), le mei, le ehi, le kohe (bambou : *Scizostachyum glaucifolium*).

V - UNE UNITE D'HABITATION : LE UPE ET SES ANNEXES.

L'étude d'Hakaohoka fournit quelques renseignements concernant l'organisation spatiale de l'habitat. Les upe ou paepae et leurs structures annexes sont à ce sujet riches d'informations.

1) Répartition des upe.

Sans tenir compte de la différenciation entre les upe avec ou sans terrasse , ces constructions se répartissent inégalement le long de la vallée. La zone incontestablement la plus dense est la moyenne vallée avec 40% des upe. Le pourcentage est à peu près le même dans l'aire littorale (13,75%) et la basse vallée (12%) mais proportionnellement à l'espace occupé, il est bien plus fort dans la première zone. La haute vallée se présente comme une zone de transition avec 23,75%. La nature du relief du fond de vallée ne permet guère de tirer de conclusions sur ce type de structures si ce n'est la simple constatation de sa rareté.

2) Différenciation entre les upe.

* Les upe de la vallée présentent schématiquement les mêmes caractéristiques mais sont de deux sortes, c'est-à-dire qu'ils ont ou qu'ils n'ont pas de terrasse antérieure, plus basse

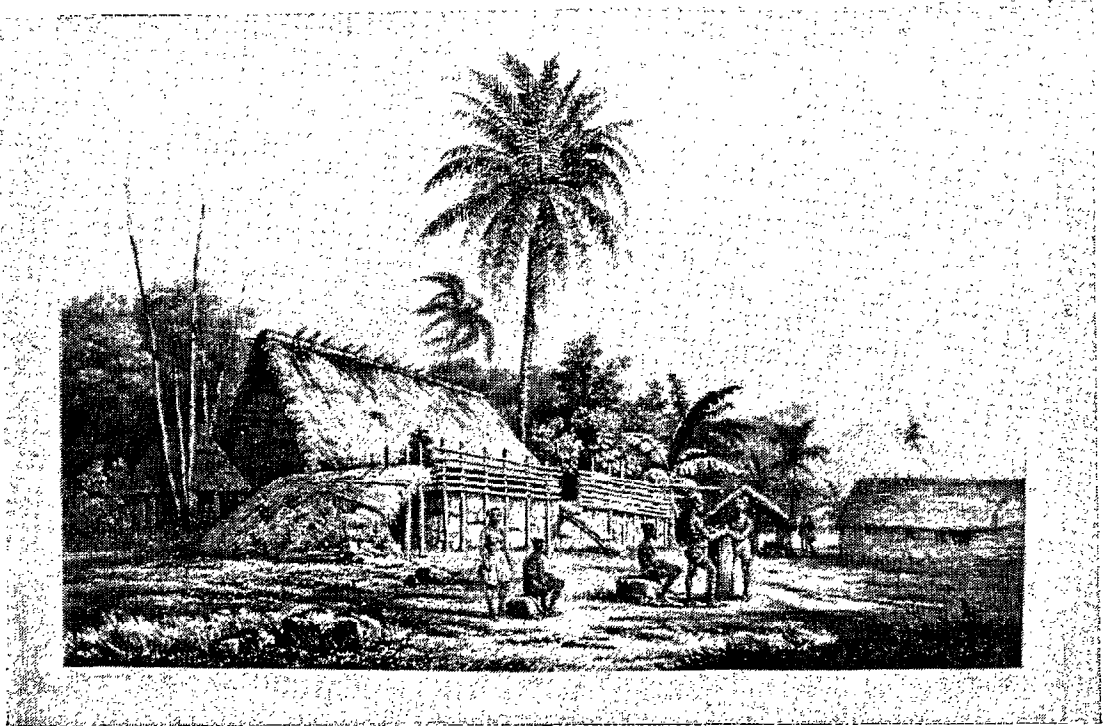


Figure n° 20 : "Cases de Naturels à Nouka-Hiva"

(J. Dumont d'Urville : "Voyage au pôle Sud et dans l'Océanie (1837-1840), Histoire du voyage", 10 volumes, Paris, 1841-1854 (volume IV).

Cette gravure représente bien les diverses structures d'habitations d'une maisonnée : *hae* principal dressé sur un *upe*, abris temporaires et *fataa* accolés à l'habitation principale ou légèrement à l'écart.

Un détail est particulièrement intéressant, outre le *pikika* qui donne accès au *paehava vaho* (ou terrasse), ce dernier est entouré d'une balustrade soutenue par de longues perches fichées dans le sol en contrebas. Si l'existence d'une telle balustrade se devine plus ou moins à la lecture de certains ouvrages ethnohistoriques, la plupart des textes sont habituellement muets à leur sujet. Les représentations, quant à elles, en sont fort rares.

et pavée, qui double voire triple la surface du hae, agrandit l'espace de la maison et augmente considérablement le travail de construction. Si la longueur des upe sans terrasse est toujours supérieure à la largeur, il n'en est pas toujours de même pour les structures avec véranda. La largeur peut alors être égale ou même supérieure à la longueur.

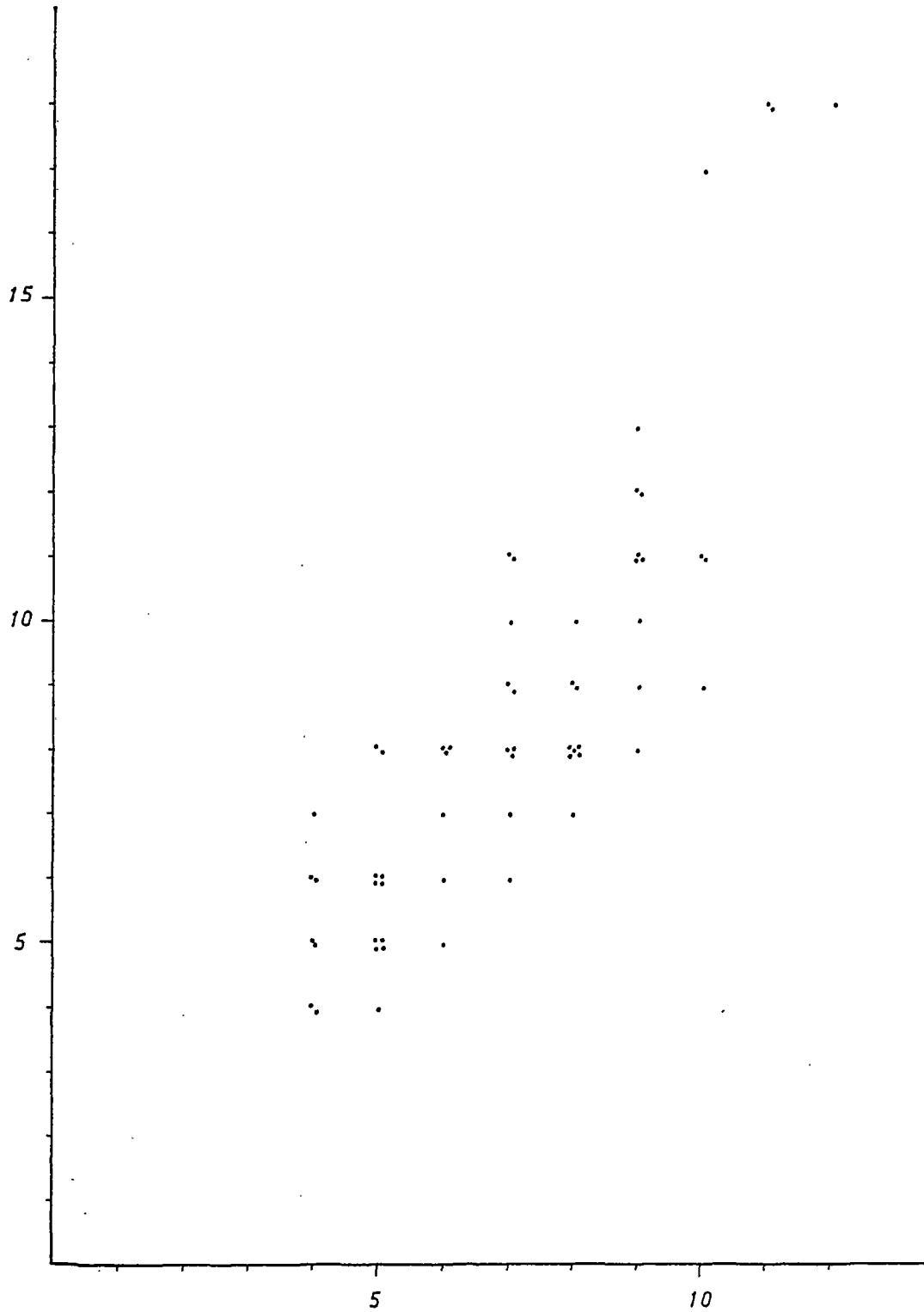
Le type avec terrasse avant pavée est le plus répandu. Il est vrai que s'il a demandé plus de travail et une masse importante de matériaux, il est plus résistant et moins sensible aux effets du ruissellement et du colluvionnement car il est souvent dressé sur ses quatre côtés. Au contraire, les upe sans terrasse, toujours aménagés sur un sol peu pentu, sont peu élevés ; à l'arrière, une seule assise suffit, en temps normal, à isoler et protéger le upe du versant, une petite tranchée permet de recueillir et d'évacuer les eaux de ruissellement.

Sur cette différenciation, les données de l'ethnohistoire apportent quelques lueurs, sans en expliquer totalement les raisons ou le sens. Le Rvd. W.P. Crook, le plus complet et le plus ancien narrateur sur ce point, rapporte de façon assez sybilline : "All houses are on their pavements but not raised" (Toutes les habitations sont sur un pavage mais pas surélevées). Il apparaît en fait que nombre de upe élevés sont considérés comme tapu. Si l'on considère ce que la tradition a conservé sur les upe de la vallée l'on constate que tous les upe élevés sur leurs quatre côtés ont été tapu où du moins ont appartenu à un guerrier, un chef ou une princesse. Par ailleurs, tous les upe de l'aire littorale et de la moyenne vallée, une bonne part de ceux de la haute vallée et de la vallée marginale, sont élevés sur leurs quatre côtés ; la vallée serait alors presque entièrement peuplée "d'aristocrates". Seule la basse vallée, réservée à l'horticulture concentrerait le "menu peuple" sur 7 paepae seulement.

Une telle dichotomie entre upe érigé -aristocratie et upe à même le sol -peuple, par sa disproportion même, apparaît ici aberrante, cependant, il est certain qu'une différence de fonction était évidente et une différence de statut des résidents fort probable.

* D'un autre côté, la lecture d'autres récits nous apprend qu'aucune différence exceptionnelle ne séparait apparemment les familles d'une même tribu. W.P. Crook note ce point important : "The houses appropriated to the living are all similar in their materials and constructions but differ in their size" (Les bâtisses destinées à être habitées sont toutes semblables par les matériaux et la construction mais différentes par la taille). Elles varient ainsi de 8 à 12 pieds de large et de 20 à 100 de long, soit environ 2,50 à 3,70m et 6 à 30,50m. Les upe de la vallée apportent sur ce point des précisions intéressantes. Des mesures préférentielles apparaissent. Ainsi, en ce qui concerne la longueur, les upe de 8m sont les plus nombreux avec 23,70% du total. Loin derrière, les upe de 5 à 6m sont bien représentés et ceux de 11m également (de 12 à 13% pour chaque longueur).

Pour les largeurs, la mesure de 5m se rencontre couramment (près de 19%) et bien plus encore celles de 7, 8 et 9m (plus de 47% à elles trois). Les largeurs tournent également autour de 8m. Comme pour les longueurs, cette dimension a été privilégiée. Ainsi, sur les quatorze upe parfaitement carrés, cinq d'entre eux ont 8m de côté dont quatre se situent dans la moyenne vallée. L'un d'eux étant le upe d'un personnage incontestablement important si l'on considère la variété et la richesse des éléments trouvés en cours de fouille. Pour conclure sur ce point, le plus fort pourcentage des upe est constitué par ceux de moyennes dimensions, 45,75% du total (de 7 à 10m de long pour 4 à 10m de



LONGUEUR ET LARGEUR DES UPE A "VERANDA"

OA = axe des longueurs en m.

OB = axe des largeurs en m.

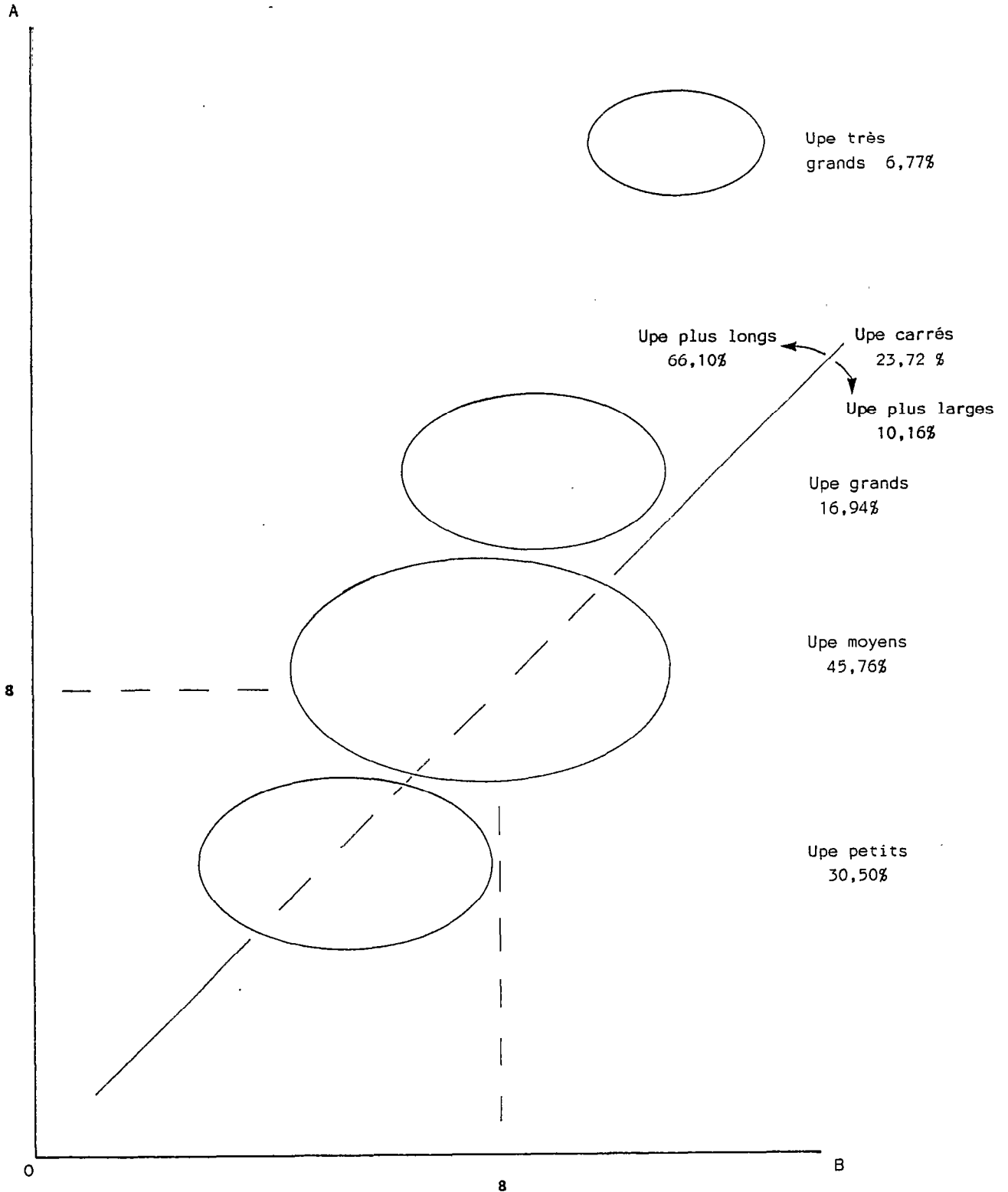


Figure n° 21

large). Viennent ensuite les petites plates-formes : 30,50% du total (4 à 6m de long pour 4 à 7m de large). L'écart entre ces deux catégories et les suivantes est important. Les grands upe ne représentent que 16,95% du total (11 à 13m de long pour 7 à 10m de large) ; les très grands, seulement 6,75%, leurs dimensions, bien étalonnées, vont de 17 à 18m pour la longueur et de 10 à 12m pour la largeur.

* La présence de dalles de tuf, appelées keetu, constitue une autre différence importante entre les upe. Ces roches pyroclastiques, rouges ou grises, sont les seules à avoir été réellement taillées pour la construction. D'une façon générale, ces grandes dalles sont utilisées en bordure et implantées de chant à la rupture de niveau entre la partie couverte et la terrasse (d'autres bien plus petites bordent un espace de combustion ménagé sur les vérandas). A Nuku Hiva, ces dalles ont été parfois disposées de façon à former un bandeau décoratif dans la maçonnerie. Dans la vallée, 12 upe ont une bordure de hae faite de keetu dont les teintes varient du gris au rouge brique, en passant par diverses nuances orangées. Ces couleurs furent mises à profit pour la décoration des upe (le n° 31 est dans ce domaine le plus élaboré). Ces dalles ont parfois été sculptées ou gravées. C'est le cas pour les upe 31, 32 et 36.

A la fin du siècle dernier, le voyageur allemand A. Baessler, remarque que seules les lignées princières pouvaient faire usage de ces dalles car cette roche est habituellement rouge et cette teinte était réservée aux personnalités protégées par le tapu. Ce tapu concernait également la catégorie des prêtres. Le fait enfin que cette roche soit souvent de teinte rouge a



Figure n° 22 : paepae de chef, vue de face.

(Hakaohoka, *upe* 31) Cliché J. Garanger.

Ce *upe*, le plus élaboré de la vallée, se caractérise entre autres par sa bordure de *keetu* très travaillée, deux aires de combustion (l'une petite à l'intérieur du *haé*, l'autre plus grande sur le *paéhava vaho*), et une dalle dossier (que l'on distingue à l'angle gauche). En contrebas le personnage donne une idée des dimensions de ce *upe*.

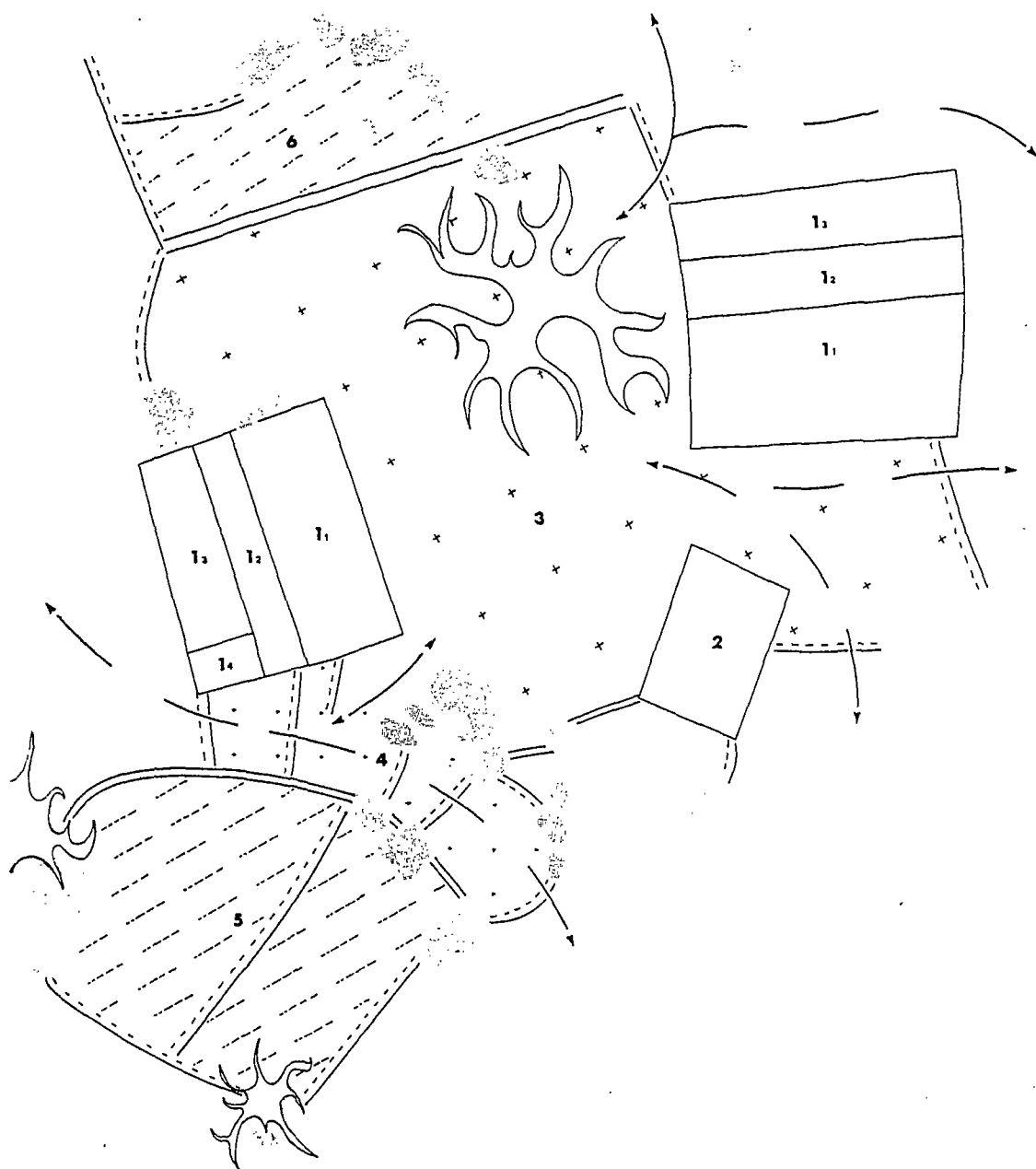
pu amener à rendre toute roche de cette nature tapu, quelqu'en soit la couleur. C'est dans cette roche (par ailleurs assez comode à travailler) qu'étaient taillés les bassins des premiers-nés de chefs, enfants particulièrement tapu.

* La dernière distinction présentée ici concernera l'existence ou non d'enclos, attenants aux upe. W.P. Crook dit à ce sujet : "An inclosure is sometimes added especially to tabbu houses of a piece of ground, with fruit trees, adjacent to the houses, which serves for one part of the fence to the enclosure. The rest is constructed of bamboo canes, fastened horizontally, to stakes, which are struck into the ground". (Un enclos est quelquefois ajouté spécialement aux bâtisses tapu. C'est un bout de terrain où se trouvent des arbres fruitiers. La maison est attenante à l'enclos et sert pour une part de clôture à celui-ci. Le reste est formé de bambous liés horizontalement, à des piquets plantés en terre). Le statut de quelques upe de la vallée peut ainsi s'éclairer à la lueur de cette remarque. W.P. Crook ajoute également que "The large enclosure always have a house within them" tandis que : "In small inclosures, planted with kava, sugar cane and cloth plants, if lying near a house, no building is erected" (Les grands enclos ont toujours une bâtisse à l'intérieur... Dans les petits enclos, plantés de kava, de canne à sucre ou de plantes fournissant une écorce pour le tapa, aucun bâtiment n'est dressé, si il se trouve près d'une maison). Le navigateur russe U. Lisiansky, passé en 1804 aux Marquises, précise : "Besides a magazine for provisions, the rich have small gardens or rather enclosures round their houses... The magazines are merely deep holes dug in the ground and covered with leaves, clay and sand" (En plus d'un silo pour

les provisions, les riches ont de petits jardins ou plutôt des enclos autour de leur demeure. Ces silos sont de simples fosses creusées dans le sol et couverts de feuillages, d'argiles et de sable).

Pour donner une image de l'aménagement spatial d'une unité d'habitation marquisienne, l'ensemble formé par les upe 29 et 30 fournit un bel exemple (voir figure suivante et plan de la "moyenne vallée" p. 22 bis). L'enclos 3 des upe 29 et 30 se présente comme une cour fermée, sur les côtés de laquelle sont disposés les bâtiments nécessaires à la vie familiale : les deux upe familiaux, un bâtiment annexe surélevé par un socle lithique (2) et de petits enclos, ainsi qu'une grande surface plane (6) pouvant être utilisée comme un espace annexe de travail, enfin des paliers facilitant la circulation.

Tous les composants d'une demeure marquisienne sont ainsi à peu près réunis. Seule la fosse à ma, si elle existe ici, n'a pas été repérée. Sur le bâtiment principal se déroulent un grand nombre d'activités de la vie courante. A cet effet, la véranda peut porter de multiples aménagements : appentis provisoires, pierre-dossier, systèmes d'accrochage, garde-manger... Un des deux upe est sans doute postérieur à l'autre et destiné à une partie de la famille agrandie (l'on a pu remarquer à ce propos la fréquence de upe accolés dans la vallée et l'antériorité de l'un sur l'autre). La préparation des aliments se faisait en plein air (les hommes préparant leur repas à part), un petit appenti pouvait être construit à cet usage, en général à même le sol. La structure annexe venant ensuite le plus couramment était une construction surélevée où les hommes se retiraient (fataa), aussi bien pour travailler que pour prendre leur repas,



UNITE D'HABITATION

Vallée de HAKA'OHOKA - UA POU

ZONE III Structures 29, 30 et E.



Banyan

Bloc erratique

cours d'eau

1 Upe ou paepae

1.1 paéhava vaho (ou "véranda")

1.2 paéhava 'oto

1.3 oki

1.4 ahu tapu

2 fataa

3 Papua - cour

4 Pente aménagée par de petits murets de soutènement s'appuyant sur des blocs en place

5 Terrasses de culture

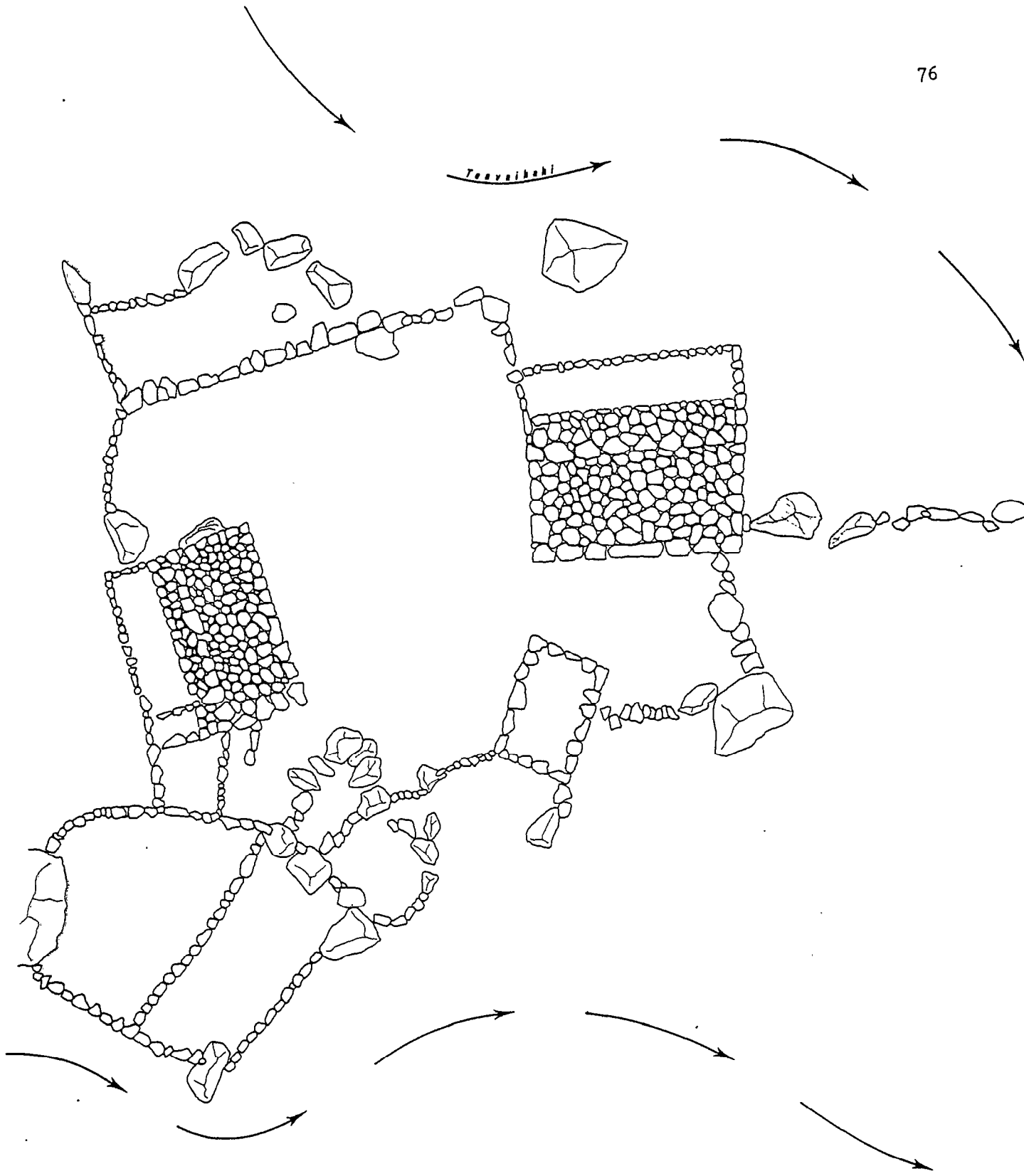
6 Espace plan pouvant recevoir des abris provisoires

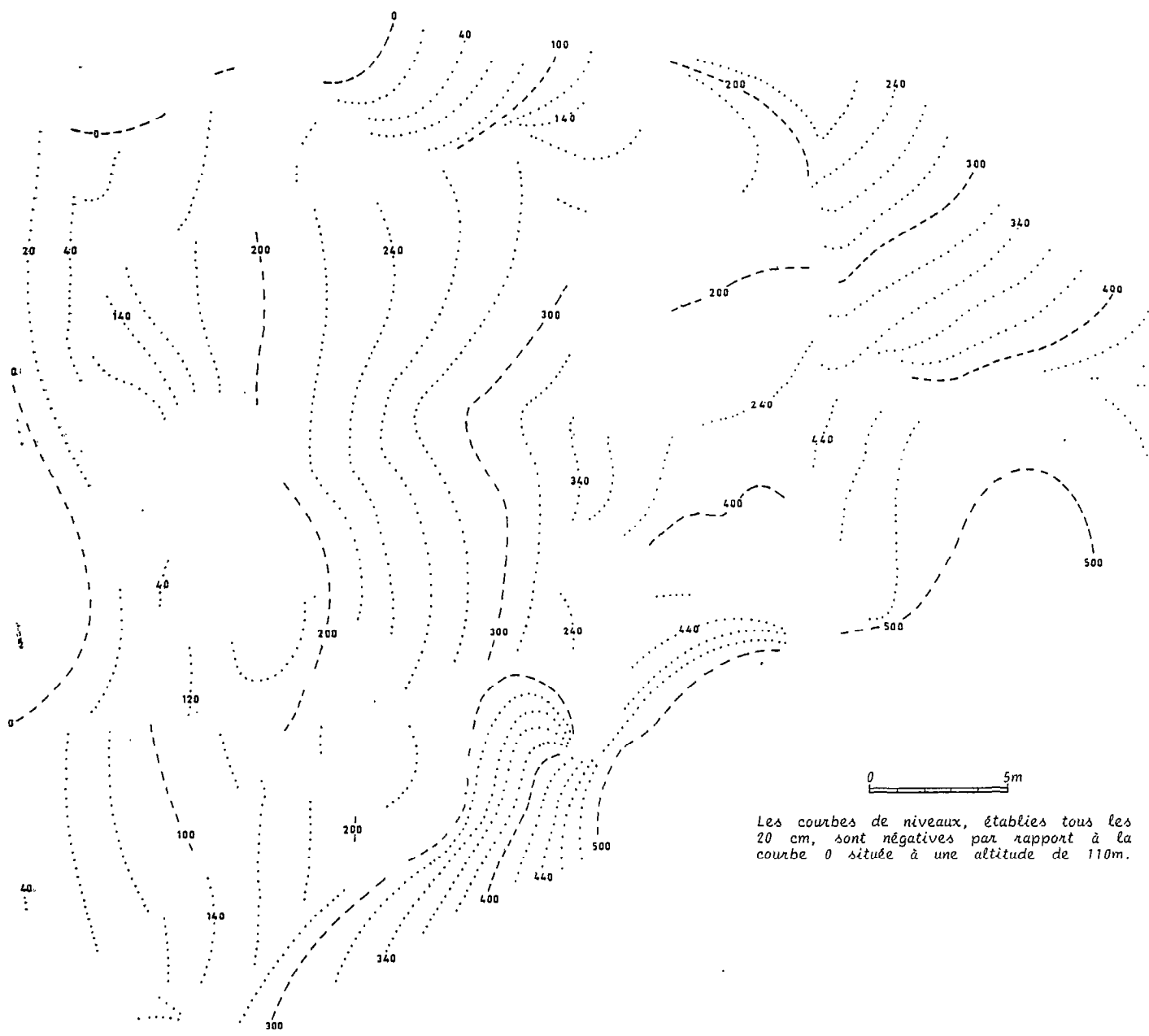
Mur

muret de soutènement (le trait continu indique le côté parementé dirigé vers l'aval de la pente)

couloir probable de circulation

Figure n° 23





Les courbes de niveaux, établies tous les 20 cm, sont négatives par rapport à la courbe 0 située à une altitude de 110m.

se reposer et discuter... son accès était interdit aux femmes, enfin un espace ou une petite plate-forme servait d'autel familial, de meae ou d'ahu privé.

Les familles les plus modestes regroupaient apparemment ces diverses annexes sur, ou aux alentours immédiats du upe, sans pour cela qu'il y ait de bâtiment spécifique. Les premiers visiteurs occidentaux furent cependant unanimes à souligner le peu de différences opposants les demeures des "riches" et des "pauvres" pour reprendre l'expression de Lisiansky.

VI - CONCLUSION : L'ORGANISATION DU TERRITOIRE D'UNE TRIBU MARQUISIENNE.

- 1) Les trois facteurs déterminants : la mer, l'horticulture, le centre communautaire.

Entité sociologique et territoriale, lieu de résidence et de travail, la vallée marquisienne s'organise apparemment en fonction de trois facteurs plus ou moins déterminés par les besoins de la communauté et la géographie du territoire. Ces trois points sont respectivement l'usage et la surveillance de la mer, le lieu où se concentre la vie communautaire et enfin l'horticulture.

Il est en outre, d'autres aspects aussi vitaux qui influencent l'implantation des hommes et l'aménagement de leur territoire, tels sont les événements religieux, la puissance de la chefferie et la vitalité de ses entreprises, le respect des morts, des êtres et des choses, ayant un caractère surnaturel, etc... Si l'on se limite cependant aux données géographiques et sociales les plus simples, il est possible de schématiser

en trois espaces la partition du territoire localisé de part et d'autre du torrent principal d'une vallée.

* L'accès à la mer et sa surveillance.

C'est ici le domaine de ceux qui savent et peuvent exploiter la mer, qui en échangent ou distribuent les produits avec ceux vivant plus à l'intérieur des terres. C'est aussi une zone de contact où l'étranger à la vallée peut aisément débarquer, c'est donc là que séjournent ceux qui règlent les relations et les échanges qui découlent de ces rapports amicaux ou hostiles.

* Le lieu de concentration de la vie de la tribu.

C'est là où se trouve la plus forte densité des plateformes d'habitation et des petits enclos. Ces structures sont accompagnées d'un ou plusieurs espaces, liés à la vie communautaire publique et religieuse : ce peut être une place de réunion (un tohua), ce peut être un espace sacré (un meae), ce peut être un "fort" (un pa), sorte de point de refuge ou de résidence pouvant abriter la totalité ou une partie de la population.

* Les lieux ayant une fonction horticole.

Ce sont les zones de la vallée qui ont été choisies pour leur facilité d'irrigation ou leur humidité naturelle nécessaires à la culture de certaines espèces telles, par exemple, les Aracées et plus particulièrement le taro (*Colocasia esculenta*), pour leur fraîcheur convenant aux huetu (*Musa troglodytarum*), sans compter les enclos constamment entretenus et abritant le Kava (*Piper methysticum*), la canne à sucre (*Saccharum officinarum*), le mûrier à papier (*Broussonetia papyfera*)... Ces lieux ont toujours nécessité des travaux d'aménagement, parfois sur

des surfaces importantes. Un point de résidence se trouve très fréquemment aux alentours ainsi que des structures en liaison avec ces cultures, comprenant des pavages, parfois des ensembles de silos.

Cette présentation schématise à l'extrême l'occupation d'une vallée. En fait, la réalité propose toutes les variantes possibles sous la pression du milieu, des événements politiques, de l'originalité du groupe humain... Cette organisation type peut être modifiée ou perturbée par des contraintes telles, par exemple, des attaques venant d'autres tribus ; l'implantation de l'habitat se situe alors de préférence en hauteur, sur des zones moins faciles d'accès, plus aptes à être aisément défendues. Dans le cas de vallées particulièrement vastes plusieurs tribus peuvent cohabiter, dans ce cas, les territoires de chacune sont très nettement délimités, toutes ayant leurs propres structures publiques et religieuses... L'accès à la mer ou au contraire à la "montagne" ne se fera pas directement pour certaines d'entre elles ; parfois, l'un de ces groupes a un rôle complémentaire de celui des autres. Un lieu de rencontre, commun à toutes les tribus, peut se situer sur un espace marginal. A l'époque historique on voit se développer un habitat côtier qui, à l'origine, dépendait beaucoup des saisons de récoltes ou de pêches, c'est le cas par exemple de la vallée principale de Tahua-ta ou de Ua Pou. C'est le passage des navires qui favorisa ainsi la fixation d'une population par des échanges de plus en plus commerciaux en certains points du littoral.

2) Le cas de Hakaohoka.

* L'espace littoral.

L'embouchure des vallées des Marquises sont des espaces

fragiles. Les raz-de-marée les bouleversent régulièrement. C'est également l'un des lieux privilégiés des accrochages et enlèvements inter-tribaux. Dans les récits légendaires et le vocabulaire, les groupes habitants au bord de la mer sont souvent synonymes de personnes vivant des ressources de la mer. Ce groupe correspond rarement à une tribu particulière, exception faite des grandes vallées, par exemple, où les tribus se répartissent sur des territoires écologiques différents ; à l'inverse, une très petite vallée, peu profonde, ne permettant guère d'horticulture, concentre son unique population le long du littoral. Cependant, dans les cas les plus courants, les hommes de la tribu se consacraient à des campagnes de pêches sous l'égide de spécialistes, lors de périodes rigoureusement choisies. Ils se rassemblaient d'abord sur un lieu de résidence provisoire, situé sur la grève, où se trouvaient une ou plusieurs plates-formes consacrées aux activités et rites liés à la pêche. Ces structures réservées aux pêcheurs étaient tapu aux autres membres de la communauté. Pour Hakaohoka, des plates-formes tapu destinées aux pêcheurs sont encore connues ainsi que leur noms : Ahukena (upe n°1), Hikapu (upe n°7)...

Après leur sortie en mer, les pêcheurs remontaient la vallée avec leurs prises ; ils devaient en déposer une partie sur les upe devant lesquels ils passaient, et particulièrement sur la surface du grand bloc situé contre le upe 33. Arrivés à la place, au centre de la vallée, la pêche était alors partagée en fonction de l'importance de chacune des maisonnées de Hakaohoka.

D'après le souvenir des habitants et un inventaire de

surface, les upe 1 à 8 semblent particulièrement concernés par les activités halieutiques et les collectes de coquillages et crustacés.

Le groupe des upe 9 à 11 doivent être considérés à part. Leur situation et l'organisation des structures qui les environnent diffèrent des upe précédemment cités. D'autre part, les anciens "propriétaires" des upe 9 et 10 sont connus. Ce ne sont plus des plates-formes rattachées à un tapu rituel ou à une activité "artisanale" et spécialisée, mais à une lignée ou à un personnage (la princesse Eketete dont les Kohumoetini sont les descendants actuels et le guerrier Hokateui).

La notion de propriété est très délicate à transposer ; l'espace terrestre, maritime et même céleste, n'était cependant pas anonyme mais réparti entre diverses personnalités. Les personnes résidant en bord de mer étaient donc, pour certaines, en possession d'espaces marins. Ainsi, une des soeurs du chef Keatonui (1), résidant en bord de mer, possédait l'espace de la baie faisant face, à cette résidence.

En ce qui concerne les constructions lithiques, les unités d'habitation, qu'elles se situent en bord de mer où plus à l'intérieur ne diffèrent pas dans leurs lignes générales. Seuls certains détails varient, ainsi la plupart des upe de cette zone sont entièrement pavés de galets et n'ont pas d'enclos attenants. En outre, il n'y a pas de massifs lithiques en dehors de ces plates-formes avec oki.

Les documents littéraires ou ethnographiques, quant à

(1) Keatonui était le chef d'une importante lignée de Taiohae à Nuku Hiva et petit fils du chef divinisé Moana. Il fut le principal contact des Européens débarquant à Nuku Hiva à la fin du XVIII^e et au début du XIX^e siècle.

eux, ne font pas allusion à des structures propres au bord de mer, exceptées celles liées à la pêche et qui consistent principalement en un lieu sacré pouvant être un simple autel de branchage ou une structure lithique beaucoup plus complexe. Dans le cas de certaines baies qui abritaient une bonne partie de la tribu on trouvait alors un espace de rassemblement de la communauté et un espace sacré, bien que moins important que ceux se trouvant à l'intérieur des terres ; c'est le cas par exemple de la baie de Taiohae, à Nuku Hiva.

* Les espaces à vocation horticole.

Les marquisiens connaissaient bien le milieu qui les environnait et les partis qu'ils pouvaient en tirer ; ils l'ont en outre modifié et adapté à leurs besoins. Certains espaces étaient des sortes de "réserves" où poussaient naturellement des espèces dont ils n'avaient qu'épisodiquement l'utilité et qui ne nécessitaient pas de soins particuliers, c'est le cas des fonds de vallées, des sommets, des versants malaisés...

Pour les espèces dont ils pratiquaient la culture, le lieu où les plantes étaient entretenues variait en fonction des besoins physiologiques de celles-ci : sol, humidité, fraîcheur, etc..., de l'intensité des soins à leur apporter, et de la fréquence de l'usage qui pouvait en être fait.

Les besoins de la tribu amenèrent les habitants à exploiter le plus de terrain possible, à contrôler les phénomènes de ravinement, d'érosion, de débordement des torrents... Les différences de nature du sol furent utilisées en fonction du meilleur

profit que l'on pouvait en tirer. Les terrains aisément inondables ou recueillant beaucoup d'alluvions, ont été dégagés des roches et de la pierraille. Celles-ci servirent à remblayer certains points trop en déclive, à combler les interstices des concentrations rocheuses naturelles, de façon à former des surfaces planes et sèches. Des parcelles furent constituées et encloses de murets, de façon à protéger les lieux de culture des dégâts des eaux ou du passage des porcs. Là encore, l'épierrement fournissait un réservoir de matériaux abondants qui sinon auraient encombré l'espace utilisable.

Au début de l'histoire des contacts avec les Européens, le navigateur russe A.J. von Krusenstern donne cette description de l'aspect de la couverture végétale d'une vallée de Nuku Hiva, dans le groupe nord de l'archipel : "Personne ne se trouvait sur le rivage à notre arrivée... Nous allâmes droit à la maison du roi, située dans une vallée à un mille dans les terres. Le chemin traversait un bocage de cocotiers, d'arbres à fruits et de mayo. L'herbe était si abondante et si haute qu'elle allait jusqu'à nos genoux et retardait notre marche ; enfin nous parvîmes à un sentier... un ravin, rempli d'eau... nous conduisit à un chemin très bien entretenu. Nous entrâmes ensuite dans une magnifique forêt, qui paraissait s'étendre jusqu'à une chaîne de montagne bordant l'horizon. Les arbres de la forêt, hauts de soixante-dix à quatre-vingts pieds, étaient principalement des cocotiers et des arbres à pain, qu'on reconnaissait facilement aux fruits qu'ils portaient. Les ruisseaux, qui descendaient des montagnes arrosaient les habitations de la vallée ; ... On voyait près des maisons de grandes plantations de taro et de mûriers rangés dans le plus bel ordre, et entourés de jolies

palissades de perches blanches, coup d'oeil qui annonçait de grands progrès dans la culture."

Cette description permet de se rendre compte de la répartition de la végétation dans l'espace ; de la coexistence, sous un couvert d'espèces utiles, des unités d'habitation et de "jardins" où sont cultivés les plantes nécessitant un entretien fréquent ou dans le cas du taro, par exemple, un système d'irrigation important. Il faut ajouter, au moins, aux espèces déjà citées : la canne à sucre, l'arrow-root, le ti (*Cordyline fructicosa*), le tabac, les bananiers et la banane plantain... Le taro et l'arbre à pain tenaient cependant le tout premier rang parmi les végétaux utiles.

Dans les enclos situés auprès de l'habitation principale, se trouvaient souvent plusieurs de ces plantes, car elles devaient être assez souvent nettoyées et protégées de l'appétit des animaux. Cependant ces espaces ne pouvaient être suffisants et une partie de la vallée était consacrée à la culture, sur une large échelle et sur un plan communautaire. A Hakaohoka on retrouve, comme dans la description qui vient d'être donnée, un vaste espace horticole dans la basse vallée, avant d'arriver à la zone de concentration de l'habitat, aux alentours de la demeure du chef. Ici, comme dans la plupart des vallées sans doute, les espèces nécessitant ombre et fraîcheur étaient cultivées plus en amont (la haute vallée à Hakaohoka), associées aux principaux arbres fruitiers, le châtaigner de Polynésie et l'arbre à pain.

Aujourd'hui, ce qui subsiste de ces plantations établies en terrain souvent accidentés, ce sont essentiellement des réseaux de murs, murets de soutènements des terres, de retenue

des eaux ou de canalisation de celles-ci. Ce système de maillage de l'espace varie fortement selon les lieux et leur topographie ; il peut passer presque inaperçu, noyé sous la végétation ou les colluvions. Parfois encore, les traces repérables sont les espèces végétales elles-même, souvent revenues à un état sauvage et se présentant par taches dans la végétation actuelle. Les aménagements annexes, comme les silos surtout, témoignent également d'une ancienne activité horticole.

Des relevés effectués à Hakaohoka, le point le plus intéressant, dans l'optique de ce rapport, est l'existence de zones aménagées manifestement pour la meilleure "rentabilité" de l'espace. L'habitat y est spécifique et limité.

Il existait des plantations judicieusement organisées, devant en grande partie servir à la communauté ; elles étaient prises en charge par cette dernière et étaient surveillées et entretenues quotidiennement, par un petit groupe de personnes résidant sur place. L'on sait par la littérature que pour des grands travaux, comme les récoltes, la collectivité se déplaçait dans son ensemble pour y participer. Les silos communs se repèrent encore facilement, compte tenu de leur taille importante. L'équilibre alimentaire de cette société reposait donc sur l'exploitation raisonnée des ressources végétales et marines, jointe à un élevage extensif du porc.

* L'espace communautaire central.

Le centre de la communauté se situe souvent à une bonne distance de la côte, avant d'arriver aux parties étroites et

escarpées annonçant le fond de la vallée. Dans cette zone se trouvent la résidence du chef et les structures publiques et religieuses qui s'y rattachent. Le terme de moyenne vallée s'applique bien à cette localisation. L'habitation du chef proprement dite présente les mêmes caractéristiques que les habitats déjà décrits. Seuls quelques détails d'aménagement, la qualité de la finition et la dimension des bâtiment peuvent différer. Les dépendances sont souvent plus nombreuses et ont un caractère semi-collectif ; ainsi la "maison des hommes", appelée également "maison des guerriers" est un lieu de réunion où le chef et ses compagnons prennent leur repas. Cet endroit est tapu aux femmes ainsi qu'aux hommes qui n'ont pas, de par leur image sociale, un rôle réel dans les débats concernant la vie de la tribu. Ce bâtiment est souvent situé sur un des côtés de la "place" où se déroulent les principaux événements publiques (le tohua). Le meae le moins sacré de la vallée y est souvent associé.

D'autres structures liées à la vie quotidienne de la tribu sont éparpillées dans toute la vallée ; ce sont les bains, les lieux où est travaillé le tapa ou des espaces à caractère religieux : autels très provisoires ou structures lithiques un peu plus élaborées, tels les tokai dédiés notamment aux esprits supposés vouloir tuer les femmes enceintes ; parfois une simple pierre, une banderolle de tapa, les matérialisent.

A Hakaohoka les upe du chef et de "princesses" sont localisés. Leur étude comparée à celle des autres upe de la vallée fait ressortir quelques traits communs à un petit nombre de structures. Le plus notoire est la présence d'une bordure de hae faite de dalles de keetu.

- Upe du chef et centre communautaire.

Le upe du chef de Hakaohoka se nomme Hamipohue (n°31) ; il est accolé à une autre plate-forme bien plus grande appelée Tapuato (n°32).

Comme tous les upe associés de la vallée, ceux-ci se présentent comme la juxtaposition d'une structure équilatérale à une autre rectangulaire. Dans ce cas précis, le upe 31 est implanté devant la façade du upe 32 et la masque en grande partie. Seul un corridor large de 0,90m, fermé à ses extrémités, les séparent.

Le upe 31 se dresse à une hauteur moyenne, en façade de 3m. Sa longueur atteint 11m et sa largeur plus de 9m. Le upe 32 est long de 18m et large de 11m (dimensions identiques à celles des upe 35 et 38). Sa surface est donc le double de celle du upe 31.

La construction de ces deux plates-formes a nécessité le déplacement de blocs de taille considérable ; ceux du upe 32 sont cyclopéens. La mise en place de ces roches diffère, d'une structure à l'autre et sur une même structure, selon le côté considéré. La disposition des pierres de pavage varie également. Ainsi pour le upe 31, les grandes dalles de pavage de la véranda ont d'abord été disposées le long de la bordure de keetu, de l'espace de combustion et le long des bords externes. Des pierres de plus petites dimensions, ont ensuite comblé le reste de la surface, sans qu'une disposition particulière n'ait été recherchée. L'implantation des dalles de keetu et d'une pierre-dossier a précédé celle du pavage.

Le pavage de l'autre upe se présente en deux grandes zones nettement délimitées formant deux espaces pratiquement égaux. l'une est faite de grandes dalles, l'autre de pierres de dimensions inférieures. Sur la véranda (paehava vaho) il n'y a aucun aménagement particulier pour faire du feu.

Les keetu du upe 32 sont d'une teinte jaune-gris. La texture est grossière et la trace de coups d'herminette destinés à régulariser les plus gros nodules de cet agglomérat volcanique est encore visible. Cette espèce de roche, particulièrement friable, s'érode assez rapidement lorsqu'elle n'est plus protégée et les gravures que portaient peut-être ces dalles sont illisibles en dehors de deux carrés. Fait assez exceptionnel dans la vallée, la bordure de keetu ne se prolonge pas tout à fait jusqu'aux extrémités et la disposition du pavage ne permet pas de penser que dans les 0,50m restant de chaque côté, d'autres dalles aient pu être insérées ; des poteaux pouvaient peut-être

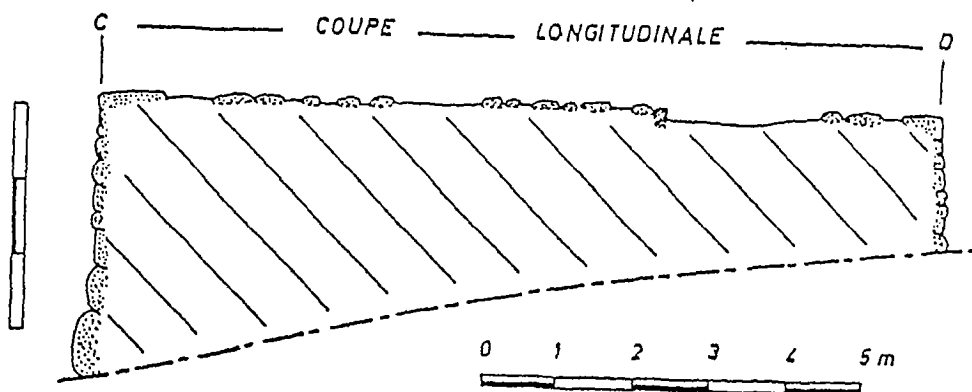
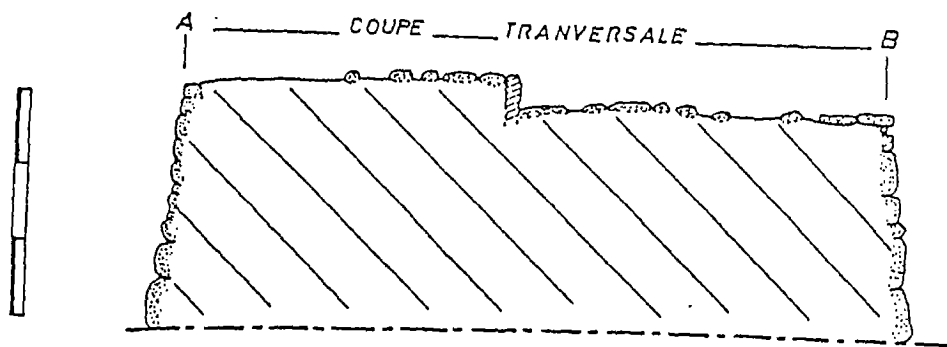
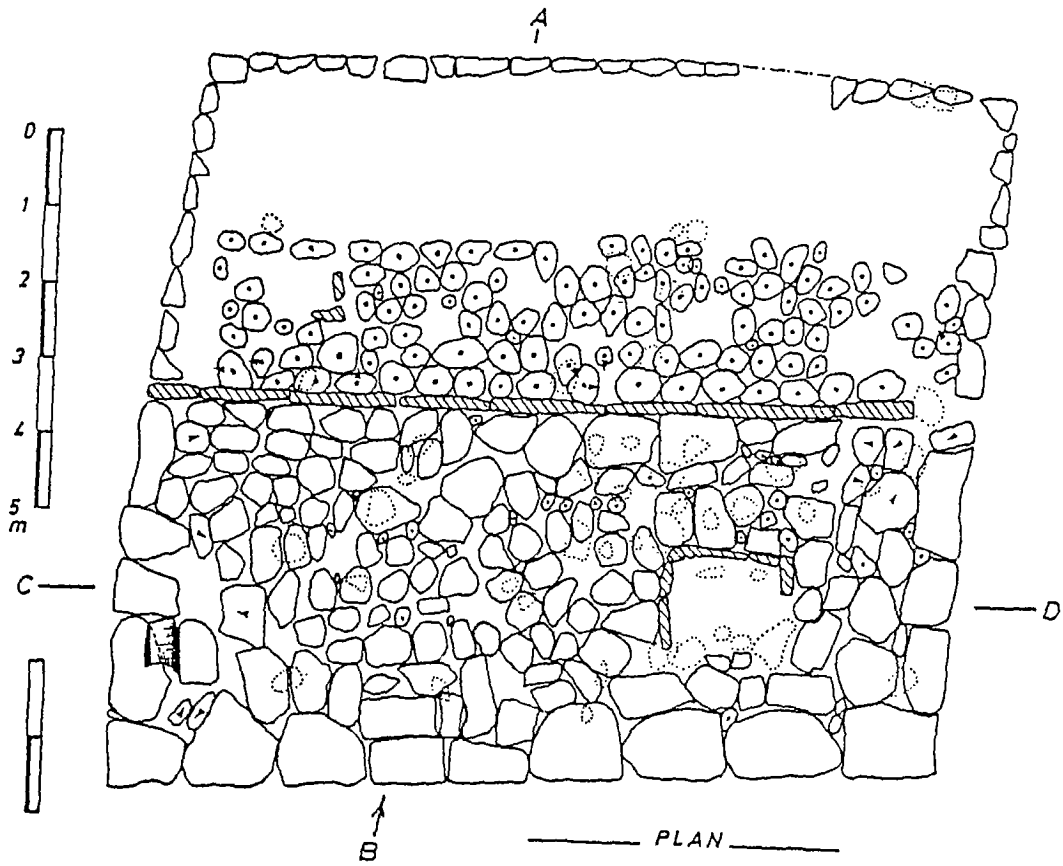
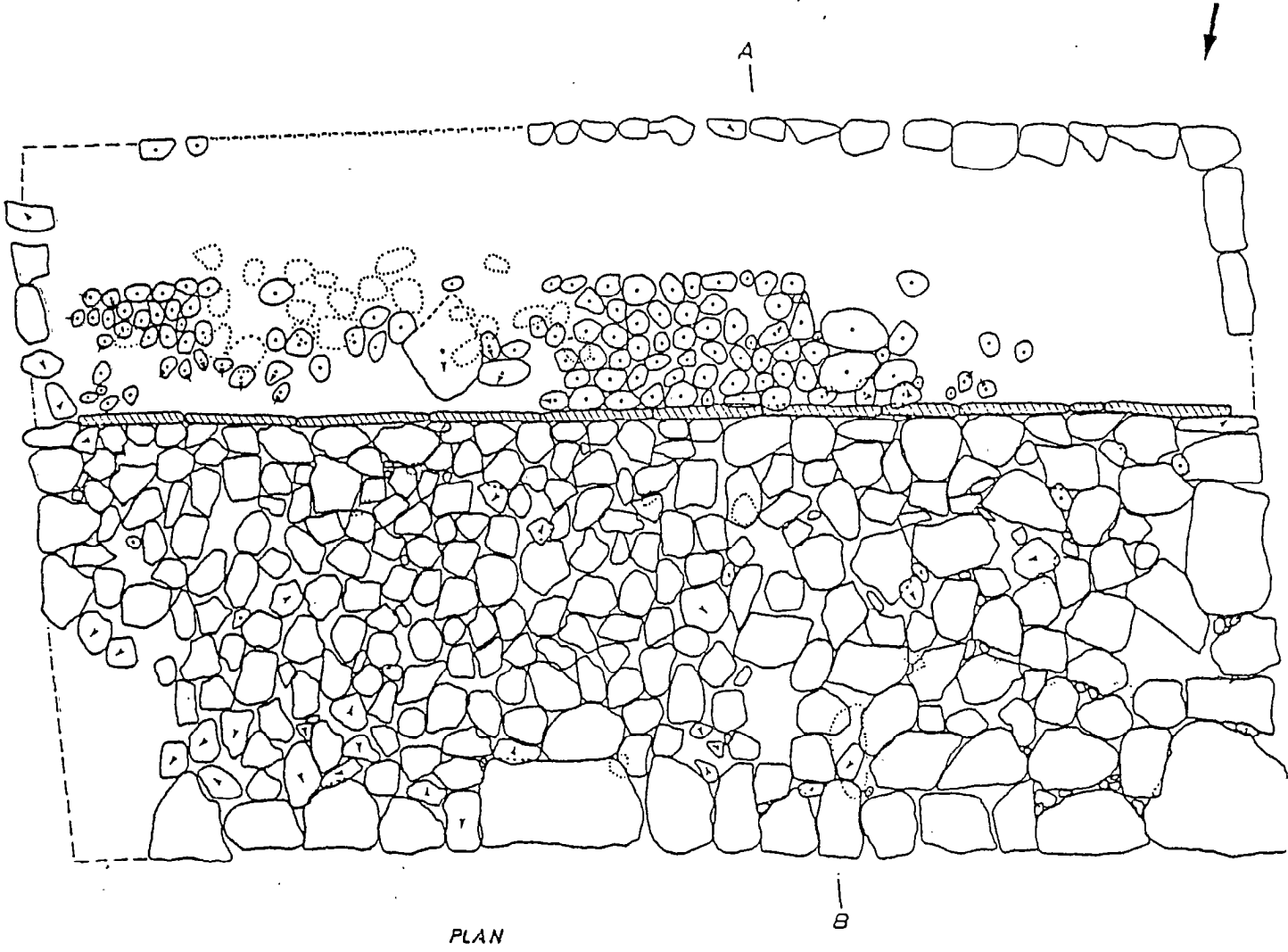
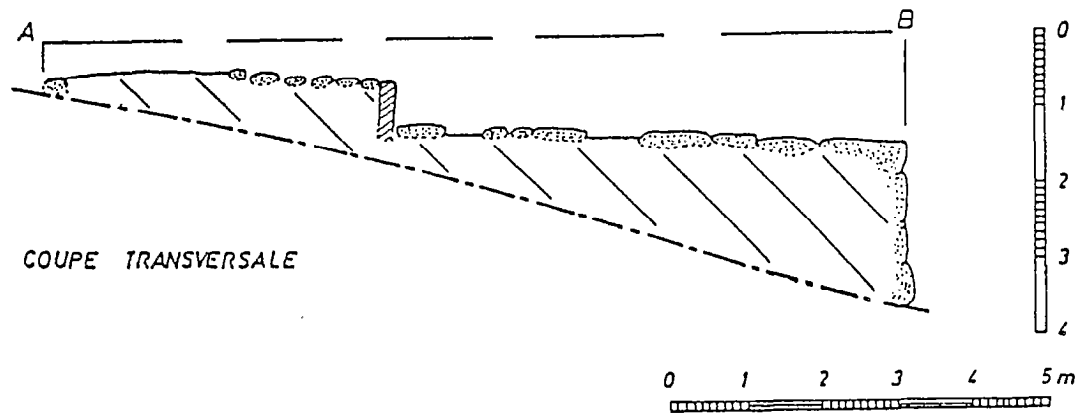


Figure n°24 :
Hamipohue : paepae du chef de Hakaohoka.



PLAN



COUPE TRANSVERSALE

Figure n° 25 : Tapuato.

y prendre place. Le upe 31 présente l'alignement de Keetu le plus soigné de la vallée. Trois teintes ont été mises à profit (gris-jaune, orangé et rouge) avec alternance de part et d'autre d'une très longue dalle centrale portant un décor en damier, obtenu par piquetage, et formant un élégant bas-relief. Ce motif connu, était utilisé en tatouage. Les autres dalles portent également des bas-reliefs figurants des carrés, des chevrons ainsi que des formes humaines et un lézard.

La présence de ces motifs, les motifs eux-mêmes, tel celui du lézard, sont significatifs de la qualité de la famille à laquelle était destinée ces structures. La signification du nom des upe reste difficile à analyser. En faisant une simple traduction mot à mot, Hami Pohue signifie : paquet de ceinturons masculins et Tapu Ato : construction tapu. Aucun souvenir, ni même aucune traduction particulière, concernant ces upe et leur nom ne paraît subsister dans les mémoires, sauf pour Hami Pohue (n°31) qui aurait été celui du chef.

A cet ensemble se rattache le upe 33 par un alignement de gros galets, disposé en deux marches et se terminant par cette large roche où était déposée une bonne partie du produit de la pêche. A peu de distance se trouve la "place" et un espace tapu que nous avons décrits précédemment. Le Père Delmas, dans le tableau qu'il trace des coutumes marquisiennes, dit ceci : "La place publique était toujours à proximité de la maison royale, et pour ainsi dire, attenante". Il ajoute un peu plus loin que ces places pouvaient être considérées comme un centre autour duquel se rangeaient la maison du chef, le "pavé des hommes", le meae, et même d'autres espaces sacrés, de moins grande envergure, mais tout aussi importants pour la tribu.

Il n'apparaît pas concevable, pour ceux qui ont connu les Marquises au XIX^e siècle et même au début du XX^e siècle, de penser qu'il put y avoir des tribus, ou des vallées, sans place ou lieu de réunion communautaire ; par contre, tous ne se présentaient pas comme ces vastes esplanades, rectangulaires et entourées de gradins, telles que les ont souvent décrites les voyageurs. La vallée d'Hakaohoka ne possède pas de lieu de ce type. Toutefois, il en existe un vaste, à l'extérieur de la vallée, considéré comme commun aux gens de Hohoi et de Hakaohoka. Il se situe non loin de la mer, sur un territoire n'appartenant pas réellement à la tribu de Hohoi, les Tavaka. Ces derniers possédaient en outre, un tohua qui leur était propre. Son aspect est classique excepté sa forme générale en équerre. La tribu des Kaavahopeoa n'en avait pas de semblable. Par contre, la "place" située dans la moyenne vallée, bordée par la maison du chef et ses dépendances, le upe particulier n° 36 (dans lequel fut mis au jour une fosse-ossuaire au pied d'une dalle de keetu de la bordure du hae) et par le très long upe n°38 (présentant également une structure tapu sur sa véranda), est indéniablement le lieu de réunion de cette tribu. La présence du meae et



Figure n° 26 : Bordure de Keetu.

(Hakaohoka : *upe* 31).

Cette bordure limitant le *haé* du *paepae* du chef, est la plus belle de Hakaohoka. La dalle située exactement au centre mesure 1,50 m de long et 0,45 m de haut, elle porte trois bas reliefs rectangulaires (de même que le *keetu* central du *upe* 36) et un décor gravé. Les Marquisiens ont joué sur la longueur des dalles, la texture et la couleur des roches, pour disposer les *keetu* dans une parfaite symétrie de part et d'autre de la dalle centrale. Ils ont également ajouté un décor qui épouse et réhausse cette symétrie

. On distingue, à droite, la représentation d'un lézard.

de fours en nombre important en sont des indices supplémentaires qu'une fouille compléterait très utilement. Elle permettrait d'apporter en effet un grand nombre d'informations et de précisions sur un site de ce type, sur la datation des structures environnantes... De premiers sondages ont permis d'en apprécier l'intérêt et la complexité. La vallée présente d'autres sites comportant des étendues pavées importantes, des aménagements en gradins, des dalles alignées et implantées sur chant ; ils pourraient correspondre à de plus petits espaces de réunions, sans toutefois que l'on puisse en être certain dans l'état actuel des recherches. Ces sites sont les ensembles A de la "basse vallée", B de la "haute vallée", A et B du "fond de vallée".

Les choses les plus simples pouvant avoir un caractère tapu, les lieux sacrés pouvant être de simples bosquets, un arbre, un creux de rocher, etc... il est impossible d'en retrouver systématiquement la trace, lorsque le souvenir en a été perdu. Seules certaines structures signalées par des roches rouges, peut-être, ou associant galets et pierres de chant, ou contenant des ossements, peuvent être identifiées comme ayant eut une symbolique particulière. Le Père Delmas remarquait enfin que toute fête était pour les tribus un événement soit politico-religieux, soit strictement religieux.

Les termes désignant un espace sacré sont très nombreux et relativement peu explicites, si l'on cherche à en préciser la signification par une simple analyse du terme lui-même ; ahu signifie lieu sacré. Le Père Delmas explique : "on distingue le ahu henua, commun à toute la tribu, et c'est le meae proprement dit, et le ahu ikoa, particulier à une famille... (ahu ordinaire)". Il étudie assez longuement le cas des meae et note que le plus sacré de la tribu se trouvait habituellement loin du centre communautaire, au fond des vallées le plus souvent. Son caractère hautement sacré faisait en outre qu'il était peu fréquenté et uniquement par les plus hauts dignitaires. "Ces lieux n'étaient pas ... continuellement habités... pour certaines circonstances il y avait deux toits... l'un pour une case ordinaire, l'autre pour la case du grand prêtre. Les statues qui ornaient et peuplaient les meae étaient éminemment plus respectables que

celles des places de fête, de certains pavés et des cases de chefs...".

Si l'on devait énumérer les lieux tapu de la vallée nous ne pourrions recenser qu'une très faible partie de ce que fut la réalité quotidienne des habitants d'Hakaohoka. Nous pouvons toutefois citer, grâce au souvenir de Benjamin Pouau les upe n°1, 2, 3, 4, 5, 26, 31, 32, 37. A ces structures, il faut ajouter l'ensemble de Avau, où par exemple il était formellement interdit d'abattre les mio (*Thespesia populnea*).

Nous avons rapidement évoqué dans ce paragraphe, consacré au centre communautaire de la vallée, la répartition de l'habitat par rapport à la chefferie. Pour terminer cette évocation, il faut rappeler que les unités d'habitat sont inscrites dans un couloir de soixante dix mètres de part et d'autre du torrent principal, et qu'un réseau de murs en réunissait certaines et en isolait d'autres. Le cheminement dans cet espace est marqué par un sentier bordé de murets sur un ou deux côtés. Celui-ci pouvait être interrompu par l'escalade ou le contournement d'un upe et le franchissement du torrent. Un sentier permettait enfin, dès l'embouchure de la vallée, d'aller au plus droit en évitant de passer par ce point de concentration de l'habitat. Etabli sur le versant gauche, il se poursuivait apparemment jusqu'au fond de la vallée. Il était barré par un certain nombre d'"obstacles" qui devaient permettre d'en contrôler la fréquentation. Fruit d'ingénieux aménagements, il nécessitait sans aucun doute un entretien attentif.

L'étude du noyau central de Hakaohoka nous a amené à déborder sur d'autres zones ; la vie de la communauté se ramifiait nous l'avons vu sur tout le territoire de la vallée et appuyait son équilibre sur une réelle spécialisation de l'espace.

Le domaine de la vallée fréquemment utilisé par la tribu, ne doit pas occulter des espaces moins fréquentés ou géographiquement en marge, tels les flancs escarpés de la vallée, les lignes de crête et les points encaissés du lit des torrents.

* Les espaces marginaux.

Les diverses activités humaines se concentrent dans des noeuds géographiques précis mais se ramifient également sur un réseau plus lâche marqué de lieux connus et visités occasionnellement. Ainsi, les tâches liées à l'exploitation de la mer ont conduit les Marquisiens à connaître parfaitement les hauts fonds, les "trous à thons", les moindres rochers, les plus petits abris dans les falaises où parfois un point de relâche, un "atelier", un autel, furent installés. La plupart de ces lieux sont encore connus et utilisés. Pour les travaux liés à la culture, l'épierrement, le terrassement et la constitution de murets furent effectués sur tous les terrains suffisamment propices, mêmes s'ils étaient éloignés ou difficiles d'accès. Les fonds de vallons furent ainsi utilisés pour des plantations : bananiers, arbres à pain et kava par exemple qui semblent avoir été cultivés même fort loin des habitations. En dehors des cultures, il y avait également une grande activité de cueillette et de ramassage de fruits, plantes et racines. Les flancs de vallées, les points élevés en altitude, constituaient des réservoirs indispensables où l'on récoltait certains bois comme le santal, certaines plantes, utiles à la pharmacopée marquisienne ou très recherchées par temps de disette...

Dans la présentation des aménagements liés à l'habitat,

seules les dépendances courantes furent évoquées. Or, tout au long de la vie, les événements familiaux provoquaient certains préparatifs dont bien souvent la construction d'un abri provisoire, destiné à accueillir pour un temps : une femme sur le point d'accoucher, le patient du maître tatoueur, un collègue de jeunes gens préparant une fête... La plupart de ces abris et appentis étaient dressés à proximité de l'habitat principal, mais pour des raisons de croyance ou des prescriptions particulières, ils pouvaient être écartés des circuits habituels. De plus, chaque famille possédait un autel ou un enclos sacré, le ahu ikoa, où étaient effectués certains rites à l'occasion d'événements précédemment cités, naissance, mariage, maladie..., où l'on apportait à manger aux dieux, sans se permettre d'"y manger soi-même" (Père Delmas). Cet espace, peu ou pas décrit dans la littérature de façon précise, rarement évoqué dans les textes ethnographiques (en dehors de quelques cas concernant surtout des familles de chefs), se situait en des points sans doute assez reculés, car il était capital qu'il ne soit pas violé ou dérangé.

Les Marquisiens ont longtemps reculé à l'idée d'enterrer leurs morts. ils les gardaient longtemps, sous une forme ou sous une autre auprès d'eux ou sur des structures situées à l'abri des regards et des passages. Si certaines reliques étaient conservées dans le upe d'habitation, et certains os utilisés comme outils et ornements, une partie des ossements, au bout d'un certain temps, étaient déposés en des lieux secrets, souvent nichés au creux des falaises ou des ravins, cachés sous des amas rocheux ou dans les racines innombrables du figuier des banyans. Les morts se trouvaient ainsi disposés au coeur même de leur famille, sur le meae de la tribu, et sur les points les plus extrêmes

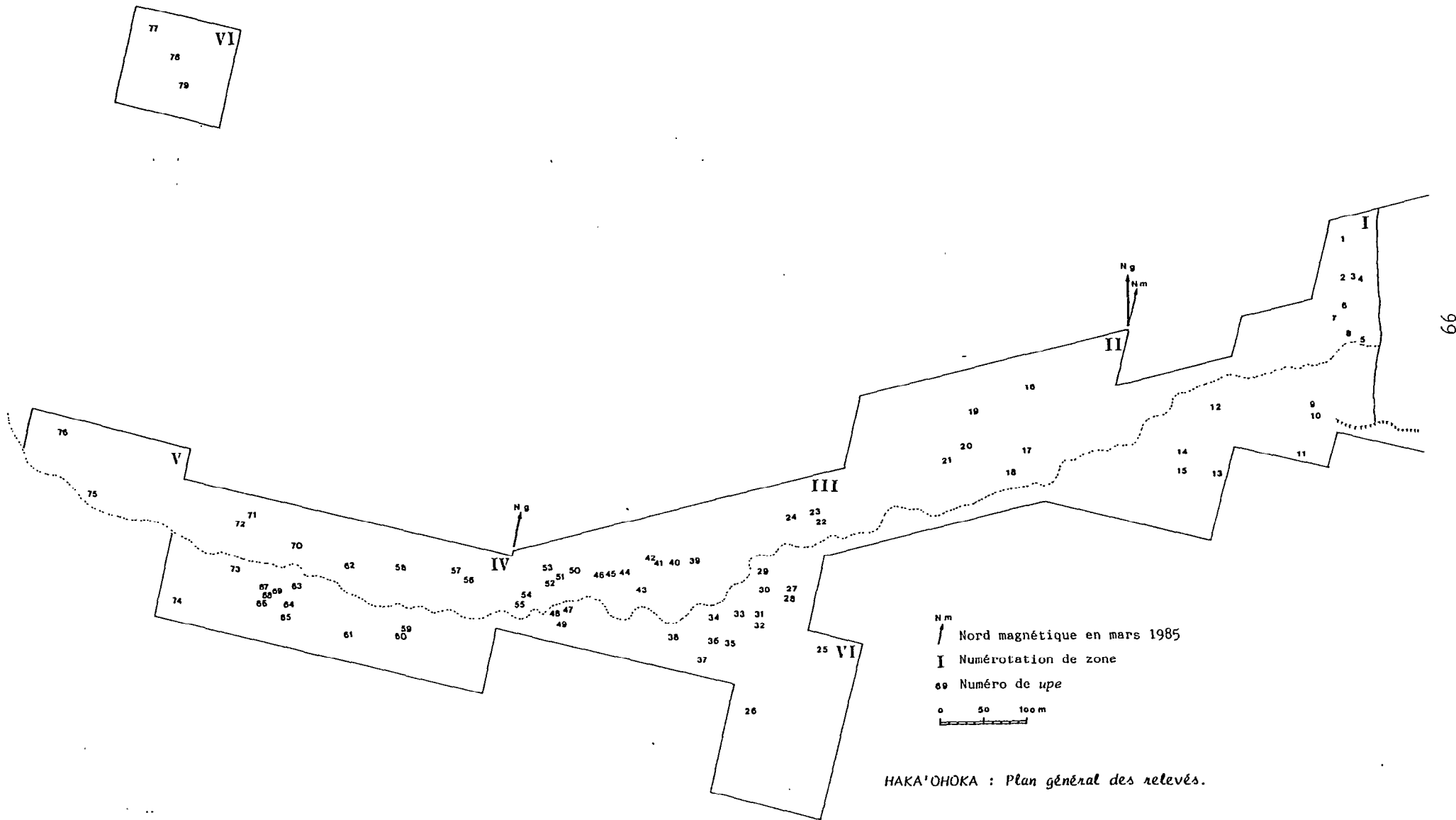
du fenua.

Enfin, la nécessité de protéger les groupes de fréquentes incursions hostiles contribua à l'aménagement de forts (pa, ou papuhiketu) et de refuges (haka ua ou mouka...). Si dans certaines vallées, comme dans l'importante Taipivai à Nuku Hiva, certains sont situés au centre de la vallée, la plupart se trouvent dans un cirque reculé ou plus encore sur un promontoire ou un point aisément défendable d'une ligne de crête. Leurs formes accusent de nombreuses variations et une parfaite utilisation du relief difficile et escarpé. A Taipivai le fort qui mis en échec l'américain Porter, en 1813, se présentait comme un arc de cercle d'une cinquantaine de mètres, accolé à la montagne. Il était constitué de gros blocs rocheux formant une épaisse muraille se rétrécissant graduellement vers le sommet. Une palissade complétait cette défense. L'entrée étroite n'admettait le passage que d'une personne à la fois. Ce contrôle du passage était des plus courants. L'utilisation de broussailles, de chaos rocheux particulièrement instables, pouvant même provoquer des éboulements, était renforcée par des points d'observations, parfois des fossés, des barrages de troncs enchevêtrés et des passages au-dessus de précipices... Cette parfaite connaissance des matériaux et des possibilités du terrain permettait une exploitation maximale. Porter qui était Commodore de l'armée américaine dit lui-même "Quoique connaissant bien toute l'adresse et toute l'habileté des insulaires, je ne les aurais jamais supposés capables de construire un ouvrage aussi fort et aussi bien calculé pour la défense".

Des lieux de refuge étaient également prévus pour abriter

les membres les plus vulnérables de la tribu. Souvent situés dans des endroits cachés ou très difficiles d'accès, ils étaient protégés par la topographie même du site et quelquefois par des murs. L'approvisionnement n'y était pas toujours possible mais il semble toutefois, d'après certains récits, qu'il ait été souvent prévu ; des arbres y étaient plantés à cette fin et des fosses à ma entretenues.

En ce qui concerne Hakaohoka plusieurs points de refuge ont été aménagés sur les hauteurs ; Teniuaefiti n'en étant qu'un parmi d'autres qui ne purent, faute de temps, être explorés. Là encore, un travail supplémentaire mériterait d'y être effectué et promettrait sans doute d'intéressantes informations sur un domaine très mal connu aux Marquises.



HAKA'OHOKA : Plan général des relevés.

BIBLIOGRAPHIE

- BELLWOOD P.S.
 1972 A settlement pattern survey, Hanatekua valley, Hiwa Oe, Marquesas Islands.
Pacific Anthropological Records, n° 17, Bernice P. Bishop Museum, Honolulu, Hawaii.
- CROOK W.P.
 1797 Account of the Marquesas Islands.
 Ms. original à la Mitchell Library, cote C111, Sydney.
- DENING G.M.
 1974 *The Marquesas Journal of Edwards Roberts, 1797-1824.*
Pacific History Series n° 6, Australian National University Press, Canberra.
- DORDILLON Mgr René
 1931-32 Dictionnaire de la langue des Iles Marquises.
 Marquisien-Français, 1931.
 Français-Marquisien, 1932.
 Université de Paris, Travaux et Mémoires de l'Institut d'Ethnologie, XVIII.
- HANDY E.S.C.
 1923 *The native culture in the Marquesas.*
 Bull. Bernice P. Bishop Museum, n°9
 Honolulu, Hawaii, Published by the Museum 1923, Kraus reprint Co.
 New York, 1971.
- KELLUM-OTTINO M.
 1971 Archéologie d'une vallée des Iles Marquises, évolution des structures de l'habitat à Hane, Ua Huka.
Publication de la Société des Océanistes, n° 26, Musée de l'Homme, Paris.
- LINTON Ralph
 1923 *The material culture of the Marquesas Islands.*
Memoirs of the Bernice P. Bishop Museum, vol. VIII, n°5.

Honolulu, Hawaii, Bishop Museum Press, 1923, Kraus reprint Co. New York, 1974.

MATHIAS le Père M. GRACIA

1843 Lettres sur les Îles Marquises, ou mémoire pour servir à l'étude religieuse, morale, politique et statistique des Îles Marquises. Paris.

OTTINO P.R.

1985a Un site ancien aux Îles Marquises : l'abri-sous-roche d'Anapua, à Ua Pou.
Journal de la Société des Océanistes, n° 80, t. XLI, juin 1985, p. 33-37, Musée de l'Homme, Paris.

OTTINO P.R.

1985b Archéologie des Îles Marquises, contribution à la connaissance de l'île de Ua Pou.
Thèse de 3^e cycle, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne. Microfiche n° 880447, Collection Archives et Documents, Institut d'Ethnologie, Paris 1989.

OTTINO P.R.

1986 Une structure lithique marquisienne : le paeoaa.
Cahiers ORSTOM Série Sciences Humaines, vol. 22, n°2, Paris.

PELTIER F.M.

1973 Structures préhistoriques d'une vallée des Marquises ; Hanaiapa, Hiva Oa.
Bulletin de la Société des Etudes Océaniques, T. 15 n° 183, p 272-308.

ROLETT S.V.

1989 Hanamiai : changing subsistence and ecology in the prehistory of Tahuata (Marquesas Islands, French Polynesia) Ph.D., Yale University, déc. 1989.

ROLLIN D.

1929 Les Îles Marquises : géographie, ethnographie, histoire, colonisation et mise en valeur.
Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, Paris.
1974 Réédition : Moeurs et coutumes de anciens Maoris des Îles Marquises.
Stepolde, Papeete ; Paris, Diffusion La pensée moderne.

SINOTO Y.H.

- 1979 The Marquesas.
Chapitre 5, in JENNINGS J.D. (éd.), "The Prehistory of Polynesia",
Australian National University Press, Canberra.

STEINEN Karl von den

- 1925-28 Die Marquesaner und ihre Kunst.
vol 1, Tatuierung, 1925.
vol 2, Plastik, 1925.
vol 3, Die Sammlungen, 1928.
Berlin, Reimer. Hacker Art Books, New York, reprint 1969.

SUGGS R.C.

- 1961 The archaeology of Nuku Hiva, Marquesas Islands, French Polynesia.
Anthropological Papers of American Museum of Natural History, ...
vol. 49, part 1, New York.

VINCENDON-DUMOULIN A.C. et DESGRAZ C.L.

- 1843 Iles Marquises ou Nouka-Hiva, histoire, géographie, mœurs.
Edition Arthur Bertrand, Paris.